REPUBLIQUE TUNISIENNE الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°7730 Jeudi 05 novembre 2026 www.cmf.tn 31ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS 9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025 13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER 19

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL –SOTEMAIL 20

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER 21

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL –SOTEMAIL 23

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.T.E.TEL » 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BNA SUBORDONNE 2026-1 »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- **SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL –SOTEMAIL**
- **SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER**

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2026

- **UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**
- **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**
- **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**
- **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطارالمرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 وIFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطارالمرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. نمط الحوكمة: وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة: عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. إدارة المخاطر والفرص: تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. مؤشرات كمية و/أو نوعية: الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الاشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر **الجاري وضعها أو تطويرها**، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الافصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثرحسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الايضاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي او نشاطها او افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيرا، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الافصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريسا لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة ، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والافصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة **المعلومات المقدمة إلى السوق.**

Communiqué du Conseil du Marché Financier

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.
Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

2026 – AC - 003

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحّد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمَّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعيّن على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدّر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنّه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنّه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمَّن باحتراز، يتعيّن على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكّر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

2025 – AC - 078

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلفت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF)حيّز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الاوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدّرة؛
- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وامانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

2025 – AC - 077

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

2025 – AC – 077

بـــــلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية **الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.**

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقا للتراتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصًا على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

2025 – AC - 027

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC – 027

بلاغ الشركات

دعوة الجلسة العامة العادية

الشركة الحديثة للخزف سوموسار

المقر الاجتماعي : طريق صفاقس 5033 منزل حياة- المنستير

يتشرف مجلس الإدارة بدعوتكم للحضور بالجلسة العامة العادية للمساهمين التي ستنعقد يوم الخميس الموافق لـ12 نوفمبر 2026على الساعة الساعة الثامنة ونصف صباحا بنزل كونكورد قرين بارك بالاص الكائن ب 4089مرسى القنطاوي سوسة وذلك للتداول حول جدول الأعمال التالي:

وذلك للمداولة في جدول الأعمال التالي:

1 -المصادقة على انعقاد الجلسة العامة السنوية

2-تلاوة والمصادقة على تقرير التصرف المعد من طرف مجلس الإدارة والمتعلق بالسنة المالية 2025

3-تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025

4 -تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025

5-المصادقة على الاتفاقات المنصوص عليها بالفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية

6-المصادقة على القوائم المالية للسنة المالية 2025

7-تخصيص النتائج للسنة المالية 2025

8-الاعلام بتولي مناصب إدارة بشركات أخرى يشغلها أعضاء مجلس الإدارة طبقًا لأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية

9- تعيين عضو ممثل عن صغار المساهمين

10- تعيين مراقب الحسابات

11-تلاوة تقرير التصرف وتقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2025

12-المصادقة على القوائم المالية المجمعة المختومة بتاريخ 31 /12/ 2025

13-منح نفوذ للقيام بالإجراءات

2026– AS – 1268

بلاغ الشركاتّ

دعوة الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للطلاء "سوتيماي"
المقر الاجتماعي : طريق صفاقس 5033 منزل حياة- المنستير

يتشرف مجلس الإدارة بدعوتكم للحضور بالجلسة العامة العادية للمساهمين التي ستنعقد يوم الخميس الموافق لـ12 نوفمبر 2026 على الساعة التاسعة ونصف صباحا بنزل كونكورد قرين بارك بالاص الكائن ب 4089 مرسى القنطاوي سوسة وذلك للتداول حول جدول الأعمال التالي:

1- المصادقة على انعقاد الجلسة العامة السنوية بعد الآجال القانونية.

2- تلاوة والمصادقة على تقرير التصرف المعد من طرف مجلس الإدارة والمتعلق بالسنة المالية 2025
3- تلاوة والمصادقة على التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025
4 - تلاوة والمصادقة على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025
5- المصادقة على الاتفاقات المنصوص عليها بالفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية
6- المصادقة على القوائم المالية للسنة المالية 2025
7- تخصيص النتائج للسنة المالية 2025
8-الاعلام بتولي مناصب إدارة بشركات أخرى يشغلها أعضاء مجلس الإدارة طبقًا لأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية
9- تجديد أعضاء مجلس الادارة
10- تعيين مراقب الحسابات
11- منح نفوذ للقيام بالإجراءات

2026– AS – 1269

بلاغ الشركات

مشروع القرارات الجلسة العامة العادية

الشركة الحديثة للخزف سوموسار

المقر الاجتماعي : طريق صفاقس 5033 منزل حياة- المنستير

تنشر الشركة الحديثة للخزف مشروع القرارات الذي سيعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية في 12 نوفمبر 2026.

مشروع القرار الأول: المصادقة على انعقاد الجلسة العامة السنوية للسنة المالية 2025 بعد الآجال القانونية.

تصادق الجلسة العامة للمساهمين على انعقاد هذه الجلسة في هذا اليوم، كما تصرح أن هذا التأخير لا ينجر عنه أي ضرر أو عواقب وتعفي مجلس الادارة عن هذا التأخير بالنسبة للآجال القانونية

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الثاني: التلاوة والمصادقة على تقرير التصرف المقدم من طرف مجلس الإدارة للجلسة العامة

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف لسنة 2025 في كل ما جاء به وبكامل تفاصيله.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الثالث: تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025

بعد الاستماع إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025، تصادق الجلسة العامة على التقرير العام لسنة 2025 في كل ما جاء به وبكامل تفاصيله.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الرابع: تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025، تصادق الجلسة العامة على التقرير الخاص لسنة 2025 في كل ما جاء به وبكامل تفاصيله.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الخامس: المصادقة على الاتفاقات المنظّمة المنصوص عليها بالفصل 200 و475 من م ش ت

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي حسابات الشركة والمتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 200 و475 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على جميع هذه الاتفاقات.

كلّ معني بأي اتفاقية تهمّه، لم يشارك في عملية التصويت عليها ولم تحتسب أسهمه في حساب النصاب والأغلبية.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار السادس: المصادقة على القوائم المالية لسنة 2025

بعد الاستماع لتقرير التصرف والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المتكونة من الموازنة ومن قائمة النتائج ومن جدول التدفقات النقدية ومن الإيضاحات حول القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2025. كما تصادق الجلسة العامة على الاختيارات والطرق المحاسبية المعتمدة لإعداد هذه القوائم المالية. وتصادق الجلسة العامة كذلك على ما جاءت به القوائم المالية من عمليات أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات سنة 2025 خسائر صافية قيمته921 417 26 دينار.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار السابع: تخصيص نتائج السنة المالية 2025

البيان	المبلغ بالدينار التونسي
النتيجة الصافية المحاسبية لسنة 2025 (منها 5926504 دينار بعنوان استهلاكات مؤجلة)	-26 417 921,16
النتائج المؤجلة (عملا بالقرار عدد 6 من محضر الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 24-10-2025)	-35 505 129,89
النتيجة الصافية المؤجلة	**-61 923 051,05**

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الثامن: الاعلام بتولي مناصب إدارة بشركات أخرى يشغلها أعضاء مجلس الإدارة طبقًا لأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية

تأخذ الجلسة العامة للمساهمين علماً بالمناصب التي يشغلها رئيس وأعضاء مجلس الإدارة في شركات أخرى بصفتهم مديرين، أعضاء في مجلس الإدارة، رؤساء مديرين عامين، مديرين عامين، أعضاء في مجلس الإدارة الجماعية أو في مجلس الرقابة، وذلك عملاً بأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجاري

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرارالتاسع: تعيين عضو ممثل عن صغار المساهمين

تُسجِّل الجلسة العامة العادية انعقاد جلسة انتخابية لعضو مجلس الإدارة مُمثّل للمساهمين الأقليّة بتاريخ 26 فيفري 2026 بمكتب الشركة الكائنة بشارع البورصة، عمارة السفير، المدرج ب، رقم21B ، ضفاف البحيرة 2 – تونس، والتي انتهت الى اعلان السيد خالد الفندري فائزا ومنتخبا لمنصب عضو مجلس ادارة ممثل لصغار المساهمين بشركة سوموسار لمدة ثلاث سنوات وهي 2025، 2026، و2027 ويصرح بأنه غير خاضع لأي حالة عدم توافق قانوني يمكن أن يحول دون ممارسته لهذه المهمة.
كما يتوجه بالشكر الى الجلسة العامة

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار العاشر: تعيين مراقب الحسابات

قررت الجلسة العامة تعيين.....، وذلك عن السنوات 2026 2027 و2028.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الحادي عشر: تلاوة تقرير التصرف وتقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2025

بعد تلاوة تقرير التصرّف الخاص بمجمّع سوموسار المتعلق بالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية 2025، تُصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف لمجلس الإدارة لسنة 2025 في كل ما جاء به وبكامل تفاصيله.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الثاني عشر: المصادقة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2025

بعد تلاوة تقرير التصرف وتقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمّعة المتعلقة بالسنة المالية 2025، تُصادق الجلسة العامة العادية على القوائم المالية المجمّعة المتعلقة بالسنة المالية 2025، كما تمّ عرضها عليها من قبل مجلس الإدارة.
كما تصادق الجلسة العامة على الاختيارات والطرق المحاسبية المعتمدة لإعداد هذه القوائم المالية المجمّعة. وتصادق الجلسة العامة كذلك على ما جاءت به القوائم المالية المجمّعة من عمليات أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات سنة 2025خسائر صافية قيمته 667 621 42- دينار.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الثالث عشر: منح نفوذ للقيام بالإجراءات

أعطيت جميع النفوذ لحامل نسخة أو نظير من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

2026– AS – 1270

بلاغ الشركاتّ

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للطلاء "سوتيماي"
المقر الاجتماعي : طريق صفاقس 5033 منزل حياة- المنستير

تنشر الشركة التونسية للطلاء "سوتيماي" مشروع القرارات الذي سيعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية في 12 نوفمبر 2026.

مشروع القرار الأول: المصادقة على انعقاد الجلسة العامة السنوية للسنة المالية 2025 بعد الآجال القانونية.

تصادق الجلسة العامة للمساهمين على انعقاد هذه الجلسة في هذا اليوم، كما تصرح أن هذا التأخير لا ينجر عنه أي ضرر أو عواقب وتعفي مجلس الادارة عن هذا التأخير بالنسبة للآجال القانونية

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الثاني: تلاوة والمصادقة على تقرير التصرف المقدم من طرف مجلس الإدارة والمتعلق بالسنة المالية 2025

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف لسنة 2025 في كل ما جاء به وبكامل تفاصيله.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الثالث: تلاوة والمصادقة على التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025

بعد الاستماع إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025، تصادق الجلسة العامة على التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025 في كل ما جاء به وبكامل تفاصيله.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الرابع: تلاوة والمصادقة على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025، تصادق الجلسة العامة على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025في كل ما جاء به وبكامل تفاصيله.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الخامس: المصادقة على الاتفاقات المنظّمة المنصوص عليها بالفصل 200 و475 من مجلة الشركات التجارية.

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي حسابات الشركة والمتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 200 و475 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على جميع هذه الاتفاقات.

كلّ معني بأي اتفاقية تهمّه، لم يشارك في عملية التصويت عليها ولم تحتسب أسهمه في حساب النصاب والأغلبية

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار السادس: المصادقة على القوائم المالية لسنة 2025 .

بعد الاستماع لتقرير التصرف والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المتكونة من الموازنة ومن قائمة النتائج ومن جدول التدفقات النقدية ومن الإيضاحات حول القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2025. كما تصادق الجلسة العامة على الاختيارات والطرق المحاسبية المعتمدة لإعداد هذه القوائم المالية. وتصادق الجلسة العامة كذلك على ما جاءت به القوائم المالية من عمليات أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات سنة 2025 خسائر صافية قيمته 929 450 14دينار

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار السابع: تخصيص نتائج السنة المالية 2025

البيان	المبلغ بالدينار التونسي
النتيجة الصافية المحاسبية لسنة 2025 (منها 3938781 دينار بعنوان استهلاكات مؤجلة)	-14 450 927,93
النتائج المؤجلة (عملا بالقرار عدد 6 من محضر الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 24-10-2025)	-35 547 889,60
النتيجة الصافية المؤجلة	**-49 998 817,53**

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الثامن: الاعلام بتولي مناصب إدارة بشركات أخرى يشغلها أعضاء مجلس الإدارة طبقًا لأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية

تأخذ الجلسة العامة للمساهمين علماً بالمناصب التي يشغلها رئيس وأعضاء مجلس الإدارة في شركات أخرى بصفتهم مديرين، أعضاء في مجلس الإدارة، رؤساء مديرين عامين، مديرين عامين، أعضاء في مجلس الإدارة الجماعية أو في مجلس الرقابة، وذلك عملاً بأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار التاسع: تجديد أعضاء مجلس الادارة

قررت الجلسة العامة للمساهمين تجديد:
- شركة سوموسار ممثلة في السيد وليد زيان
- شركة سوموسار ممثلة في السيد رياض جعيدان
- شركة أب كوربوريشن ممثلة من السيد وليد عموص
- شركة أ ت د سيكار ممثلة من السيدة اشراف بن سدرية
- شركة أ ت د سيكار ممثل من السيد وليد المثلوثي
- السيد فوزي القروي ممثلا عن صغار المساهمين
- السيد عبد المجيد العودي
- السيدة سبا عبد الناظر

أعضاء لمجلس الإدارة للسنوات المالية 2026-2027 و2028.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار العاشر: تعيين مراقب الحسابات

قررت الجلسة العامة تعيين.....، وذلك عن السنوات 2026 ،2027 و2028

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

مشروع القرار الحادي عشر: منح نفوذ للقيام بإجراءات

أعطيت جميع النفوذ لحامل نسخة أو نظير من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

وتمت المصادقة على هذا القرار ب.....

2026– AS – 1271

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
« SO.T.E.TEL »

Siège Social : Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance du public et ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le 2 novembre 2026, a pris acte de la demande de M. Karim Laabidi, Directeur Général, de mettre fin à ses fonctions pour des convenances personnelles et a décidé de désigner M. Tarek Hdiji, membre du Conseil d'Administration, en qualité d'administrateur délégué, avec pour mission d'assurer l'administration et la gestion courante de la Société, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux statuts de la Société, pour une période de trois (3) mois, à compter du 3 novembre 2026 et jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

2026– AS – 1272

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -» et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ér étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	**AFC AMANETT SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	**AL HIFADH SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	**AMEN ALLIANCE SICAV**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	**AMEN TRESOR SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	**ARABIA SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	**ATTIJARI FCP CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	**ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	**ATTIJARI PREMIUM SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	**BTK SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	**CAP OBLIG SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	**FCP AFC AMANETT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	**FCP AFEK CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	**FCP AL IMTIEZ**	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	**FCP AMEN CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	**FCP AMEN SELECTION**	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	**FCP AXIS AAA**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	**FCP BH CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	**FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	**FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	**FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	**FCP BNA CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	**FCP BNA CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	**FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	**FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	**FCP CEA MAXULA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	**FCP FUTURE 10**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	**FCP GAT OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	**FCP GAT PERFORMANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	**FCP GAT VIE MODERE**	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	**FCP GAT VIE CROISSANCE**	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	**FCP HAYETT MODERATION**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	**FCP HAYETT PLENITUDE**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	**FCP HAYETT VITALITE**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	**FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF**	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	**FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF**	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	**FCP HÉLION MONEO**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	**FCP HELION SEPTIM II**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	**FCP HELION SEPTIM III**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	**FCP ILBOURSA CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	**FCP INNOVATION**	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	**FCP IRADETT CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	**FCP JASMINS 2033**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	**FCP KOUNOUZ**	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	**FCP LEPTIS OBLIGATIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	**FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	**FCP MAGHREBIA MODERE**	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	**FCP OPTIMA**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	**FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	**FCP PROSPER + CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	**FCP SALAMETT CAP**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	**FCP SECURITE**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	**FCP SMART CASH**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	**FCP SMART CASH PLUS**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	**FCP SMART CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	**FCP SMART TRACKER FUND**	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	**FCP VALEURS CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	**FCP VALEURS MIXTES**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	**FCP VALEURS SERENITE 2028**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	**FIDELITY SICAV PLUS**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
80	**LA GENERALE OBLIG-SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	**MAC CROISSANCE FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	**MAC ÉPARGNANT FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	**MAC EQUILIBRE FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	**MAC FCP DYNAMIQUE**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	**MAC HORIZON 2032 FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	**MAC HORIZON 2033 FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	**MCP CEA FUND**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	**MCP EQUITY FUND**	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	**MCP SAFE FUND**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	**SANADETT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	**SICAV AMEN**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	**SICAV AVENIR**	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	**SICAV BH CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	**SICAV BNA**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	**SICAV CAPITALISATION PLUS**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	**SICAV CROISSANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	**SICAV ENTREPRISE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	**SICAV L'INVESTISSEUR**	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	**SICAV L'ÉPARGNANT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	**SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	**SICAV OPPORTUNITY**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	**SICAV PLUS**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	**SICAV PROSPERITY**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	**SICAV RENDEMENT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	**SICAV SECURITY**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	**SICAV TRESOR**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	**STB EVOLUTIF FCP**	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	**STRATEGIE HIGH YIELD SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	**TUNISIAN PRUDENCE FUND**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	**TUNISIE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	**UBCI-FCP CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	**UGFS BONDS FUND**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	**UGFS ISLAMIC FUND**	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	**FCP Valeurs monétaire**	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	**Adresse**
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	**Gestionnaire**	**Adresse**
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : *Avenue Mohamed V –1002– Tunis*
Identifiant unique : *0000123L*
Tél : *71 831 000* ***Fax :*** *71 830 152*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BNA Subordonné 2026-1 » de 70MD susceptible d'être porté à un maximum de 100MD
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA– réunie le **30/04/2026** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant global de 200 MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les montants successifs, les conditions et les modalités de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **14/10/2026** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné intitulé « BNA Subordonné 2026-1 » d'un montant de 70MD susceptible d'être porté à un maximum de 100 MD et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,45 % et/ou TMM + 1,45%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	8,60 % et/ou TMM + 1,60%	In Fine
C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,65% et/ou TMM + 1,65%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année
D	7 ans	8,85% et/ou TMM + 1,85%	In Fine

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à **70 MD susceptible d'être porté à un maximum de 100 MD**, divisé en 700 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100D chacune.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné **« BNA Subordonné 2026-1 »** fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF.

- **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **10/11/2026** auprès des guichets de la BNA et seront clôturés au plus tard le **25/11/2026**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (100MD) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 70MD à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/11/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/12/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier, dès la clôture effective des souscriptions.

- **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2026-1 » permettra à la banque de renforcer ses fonds propres nets et d'améliorer ses ratios de concentration des risques, conformément aux règles prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05/06/2018.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05/06/2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds complémentaires, composante des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt : « BNA Subordonné 2026-1 »**

- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance).

  De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05 Juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. Rang de créance).

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BNA. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

  Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/11/2026** seront décomptés et payés à cette dernière date.

  Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **25/11/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

<u>Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans</u>

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,45%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,45%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 145 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

<u>Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans In Fine</u>

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,60%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,60%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de

paiement des intérêts majorée de 160 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 165 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans In Fine

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,85%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 185 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

- **Amortissement et remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **A** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20D** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **B** et **D** feront l'objet d'un seul amortissement **In Fine**.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **C** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20D** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité

- le **25/11/2031** pour les catégories **A** et **B**
- le **25/11/2033** pour les catégories **C et D**.

- **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 Novembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **25/11/2027**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **25/11/2031.**

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le premier remboursement en capital aura lieu le **25/11/2029**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **25/11/2033**.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final**.**

Ce taux est de **8,45%** l'an pour la catégorie **A**, **8,60%** l'an pour la catégorie **B, 8,65%** l'an pour la catégorie **C** et **8,85%** l'an pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2026 à titre indicatif (du mois de novembre 2025 au mois d'octobre 2026), qui est égale à **7,083%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,533%** pour la catégorie **A**, de **8,683%** pour la catégorie **B**, **8,733%** pour la catégorie **C** et de **8,933%** pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,45%** pour la catégorie **A, 1,60%** pour la catégorie **B, 1,65%** pour la catégorie **C** et **1,85%** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ***Durée totale***

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 4 catégories :
- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans In Fine ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans In Fine ;

- ***Durée de vie moyenne***

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne par catégorie de :
- Catégorie A : 3 ans ;

- Catégorie B : 5 ans ;

- Catégorie C : 5 ans ;

- Catégorie D : 7 ans ;

- ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)***

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de :
- Catégorie A : 2,706 ans ;

- Catégorie B : 4,268 ans ;

- Catégorie C : 4,208 ans ;

- Catégorie D : 5,506 ans ;

- **Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt obligataire subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt subordonné s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt**.
- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

  → **Rang de créance :** En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés et/ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

  Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.
  Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

  → **Maintien de l'emprunt à son rang *:*** La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'elle pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « BNA Subordonné 2026-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL

Siège social : *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

La Société Tunisienne d'Email publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 Novembre 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Actifs	*Note*	*2025*	*2024*
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		284 452	284 452
Moins : amortissements		<252 812>	<233 150>
	IV.1	**31 640**	**51 302**
Immobilisations corporelles		106 321 313	104 620 893
Moins : amortissements		<39 955 861>	<36 036 744>
	IV.2	**66 365 452**	**68 584 149**
Immobilisations financières		18 332 310	12 784 914
Moins : provisions		<3 069 821>	<3 147 146>
	IV.3	**15 262 489**	**9 637 768**
Total des actifs immobilisés		***81 659 581***	***78 273 219***
Autres actifs non courants	IV.4	1 837 992	3 003 295
Total des actifs non courants		***83 497 573***	***81 276 514***
Actifs courants			
Stocks		20 132 174	24 341 544
Moins : provisions		<1 713 311>	<686 300>
	IV.5	**18 418 863**	**23 655 244**
Clients et comptes rattachés		15 951 206	26 103 158
Moins : provisions		<5 088 195>	<4 824 271>
	IV.6	**10 863 011**	**21 278 887**
Autres actifs courants		12 414 651	15 160 100
Moins : provisions		<251 748>	<205 033>
	IV.7	**12 162 903**	**14 955 067**
Autres actifs financiers	IV.8	985 561	697 168
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	230 610	217 186
Total des actifs courants		**42 660 948**	**60 803 552**
Total des actifs		***126 158 521***	***142 080 066***

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	*Note*	*2025*	*2024*
Capitaux propres			
Capital	IV.10	34 513 514	34 513 514
Réserve légale	IV.10	656 890	656 890
Autres capitaux propres	IV.10	13 502 058	13 681 057
Résultats reportés	IV.10	<35 547 890>	<21 023 856>
Réserve spéciale de réévaluation légale	IV.10	7 013 452	7 013 452
Réserve spéciale de réévaluation libre	IV.10	16 018 520	16 018 520
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**36 156 544**	**50 859 577**
Résultat de l'exercice	IV.10	<14 450 929>	<14 524 034>
Total des capitaux propres avant affectation		**21 705 615**	**36 335 543**
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	36 149 694	40 710 165
Autres passifs non courants	IV.12	1 403 213	1 803 213
Total des passifs non courants		**37 552 907**	**42 513 378**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	10 431 949	16 248 032
Autres passifs courants	IV.14	18 016 499	11 177 548
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.15	38 451 551	35 805 565
Total des passifs courants		**66 899 999**	**63 231 145**
Total des passifs		**104 452 906**	**105 744 523**
Total des capitaux propres et passifs		***126 158 521***	***142 080 066***

Etat de résultat SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	Note	2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	40 929 680	37 437 705
Autres produits d'exploitation	V.2	286 999	178 999
Total des produits d'exploitation		***41 216 679***	***37 616 704***
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		<4 215 958>	<1 500 550>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<26 538 919>	<25 260 982>
Charges de personnel	V.4	<6 596 846>	<6 066 549>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<6 979 201>	<10 415 630>
Autres charges d'exploitation	V.6	<5 006 907>	<3 741 992>
Total des charges d'exploitation		**<49 337 831>**	**<46 985 703>**
Résultat d'exploitation		**<8 121 152>**	**<9 368 999>**
Charges financières nettes	V.7	<6 739 616>	<5 226 453>
Produits des placements	V.8	397 283	441 757
Autres gains ordinaires	V.9	265 047	12 500
Autres pertes ordinaires	V.10	<194 690>	<329 776>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**<14 393 128>**	**<14 470 972>**
Impôt sur les sociétés		<57 801>	<53 062>
Résultat net de l'exercice		***<14 450 929>***	***<14 524 034>***

Etat de flux de trésorerie SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		***<14 450 929>***	***<14 524 034>***
Retraitements pour :			
Amortissements et provisions		6 979 201	10 415 630
Quote-part subvention d'investissement		<178 999>	<178 999>
Déc. affectés à l'acquisition de titres de placement		-	6 249 806
Variation des :			
Stocks		4 209 370	2 820 228
Créances clients		10 151 952	12 039 480
Autres actifs courants	*VI.1*	<2 414 302>	<5 151 640>
Fournisseurs et autres dettes	*VI.2*	241 934	<179 930>
Flux de trésoreries provenant de l'exploitation	*VI.3*	***4 538 227***	***11 490 541***
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Déc. liés à l'acq. d'immo. Et AA non courants		<2 715 214>	<2 566 945>
Déc/Enc. Nets affectés à l'acquisition d'immobilisations fin		<426 038>	143 977
Flux de trésoreries affectés à l'investissement	*VI.4*	***<3 141 252>***	***<2 422 968>***
Flux de trésorerie liés au financement			
Encaissement des emprunts et des crédits de gestion		20 445 827	27 133 377
Remboursement des emprunts et des crédits de gestion		<21 838 079>	<40 295 749>
Flux de trésorerie affectés au financement	VI.5	***<1 392 252>***	***<13 162 372>***
Variation de trésorerie		***4 723***	***<4 094 799>***
Trésorerie au début de l'exercice		<11 903 528>	<7 808 729>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		***<11 898 805>***	***<11 903 528>***

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Email S.A (« SOTEMAIL » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

SOTEMAIL détient une participation de 99% dans la filiale russe "LTD KIT"et une participation de 58,5% dans la filiale tunisienne "IDEALE DE TRANSPORT SARL" créée en 2019."LTD KIT" a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Eurasie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création. "LTD KIT" est actuellement en arrêt d'activité et n'a pas préparé d'états financiers depuis sa création. Par ailleurs, la participation de SOTEMAIL dans LTD KIT a été totalement provisionnée. En l'absence d'information financière sur cette filiale, SOTEMAIL ne peut pas établir des états financiers consolidés. Il est à noter que SOTEMAIL est-elle même filiale de la Société Moderne de Céramiques ("SOMOCER"), société cotée qui publie des états financiers consolidés incluant SOTEMAIL.

II. Faits marquants de la période

1) Difficultés opérationnelles et financières

La société SOTEMAIL connait des difficultés opérationnelles et financières depuis l'exercice 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues aux diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;

- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaines d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières premières au niveau mondial ;

- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par SOTEMAIL et ayant atteint un niveau de 49.999 mille DT au 31 décembre 2025 (y compris la perte enregistrée en 2025 s'élevant à 14.451 mille DT).

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales ;

- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier ;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants ;

- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement ;

- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires ;

- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale ;

- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de SOTEMAIL, les représentants de la STEG, de la CNSS, la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement de SOTEMAIL et à préserver sa capacité de financement de l'exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.
Le management est actuellement en phase de finalisation de la mise en place des crédits avec les banques. Les principaux accords sont les suivants :

STEG

Le rééchelonnement a été effectué sur 3 ans, soit 36 mensualités portant sur un montant de 2,6 MDT.

Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMAIL a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 40.528 mille dinars moyennant l'abandon des pénalités d'un montant de 25.113 mille dinars au 31 décembre 2024 sous réserve du respect du calendrier.

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMIL a convenu, le 30 janvier 2026, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 8.125 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 1.793 mille dinars au 31 décembre 2025.

Amnistie sociale

Dans le cadre de l'amnistie sociale, SOTEMAIL a convenu, le 31 mars 2025, d'un échéancier de règlement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, pour un montant de 1.423 mille dinars sur une période de 4 ans.

Banques :

BH Bank :

- La mise en place, à la date du 30 juillet 2026, d'un crédit de rééchelonnement des impayés d'un montant de 1.8 MDT sur 7 ans avec une année de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

- La mise en place, à la date du 30 juillet 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 3.3 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

STB :

- La mise en place, à la date du 13 mai 2026, d'un crédit de consolidation des impayés d'un montant total de 5.5 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce.

- La mise en place, à la date du 28 juillet 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 4 MDT sur 10 ans avec une année de grâce.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2026-2035 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. Par ailleurs, la société a bénéficié du support financier de sa société mère SOMOCER qui s'est engagée à apporter le support financier à SOTEMAIL en cas de besoin pour faire face à ses engagements financiers et lui permettant ainsi de continuer son activité.

2) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOTEMAIL et sa mise sous administration d'un mandataire de justice. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux administrateurs de justice et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.
En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire de justice a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Aucun changement de méthodes comptables, ni de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers, n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, les états financiers de SOTEMAIL arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Générale NCT 01.
Cette hypothèse repose notamment sur les mesures de restructuration financière engagées et réalisées par la société, les prévisions financières établies dans le cadre du business plan couvrant la période 2026-2035, ainsi que sur l'engagement de soutien financier de son principal actionnaire, la société mère SOMOCER, destiné à permettre à SOTEMAIL de faire face à ses engagements et de poursuivre normalement ses activités.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de

façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Nature	Taux
Logiciels	33%
Constructions	2%
Matériel industriel - Constructions métalliques	3,33%
Installations techniques, matériel et outillage	3,33% et 6,67%
Matériel industriel à statut juridique particulier	3,33% et 6,67%
Matériel de transport	6,67% et 10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Grosses réparations	10%
Agencement, aménagement et installation	5%, 10% et 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui servent pour le financement de la construction d'un actif qualifié, sont capitalisées au niveau du coût dudit actif. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs tels que des frais de marketing spécifiques.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

Les placements à long terme comprennent :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. *Evaluation*

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme.
Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides.
Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Logiciels	254 452	254 452
Fonds commercial	30 000	30 000
Immobilisations incorporelles brutes	**284 452**	**284 452**
Amortissement Logiciel	<241 187>	<223 025>
Amortissement Fonds commercial	<11 625>	<10 125>
Immobilisations incorporelles nettes	**31 640**	**51 302**

IV.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Terrains	7 393 081	7 393 081
Constructions	26 541 993	26 520 625
Constructions à statut juridique particulier	1 363 387	1 363 387
Matériels de transport	327 024	327 024
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 216 079	1 216 079
Matériels industriels à statut juridique particulier	4 028 957	4 028 957
Matériels informatiques	320 037	309 549
Matériels de bureaux	111 019	110 302
Matériels industriels	58 066 701	57 038 191
Agencements et aménagements divers	5 071 873	5 071 873
Immobilisations en cours	1 881 162	1 241 825
Immobilisations corporelles brutes	**106 321 313**	**104 620 893**
Amortissements cumulés	<39 955 861>	<36 036 744>
Immobilisations corporelles nettes	**66 365 452**	**68 584 149**

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Titres de participation ***(voir Note IV. 3.1)***	11 239 628	8 553 128
Titres de placements **(*)**	447 202	447 202
Dépôts et cautionnements	632 809	632 809
Prêt à long terme AB Corporation	1 401 240	1 546 648
Prêt à long terme Somocer Négoce	1 345 172	1 552 122
Prêt à long terme ABC	2 825 609	-
Fonds de garantie (**)	440 650	53 005
Immobilisations financières brutes	**18 332 310**	**12 784 914**
Provision pour dépréciation	<3 069 821>	<3 147 146>
Immobilisations financières nettes	**15 262 489**	**9 637 768**

(*) Les titres de placements au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Désignation	*31.12.2025*	*Provision pour dépréciation*	Solde Net au 31/12/2025
Placement STB	197 200	58 140	139 060
Placement SANIMED	250 002	118 286	131 716
Total	**447 202**	**176 426**	**270 776**

(**) les fonds de garanties au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Désignation	*31.12.2025*	*Provision pour*	*Solde Net*
Fonds de garantie Unifcator	45 457	45 457	0
Fonds de garantie Tunisie Factoring	395 193	0	395 193
Total	**440 650**	**45 457**	**395 193**

IV.3.1 Titres de participation

Désignation	*31.12.2025*	*% de détention*	*Provision pour dépréciation*	Solde Net au 31/12/2025	Solde Net au 31/12/2024
A.B.C (*)	5 386 500	41,65%	-	5 386 500	2 700 000
SAPHIR	75 000	15%	75 000	-	
SOMOSAN	50 000	0,40%	50 000	-	
SOMOCER NEGOCE	1 010 000	33,67%	1 010 000	-	
LTD KIT	214 128	99%	214 128	-	
S.M.C	340 000	27,63 %	-	340 000	340 000
3S Trading	100 000	9,10%	100 000	-	
SOMOCER de Transport SARL (**)	1 025 000	58,50%	-	1 025 000	1 025 000
SANIMED	3 003 000	11,71%	1 368 810	1 634 190	1 634 190
Media Plus	30 000	30,00%	30 000	-	
Ste Périmètre de gestion	6 000	0,05%	-	6 000	6 000
Total	**11 239 628**		**2 847 938**	**8 391 690**	**5 705 190**

Les titres de participations au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :
(*) La variation positive de 2 686 500 DT enregistrée au niveau de la rubrique « Titres de participation » au titre de l'exercice 2025, par rapport à l'exercice précédent, provient de la souscription de SOTEMAIL à une augmentation de capital de la ABC, filiale de SOMOCER ».
Il est a noter que L'augmentation des titres de participation dans ABC ne donne lieu à aucun flux de trésorerie, la souscription de SOTEMAIL à l'augmentation de capital de ABC ayant été réalisée par conversion de créances.

(**) *La société « SOMOCER de Transport SARL » est détenue à raison de 58,5% par SOTEMAIL, 39,7% par SOMOCER et 1,8% par SMC. Le contrôle exclusif effectif sur cette filiale est exercé par la société mère SOMOCER et non pas par la société SOTEMAIL. En effet, le Directeur Général*

de SOMOCER est lui-même Gérant de la société « SOMOCER Transport SARL ». Par ailleurs, les politiques opérationnelles et financières sont fixées au niveau du management de SOMOCER.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Frais préliminaires (i)	17 698 171	16 476 326
Charges à repartir (ii)	1 884 620	1 884 620
Autres actifs non courants bruts	**19 582 791**	**18 360 946**
Amortissements & résorptions	<17 744 799>	<15 357 651>
Autres actifs non courants nets	**1 837 992**	**3 003 295**

(i) La résorption des frais préliminaires a été calculée sur la base d'un taux annuel de 33%.

Les Frais préliminaires de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

(ii) La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est répartie comme suit :

- Les frais de participation aux foires et la location de l'espace publicitaire : 2 ans.
- Les frais de publicité : 3 ans.
- Les frais du plan du licenciement des salariés : 3 ans.

Les frais préliminaires de la période sont relatifs aux frais de recherche et de développement de nouveaux produits.

IV.5 Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Stocks de matières premières & consommables	5 890 090	5 883 497
Stocks de produits finis et en cours	14 242 084	18 458 047
Total des stocks bruts	**20 132 174**	**24 341 544**
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<1 603 708>	<665 189>
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<109 603>	<21 111>
Total des stocks nets	**18 418 863**	**23 655 244**

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Clients ordinaires	11 525 913	17 558 929
Clients effets à recevoir	750 647	4 647 789
Clients avoirs à établir	<1 413 549>	<927 831>
Clients douteux ou litigieux	5 088 195	4 824 271

Total des comptes clients bruts	**15 951 206**	**26 103 158**
Provisions sur créances clients	<5 088 195>	<4 824 271>
Total des comptes clients nets	**10 863 011**	**21 278 887**

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Avances et prêts au personnel	139 169	137 773
Etat et collectivités publiques	5 089 679	6 317 568
Fournisseurs débiteurs	501 830	681 838
Créances sur les parties liées (*)	6 021 150	6 937 014
Charges constatées d'avance	283 197	221 080
Débiteurs divers	56 390	-
Produits à recevoir	-	609 209
Blocage et déblocage	118 203	50 585
Compte d'attente	205 033	205 033
Total des autres actifs courants Brut	**12 414 651**	**15 160 100**
Provisions des autres actifs courants	<251 748>	<205 033>
Total des autres actifs courants nets	**12 162 903**	**14 955 067**

(*) Les créances sur les parties liées sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.8 Placements et autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
STB SICAV	91 240	105 565
BTK SICAV	274 359	239 944
Sanadett SICAV	9 312	7 878
Salamet CAP	8 292	2 194
Echéance à moins d'un an sur Prêt AB Corporation	145 408	134 637
Echéance à moins d'un an sur Prêt Somocer Négoce	206 950	206 950
Billet de trésorerie SANIMED	250 000	-
Total des autres actifs financiers	**985 561**	**697 168**

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Banques	219 486	211 887
Caisse	11 124	5 299
Total des liquidités & équivalents de liquidités	**230 610**	**217 186**

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Capital social	34 513 514	34 513 514
Réserve légale	656 890	656 890
Réserve spéciale de réévaluation légale	7 013 452	7 013 452
Réserve spéciale de réévaluation libre	16 018 520	16 018 520
Prime d'émission	12 986 487	12 986 487
Subventions d'investissements	515 571	694 570
Résultats reportés	<35 547 890>	<21 023 856>
Capitaux propres avant résultat	**36 156 544**	**50 859 577**
Résultat de l'exercice (*)	<14 450 929>	<14 524 034>
Capitaux propres avant affectation	**21 705 615**	**36 335 543**

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2025 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	**Solde au 31/12/2024**	**Affectation résultat**	**Résultat de l'exercice**	**Amort. Subvent.**	**Solde au 31/12/2025**
Capital	34 513 514	-	-	-	34 513 514
Réserve légale	656 890	-	-	-	656 890
Réserve spéciale de réévaluation légale	7 013 452	-	-	-	7 013 452
Réserve spéciale de réévaluation libre	16 018 520	-	-	-	16 018 520
Prime d'émission	12 986 487	-	-	-	12 986 487
Résultats reportés	<21 023 856>	<14 524 034>	-	-	<35 547 890>
Subventions d'investissements	694 570	-	-	<178 999>	515 571
Résultat de l'exercice (**)	<14 524 034>	14 524 034	<14 450 929>	-	<14 450 929>
Total	**36 335 543**	**-**	**<14 450 929>**	**<178 999>**	**21 705 615**

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 35.026.226 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**Total**	**Imputation**	**Perte de report**	**Reste à imputer**
Amortissements différés 2020	1 380 648	-	-	1 380 648
Amortissements différés 2022	2 968 828	-	-	2 968 828
Report déficitaires 2023	2 687 309	-	-	2 687 309
Amortissements différés 2023	3 620 955	-	-	3 620 955
Report déficitaires 2024	3 448 395	-	-	3 651 084
Amortissements différés 2024	7 725 379	-	-	7 522 690
Report déficitaires 2025	9 255 933	-	-	9 255 933
Amortissements différés 2025	3 938 779	-	-	3 938 779
Total	**35 026 226**	**-**	**-**	**35 026 226**

(**) Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net	<14 450 929>	<14 524 034>
Nombre moyen pondéré d'actions	34 513 514	34 513 514
Résultat par action	**<0,419>**	**<0,420>**

IV.11 Emprunts

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts leasing	-	232 272
Emprunts BNA	410 833	939 555
Emprunts STB	919 502	2 115 901
Emprunt BH	1 006 663	1 642 995
Emprunt Attijari	141 224	315 847
Engagement dette fiscale	31 626 913	34 448 375
Engagement dette sociale CNSS	771 215	1 015 220
Engagement dette STEG	1 273 344	-
Total des emprunts	**36 149 694**	**40 710 165**

IV.12 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour risques et charges	1 141 383	1 541 383
Provision pour départ à la retraite	261 830	261 830
Total des autres passifs non courants	**1 403 213**	**1 803 213**

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs d'exploitation	5 550 671	12 167 100
Fournisseurs effets à payer	2 159 747	2 429 758
Fournisseurs d'immobilisations	43 854	43 854
Fournisseurs factures non parvenues	1 412 464	25 803
Fournisseurs arrangements	1 265 213	1 581 517
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	**10 431 949**	**16 248 032**

IV.14 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Dettes dues au personnel	457 698	376 873
Dettes sociales CNSS	811 881	1 107 828
Congés à payer	206 453	154 969
Etat, impôts et taxes	13 257 412	7 141 705
Actionnaires dividendes à payer	15 833	15 833
Dettes sur les parties liées (*)	749 103	188 777
Débiteur créditeur divers	7 000	7 000
Obligations cautionnées	465 804	235 589
Charges à payer	2 011 246	1 906 970
Créditeurs divers	34 069	42 004
Total des autres passifs courants	**18 016 499**	**11 177 548**

(*) Les dettes sur les parties liées sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Découverts bancaires	12 379 415	12 120 714
Crédits de gestion à court terme	5 880 000	5 880 000
Factures escomptées	1 613 126	2 439 777
Financement en devises	4 861 014	5 139 238
Crédits immobilisables	1 316 925	670 669
Intérêts courus et non échus	854 828	926 116
Emprunts leasing à moins d'un an	232 272	215 606
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (*)	10 302 782	8 413 445
Echéance à moins d'un an STEG	1 011 189	-
Total concours bancaires et autres passifs financiers	**38 451 551**	**35 805 565**

(*) Voir note IX.2 pour le détail des emprunts bancaires ainsi que les mouvements de l'exercice.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Ventes locales	37 625 751	33 809 918
Ventes à l'exportation	3 182 253	3 614 678
Ventes en suspension	121 676	13 109
Total des revenus	**40 929 680**	**37 437 705**

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés en 2025 à 286.999 DT contre 178.999 DT en 2024 et sont relatifs à la quote-part passée en résultat des subventions d'investissements et d'exploitation et au revenu du loyer.

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Achats Matières	15 616 196	15 321 479
Achats d'approvisionnements	4 712 879	4 371 566
Achats non stockés	6 209 844	5 567 937
Total des achats d'approvisionnement	**26 538 919**	**25 260 982**

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Salaires et compléments de salaires	5 211 769	4 742 605
Charges sociales légales	1 054 199	1 059 490
Autres charges de personnel	330 878	264 454
Total des charges de personnel	**6 596 846**	**6 066 549**

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Dotations aux amortissements	3 731 728	3 448 395
Résorptions des autres actifs non courants	2 387 148	4 074 295
Dotations aux provisions sur stocks	1 131 706	172 852
Dotation aux provisions des soldes clients	284 697	893 643
Dotation aux provisions pour risques et charges	300 000	300 000
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	-	87 492

Dotation aux prov. pour dép. des Immo. Fin	45 458	1 438 953
Dotation aux provisions des autres actifs courants	46 715	-
Reprise sur provisions sur stocks	<104 695>	-
Reprise sur provisions des Immo. Fin	<122 783>	-
Reprises sur provisions sur clients	<20 773>	-
Reprises sur provisions pour risques et charges (*)	<700 000>	-
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	**6 979 201**	**10 415 630**

(*)

La reprise sur provisions pour risques et charges, comptabilisée par SOTEMAIL au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 700 000 DT, résulte du réexamen des provisions constituées antérieurement au titre des risques fiscaux, sociaux.

Cette reprise fait suite à une réévaluation du niveau des risques correspondants, tenant compte de l'évolution des dossiers concernés, des régularisations intervenues ainsi que des éléments disponibles à la clôture de l'exercice. Elle correspond à la quote-part des provisions devenues sans objet ou dont le montant n'est plus justifié au regard des risques résiduels.

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Loyers et charges locatives	165 664	159 133
Entretiens et réparations	131 344	128 600
Assurances (nettes des transferts de charges)	366 835	<263 368>
Autres services extérieurs	54 331	10 151
Honoraires	499 590	288 672
Publicité	228 666	53 754
Transport sur ventes	580 175	687 560
Dons et subventions	146 612	148 257
Voyages et déplacements	10 209	5 561
Missions & réceptions	23 536	32 911
Frais de gardiennage	37 934	91 891
Frais postaux et de télécommunication	34 850	45 940
Commissions sur ventes	2 065 292	1 904 178
Commissions bancaires	611 076	425 040
Impôts et taxes	50 793	23 712
Total des autres charges d'exploitation	**5 006 907**	**3 741 992**

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Intérêts sur opérations d'escomptes	818 598	713 453
Intérêts débiteurs	1 455 848	1 269 131
Intérêts sur crédits de gestion	773 475	293 476
Intérêts des emprunts et des dettes	901 890	1 202 288

Intérêts leasing	60 974	94 859
Intérêts sur financement en devise	287 379	271 818
Intérêts sur ouverture de lettres de crédits	19 076	75 112
Intérêts liés aux avances sur factures	245 804	396 293
Escomptes accordées	692 975	403 199
Intérêts de retard	1 646 625	564 382
Pertes de change	85 751	133 221
Total des charges financières	**6 988 395**	**5 417 232**
Gain de change	<248 604>	<193 044>
Intérêts sur prorogation clients	<175>	2 265
Total des produits financiers	**<248 779>**	**<190 779>**
Total des charges financières nettes	**6 739 616**	**5 226 453**

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se sont élevés en 2025 à 397.283 DT contre 441.757 DT en 2024 et correspondent aux intérêts sur le prêt accordé à AB Corporation de 134.503 DT, aux intérêts sur le prêt accordé à Somocer Négoce de 138.450 DT, aux intérêts des placements de 118.790 DT et autres intérêts de 5.540 DT.

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Jetons de présence	100 000	12 500
Gains suite l'amnistie fiscale	149 910	-
Autres gains ordinaires	15 137	-
Total des autres gains ordinaires	**265 047**	**12 500**

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2025 à 194.690 DT contre 329.777 DT en 2024 et correspondent principalement à des pénalités de retard fiscales et sociales.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Autres actifs courants

La variation de la rubrique "Autres actifs courants" a été retraitée en intégrant la variation d'une partie des immobilisations financières.

Désignation	*Montant*
Autres actifs courants (2024)	15 160 100
Autres actifs courants (2025)	12 414 651
Variation des Autres actifs courants :	**-2 745 449**
Variation des immo financières (*)	5 159 751
Variation figurant dans l'état de flux	**2 414 302**

Variation des immo financières (*)

Désignation	*31.12.2025*	*31.12.2024*	*Variation*
Titres de participation (voir Note IV. 3.1)	11 239 628	8 553 128	2 686 500
Titres de placements non courants	447 202	447 202	0
Dépôts et cautionnements	632 809	632 809	0
Prêt à long terme AB Corporation	1 401 240	1 546 648	-145 408
Prêt à long terme Somocer Négoce	1 345 172	1 552 122	-206 950
Prêt à long terme ABC	2 825 609	0	2 825 609
Total	**17 891 660**	**12 731 909**	**5 159 751**

VI.2 La variation des fournisseurs et autres dettes .

Pour la variation des "Fournisseurs et autres dettes", elle a été retraitée en tenant compte de la variation de la partie long terme des engagements fiscaux, sociaux et STEG, ainsi que de la partie court terme de l'engagement STEG.

Désignation	*Montant*
Fournisseurs et autres dettes (2024)	16 248 032
Fournisseurs et autres dettes (2025)	10 431 949
Autres passifs non courants (2024)	11 177 548
Autres passifs non courants (2025)	18 016 499
Variation des Fournisseurs et autres dettes :	**1 022 868**
Variation des emprunts (*)	-1 792 123
Variations des concours (**)	1 011 189
Variation figurant dans l'etat de flux	**241 934**

Désignation	*31.12.2025*	*31.12.2024*	*Variation*
Engagement dette fiscale	31 626 913	34 448 375	-2 821 462
Engagement dette sociale CNSS	771 215	1 015 220	-244 005
Engagement créances STEG	1 273 344	0	1 273 344
Total des emprunts (*)	**33 671 472**	**35 463 595**	**-1 792 123**

Désignation	*31.12.2025*	*31.12.2024*	*Variation*
Echéance à moins d'un an STEG	**1 011 189**	**0**	**1 011 189**
Total concours ban et autres passifs financiers (**)	**1 011 189**	**0**	**1 011 189**

VI.3 Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un encaissement net de 4.538.227 DT et sont principalement retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

V4. Flux de trésorerie liée à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un décaissement net de 3.141.252 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants pour 2.715.214 DT et ;
- Décaissements nets pour l'acquisition d'immobilisations financières de 426.038 DT.

VI.5 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux provenant du financement ont dégagé un décaissement net de 1.392.252 DT et se détaillent comme suit :

- Encaissements des emprunts bancaires et leasing pour 20.445.827 DT ;
- Décaissements des emprunts bancaires et leasing pour 21.838.079 DT.

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Les transactions et les soldes avec les parties liées se présentent ainsi :

VII.1 Ventes

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2025 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Société A.B.C.	1 926 644	1 316 506
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	175 122	571 121
Société SOMOCER	3 951 589	3 559 002
Société AGRIMED	-	8 401
Société 3S TRADING	712 021	624 247
Société SOMOCER TRANSPORT	156 861	180 690
Société SOMOCER NEGOCE	-	2 195
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	**6 922 237**	**6 262 162**

VII.2 Achats

Les achats réalisés au cours de l'année 2025 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Société SOMOCER	16 872 618	15 656 146
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	2 472 450	2 438 930
SOMOCER Transport	515 714	635 422
Total des achats (HTVA)	**19 860 782**	**18 730 498**

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des revenus réalisés par SOTEMAIL et ce, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

  Un premier avenant a été signé le 1er juillet 2019 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 1,5% à 2,5% avec une date d'effet le 1er janvier 2019.

  Un deuxième avenant a été signé en 2023 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 2,5% à 3,5%.

  Un troisième avenant signé en 2024 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant, à partir du 1er janvier 2024, de 3,5% à 5%.

Le montant des commissions constaté par la société SOTEMAIL au titre de l'exercice 2025 s'élève à 2.046.486 DT hors taxes.

- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a transformé les créances détenues sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.552.122 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025.

  Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 138.450 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an.

- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

  Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

  Un deuxième échéancier a été établi en date du 1er janvier 2024, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 1.805.948 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

  Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 134.636 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 134.503 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à

SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. Courant l'exercice 2025, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.574.242 DT hors taxes. Aucune convention n'a été signée entre les deux sociétés.

- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

- SOTEMAIL a souscrit à des billets de trésorerie sans intérêts émis par la société « SANIMED » pour un montant s'élevant à 250.000 DT pour une période de 360 jours commençant le 8 décembre 2025 avec une date d'échéance au 3 décembre 2026.

- En date du 2 juillet 2025, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société A.B.C en un prêt en compte courant non rémunéré pour un montant de 2.825.609 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans avec une période de grâce de 2 ans. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.825.609 DT.

VII.3 Soldes avec les parties liées

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2025 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes) (*)	Billet de trésorerie	Solde Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
A.B.C.	-	152 913	2 825 609	-	-	-	**2 978 522**
SOMOCER	812 818	-	-	-	542 154	-	**1 354 972**
AB Corporation	1 018 192	55 967	1 546 648	-	-	-	**2 620 807**
SANIMED	186 423	556	-	250 000	-	-	**436 979**
SOMOCER NEGOCE	2 022 945	-	1 552 122	-	<345 704>	-	**3 229 363**
AGRIMED	-	20 108	-	-	-	<186 423>	**<166 315>**
3S TRADING	-	815 910	-	-	-	<113 460>	**702 450**
KIT	-	87 214	-	-	-	-	**87 214**
SMC	-	<129 538>	-	-	<76 319>	<449 220>	**<655 077>**
STE SOMOCER DE TRANSPORT	13 854	267 245	-	-	<54 580>	-	**226 519**
SOCIETE PERIMETRE DE GESTION	1 966 918	-	-	-	-	-	**1 966 918**
Total	**6 021 150**	**1 270 375**	**5 924 379**	**250 000**	**65 551**	**<749 103>**	**12 782 352**

(*) Étant donné les retards considérables constatés dans le recouvrement des créances de SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION et suite à l'incapacité de ces derniers à honorer leurs engagements envers SOTEMAIL dans les délais requis, cette dernière a transformé ces créances en prêts en compte courant payables sur une période de 10 ans et moyennant des intérêts au taux de 8% l'an (appliqué au principal non encore remboursé).

Étant donné les retards considérables constatés dans le recouvrement des créances de A.B.C et suite à l'incapacité de cette dernière à honorer ses engagements envers SOTEMAIL dans les délais requis, cette dernière a transformé ces créances en prêts en compte courant payables sur une période de 10 ans avec une période de grâce de 2 ans et non rémunéré.

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2024 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes)	Solde Fournisseurs (*)	Autres passifs courants	Total
A.B.C.	-	2 632 230	-	-	-	**2 632 230**
SOMOCER	46 625	374 155	-	<1 307 029>	-	**<886 249>**
AB Corporation	1 251 015	55 967	1 681 285	-	-	**2 988 267**
SANIMED	67 633	556	-	-	-	**68 189**
SOMOCER NEGOCE	3 058 540	30 258	1 759 072	<1 262 033>	-	**3 585 837**
AGRIMED	-	20 108	-	-	<67 633>	**<47 525>**
3S TRADING	239 627	1 229 491	-	-	-	**1 469 118**
KIT	-	87 214	-	-	-	**87 214**
SMC	-	961 914	-	<219 625>	<121 144>	**621 145**
STE SOMOCER DE TRANSPORT	120 302	475 685	-	<471 185>	-	**124 802**
STE PERIMETRE DE GESTION	2 153 272	-	-	-	-	**2 153 272**
Total	**6 937 014**	**5 867 578**	**3 440 357**	**<3 259 872>**	**<188 777>**	**12 796 300**

VIII.1 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**Charges**	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**Soldes**	**31.12.2025**	**31.12.2024**
CA Local	37 747 427	33 823 027	Stockage	-	-			
CA Export	3 182 253	3 614 678						
Production stocké	<4 215 958>	<1 500 550>						
Total	**36 713 722**	**35 937 155**	**Total**	**-**	**-**	**Production**	**36 713 722**	**35 937 155**
Production	36 713 722	35 937 155	Achats consommés	26 538 919	25 260 982	**Marge sur coût matière**	**10 174 803**	**10 676 173**
Marge sur coût matière	10 174 803	10 676 173	Autres charges externes	4 956 114	3 718 280	**Valeur ajoutée**	**5 218 689**	**6 957 893**
			Charges de personnel	6 596 846	6 066 549			
Valeur ajoutée	5 218 689	6 957 893	Impôts et taxes	50 793	23 712	**Excédent brut d'exploitation**	**<1 428 950>**	**867 632**
			Total	**6 647 639**	**6 090 261**			
Excédent brut d'exploitation	<1 428 950>	867 632						
Autre produits ordinaires	265 047	12 500	Charges financières nettes	6 739 616	5 226 453			
Produits financiers	397 283	441 757	Autres pertes ordinaires	194 690	329 776			
			DAAP	6 979 201	10 415 630			
Quotes-parts des subv d'investissement	178 999	178 999	Impôt sur les bénéfices	57 801	53 062			
Autres produits d'exploitation	108 000	-						
Total	**<479 621>**	**1 500 888**	**Total**	**13 971 308**	**16 024 921**	**Résultat des activités ordinaires**	**<14 450 929>**	**<14 524 034>**
Résultat des activités ordinaires	<14 450 929>	<14 524 034>	Pertes extraordinaires	-	-	**Résultat après modifications**	**<14 450 929>**	**<14 524 034>**
Total	**<14 450 929>**	**<14 524 034>**	**Total**	**-**	**-**			

VIII.1 le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination.

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		Cout des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats consommés	26 538 919	26 502 487	36 432		
Charges de peronnels	6 596 846	6 596 846			
Amortissements et provisions	6 979 202	6 118 876			860 326
Autres charges	5 006 905	48 209	2 874 133	2 084 563	
Total	**45 121 872**	**39 266 418**	**2 910 565**	**2 084 563**	**860 326**

IX.1 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	V.B 2024	Acquisitions	V.B 2025	Amortiss. Cumulés 2024	Dotations	Amortiss. Cumulés 2025	VCN 2024	VCN 2025
Logiciel	254 452	-	254 452	223 025	18 162	241 187	31 427	13 265
Fonds de commerce	30 000	-	30 000	10 125	1 500	11 625	19 875	18 375
Total I. Incorporelles	**284 452**	**-**	**284 452**	**233 150**	**19 662**	**252 812**	**51 302**	**31 640**
Terrains	7 393 081	-	7 393 081	-	-	-	7 393 081	7 393 081
Constructions	26 520 625	21 368	26 541 993	154 485	702 167	856 652	26 366 140	25 685 341
Agen. Amén. &Inst.	5 071 873	-	5 071 873	3 410 840	241 763	3 652 603	1 661 033	1 419 270
Matériels de transports	327 024	-	327 024	164 414	17 669	182 083	162 610	144 941
Matériels industriels	57 038 191	1 028 510	58 066 701	28 032 527	2 615 034	30 647 561	29 005 664	27 419 140
Equipements de bureau	110 302	717	111 019	95 268	3 349	98 617	15 034	12 402
Matériels informatiques	309 549	10 488	320 037	264 424	17 610	282 034	45 125	38 003
Constructions à Stat. Jurid. Part.	1 363 387	-	1 363 387	246 884	26 923	273 807	1 116 503	1 089 580
Mat. Indus. à Stat. Jurid. Part.	4 028 957	-	4 028 957	2 710 181	247 705	2 957 886	1 318 776	1 071 071
Mat. de transp. à Stat. Jurid. Part.	1 216 079	-	1 216 079	957 721	46 897	1 004 618	258 358	211 461
Immobilisations en cours	1 241 825	639 337	1 881 162	-	-	-	1 241 825	1 881 162
Total I.Corporelles	**104 620 893**	**1 700 420**	**106 321 313**	**36 036 744**	**3 919 117**	**39 955 861**	**68 584 149**	**66 365 452**

Total immobilisations	**104 905 345**	**1 700 420**	**106 605 765**	**36 269 894**	**3 938 779***	**40 208 673**	**68 635 451**	**66 397 092**

Il est à noter que ce montant ne tient pas compte d'une partie de la résorption des frais préliminaire de l'exercice et qui s'élèvent à 207.051 DT.

IX.2 Tableau de variation des emprunts

A. Emprunt bancaire

Emprunts	*Solde au 31.12.2024*			Nouveaux emprunts	Règlement échéances	*Solde au 31.12.2025*		
	Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an			Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
BH (7 MD)	261 782	-	261 782	-	-	261 782	-	261 782
UBCI (1,35 MD)	28 125	-	28 125	-	<28 125>	-	-	-
STB (1,436 MD)	786 905	157 381	629 524	-	<37 714>	749 190	-	749 190
STB (5 MD)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
STB (1 MD)	633 333	333 333	300 000	-	<100 000>	533 333	133 333	400 000
ATTIJ (0,800 MD)	501 393	315 847	185 546	-	<144 263>	357 130	141 224	215 906
STB (0,116 MD)	53 420	18 854	34 566	-	<28 282>	25 139	-	25 139
STB (1,191 MD)	376 295	-	376 295	-	-	376 295	-	376 295
STB (0,724 MD)	555 067	289 600	265 467	-	-	555 067	144 800	410 267
BH (3.5 MD)	3 041 492	1 642 995	1 398 497	-	-	3 041 492	1 006 664	2 034 828
BNA (3.849 MD)	2 081 939	238 722	1 843 217	-	<128 428>	1 953 511	-	1 953 511
BNA (1.450 MD)	1 160 000	700 833	459 167	-	<24 167>	1 135 833	410 833	725 000
STB (0.004 MD)	2 839	1 585	1 254	-	<990>	1 849	792	1 057
STB (0.169 MD)	104 544	44 431	60 113	-	<29 044>	75 500	13 068	62 432
STB (0.017 MD)	9 996	7 344	2 652	-	<1 836>	8 160	4 896	3 264
STB (0.181 MD)	100 969	20 194	80 775	-	<20 194>	80 775	-	80 775
STB (0.805 MD)	402 518	-	402 518	-	<100 629>	301 888	-	301 888

STB (0.020 MD)	11 501	8 179	3 322	-	<3 067>	8 435	5 112	3 323
STB (2.470 MD)	2 315 625	1 235 000	1 080 625	-	-	2 315 625	617 500	1 698 125
Total emprunts en dinars	**13 427 743**	**5 014 298**	**8 413 445**	**-**	**<646 739>**	**12 781 004**	**2 478 222**	**10 302 782**

B. Autres dettes

Emprunts	*Solde au 31.12.2024*			Nouveaux emprunts	Règlement échéances	*Solde au 31.12.2025*		
	Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an			Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
Eng. Dette fiscale 1	40 527 500	34 448 375	6 079 125	0	-2 803 025	37 724 475	26 342 875	11 381 600
Eng. Dette fiscale 2	0	0	0	6 216 516	0	6 216 516	5 284 038	932 477
Eng. Dette sociale	1 403 798	1 015 220	388 578	0	-304 522	1 099 276	771 215	328 062
Eng. Dette STEG	0	0	0	2 284 533	0	2 284 533	1 273 344	1 011 189
Total emp. En dinars	**41 931 298**	**35 463 595**	**6 467 703**	**8 501 048**	**-3 107 547**	**47 324 799**	**33 671 472**	**13 653 328**

IX.3 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Charges d'intérêts à payer	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an	Total des paiements restants au 31.12.2025	Taux d'intérêt
2 023	179982	Construction	655 227	60 974	232 272	-	232 272	1,42%
Total			**655 227**	**60 974**	**232 272**	**-**	**232 272**	

IX.4 Garanties, engagements et restrictions sur immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NCT 05 (nouveau), les informations relatives aux restrictions de propriété, garanties accordées et engagements contractuels se détaillent comme suit au 31 décembre 2025:

A . Restrictions de propriété et actifs donnés en garantie

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles de la société qui sont données en garantie des engagements bancaires, notamment sous forme d'hypothèques constituées au profit des établissements bancaires.

Les garanties hypothécaires se présentent comme suit :

Banque	Nature de crédit	Mt en principal de crédit (En KDT)	Naute de l'immobilisation	Hypothèque
STB	Crédit de gestion	9 300	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
BH	Crédit de gestion	16 650	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
BTK	Crédit de gestion	5 230	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
BH	CMT	10 500	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
BNA	CMT	5 300	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
STB	CMT	13400	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
UBCI	CMT	1350	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.

B. Immobilisations corporelles en cours de construction :

Les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 881 162 DT. Elles se rapportent principalement aux coûts engagés pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau four de mon cuisson destiné à la cuisson du grès, ainsi qu'aux travaux de construction d'une salle d'exposition.
Le nouveau four a été mis en service le 4 janvier 2026.

X. Les engagements hors bilan

X.1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2025 est 18.666.176 DT dont 4.774.441 DT donnés au profit des sociétés du groupe notamment A.B.C et SOMOCER.

X. 2 Engagements donnés relatifs aux emprunts

<table>
<tr><td rowspan="4">Crédit de gestion</td><td>9,3 MD</td><td>STB</td><td rowspan="10">1) Une hypothèque en rang utile sur :

a) Une hypothèque en rang utile sur la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.

b) La caution réelle et solidaire de la société SOMOCER qui affecte en rang utile.

* La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Aouicha 3 située à Menzel Hayet. Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,d' une superficie de (34284 m2) et objet du titre foncier N°38216 Monastir.

* La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Aouicha 2, située à Menzel Hayet, Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,d' une superficie de (133577 m2) et objet du titre foncier N°38218 Monastir.

* La totalité de la propriété dénommée «SOUK SAYADI » objet du titre foncier N° 50557 MONASTIR, d'une superficie globale de 9684 m2 , sise à MENZEL HAYET - MONASTIR.

* La totalité de la propriété dénommée « MAYSSA 1 » objet du titre foncier N° 70046 TUNIS. d'une superficie globale de 499 m2• sise au Lac - Tunis.

* La totalité de la propriété dénommée «MAYSSA 2 » objet du titre foncier N° 70047 TUNIS. d'une superficie globale de 505 1112 , sise au Lac - Tunis.

* La totalité de la propriété dénommée« MAYSSA 3 » objet du titre foncier N° 70048 TUNIS, d'une superficie globale de 1348 rn2• sise au Lac - Tunis.

c) La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Khaoula. située à madet Ras Jebel. Gouvernorat de Bizerte. d'une superficie de (4063 m2) et objet du titre foncier N°577 I Bizerte.</td></tr>
<tr><td>16,650 MD</td><td>BH</td></tr>
<tr><td>5,23 MD</td><td>BTK</td></tr>
<tr><td>5,97 MD</td><td>ATB</td></tr>
<tr><td rowspan="6">CMT</td><td>0,8 MD</td><td>ATTIJARI</td></tr>
<tr><td>10,5 MD</td><td>BH</td></tr>
<tr><td>5,3 MD</td><td>BNA</td></tr>
<tr><td>13,4 MD</td><td>STB</td></tr>
<tr><td>1,35 MD</td><td>UBCI</td></tr>
</table>

			d) La caution réelle et solidaire de la société SPG qui affecte en rang utile la totalité de la propriété lui appartenant dénommée El Baraka. située à Sakkiet Eddayer. Km 07. Gouvernorat de Sfax d'une superficie de (6003 m2), objet du litre foncier N°140214 Sfax et du titre de propriété 130839. **e)** Un nantissement en rang utile conformément aux articles 236 et suivants du code de commerce sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, le fonds de commerce situé à Souassi Mahdia, inscrit au Registre National des Entreprises sous l' identifiant Unique N°0742284EAM et comprenant notamment : L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevet d' invention les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels et généralement les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. Le matériel et l'outillage servant à l'exploitation. **f)** un nantissement en rang utile conformément aux articles - 236- et suivants du code de commerce sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, le fonds de commerce situé à Menzel Hayet, inscrit au Registre National des Entreprises sous l' identifiant Unique N°0039247DAM000 et comprenant notamment : L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevet d' invention les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels et généralement les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. Le matériel et l'outillage servant à l'exploitation.

X.3 Caution & autres garanties :

Le cautionnement de 1.073.458 DT se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG) et Unifactors.

X.4 Engagements reçus :

Type d'engagement	**Valeur totale**	**Société**	**Observation**
Hypothéque terrain agricole	**1 400 000**	Ghadab	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 30399 Monastir	**4 500 000**	NAGUEZ	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 66806 SOUSSE	**1 700 000**	NAGUEZ	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Nantissement fond de commerce	**250 000**	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 104481 Tunis	**150 000**	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.

Hypothéque titre 97538 Monastir	**316 152**	GLC	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 27317 Gabes	**50 000**	DELTA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 51232 Bizerte	**82 202**	NOVA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.

XI. Intérêts sur crédit bancaire non encore échus :

Organisme Financier	**Montant (DT)**	**Intérêts non courus (DT)**
STB (1,436MD) (1,700 MD)	149 583	3 427
STB (0,264MD)	47 143	1 240
STB (1 MD)	333 333	25 274
ATTIJ (0,800 MD)	315 847	26 319
STB (0,724 MD)	289 600	27 867
Emprunt BH (3.5 MD)	1 642 995	209 758
Emprunt BNA (3.849 MD)	238 722	3 890
Emprunt BNA (1.450 MD)	700 833	79 816
Emprunt STB (0,116 MD)	18 854	1 010
Emprunt STB (0,004 MD)	1 585	155
Emprunt STB (0,169 MD)	44 431	3 119
Emprunt STB (0,017 MD)	7 344	1 062
Emprunt STB (0,181 MD)	20 194	780
Emprunt STB (0,020 MD)	8 179	912
Emprunt STB (2,470 MD)	1 235 000	158 419
Total	**5 053 645**	**543 047**

XI. Note sur les évènements postérieurs à la date de clôture

1) Administration judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement des mandataires précédents, avec obligation de signature conjointe pour toute opération tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMIL a convenu, le 30 janvier 2026, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 8.125 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 1.793 mille dinars au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

XII. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Introduction

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note a pour objet de présenter les informations significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, la situation financière, la performance et les perspectives de SOTEMAIL.

En raison de la nature industrielle de son activité de fabrication et de commercialisation de produits céramiques, SOTEMAIL est concernée par les enjeux liés à la consommation énergétique, à la disponibilité des matières premières, à l'utilisation des ressources naturelles, aux émissions atmosphériques, à la gestion des déchets industriels, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à la conformité réglementaire.

La maîtrise de ces enjeux constitue un facteur important de compétitivité, d'optimisation des coûts industriels et de pérennité de l'activité.

La présente note s'inscrit dans le cadre de la phase transitoire prévue par le CMF, selon une approche fondée sur la matérialité financière et le principe « Comply or Explain ». Les informations présentées reposent principalement sur une appréciation qualitative des risques et opportunités ESG susceptibles d'affecter la situation financière et les perspectives de la Société.

SECTION 1 — GOUVERNANCE ESG

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration de SOTEMAIL assure la supervision de la stratégie générale de la Société, de ses orientations de développement, de sa situation financière et des principaux risques susceptibles d'affecter la pérennité de ses activités.

Dans ce cadre, les enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de la Société ont vocation à être progressivement intégrés dans les mécanismes de gouvernance et de gestion des risques.

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et la coordination des fonctions concernées. SOTEMAIL s'inscrit dans une démarche de renforcement progressif de son dispositif de gouvernance ESG, notamment en matière de suivi et de remontée des enjeux ESG matériellement significatifs auprès des organes de gouvernance.

1.2. Comités concernés

Le suivi des enjeux ESG s’appuie sur les structures de gouvernance, de contrôle et de gestion existantes de SOTEMAIL, selon leurs attributions respectives.

Dans le cadre du renforcement progressif de sa gouvernance ESG, la Société prévoit de formaliser davantage les modalités de coordination et de suivi des principaux enjeux ESG, en s’appuyant notamment sur les structures existantes et, le cas échéant, sur des instances dédiées.

1.3. Départements et équipes impliqués

La prise en compte des enjeux ESG repose sur la contribution des différentes fonctions de SOTEMAIL, notamment les fonctions opérationnelles, techniques, environnementales et sociales ainsi que les fonctions administratives et financières, en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Dans le cadre de sa démarche ESG, la Société prévoit de renforcer progressivement la coordination entre les fonctions concernées, la formalisation des responsabilités et la centralisation des informations nécessaires au suivi et au reporting des enjeux ESG matériellement significatifs.

1.4. Formation et renforcement des capacités

La maîtrise des enjeux ESG repose notamment sur la sensibilisation et le renforcement progressif des compétences des organes de gouvernance, des équipes dirigeantes et des collaborateurs concernés.

SOTEMAIL prévoit d'intégrer progressivement les enjeux ESG pertinents dans ses actions de sensibilisation et de formation, en fonction des risques prioritaires identifiés et des besoins des différentes fonctions.

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

Business model et orientations stratégiques ESG

SOTEMAIL exerce une activité industrielle de fabrication et de commercialisation de produits céramiques, reposant notamment sur l'utilisation de matières premières minérales, d'équipements industriels et de ressources énergétiques.

La Société n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG au regard de leurs incidences financières potentielles. SOTEMAIL s'engage à engager à court terme cette analyse, afin de mieux identifier les enjeux ESG financièrement matériels et de renforcer progressivement leur intégration dans sa stratégie et son dispositif de gestion des risques.

À ce stade, sur la base des caractéristiques de son activité et des informations disponibles, les principaux enjeux ESG considérés comme pertinents concernent notamment :

Efficacité énergétique et maîtrise des consommations

Compte tenu des besoins énergétiques associés au processus de fabrication des produits céramiques, la consommation de gaz et d'électricité constitue un enjeu susceptible d'influencer les coûts de production, la performance et la compétitivité de la Société.

Autres enjeux environnementaux

Les principaux enjeux environnementaux identifiés à ce stade concernent notamment la consommation de matières premières et d'eau, les émissions atmosphériques, la gestion des déchets et rebuts céramiques ainsi que la conformité aux exigences environnementales applicables.

Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux concernent principalement la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail, la disponibilité des compétences techniques et le développement des compétences nécessaires à la continuité des activités.

Enjeux de gouvernance

Les enjeux de gouvernance concernent notamment la conformité réglementaire, le contrôle interne, la fiabilité des informations financières et ESG ainsi que la gestion des principaux risques liés à l'activité.

Ces enjeux présentent un caractère préliminaire et seront précisés et hiérarchisés dans le cadre de l'analyse de matérialité financière que la Société prévoit de réaliser.

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES ESG

Démarche d'identification et d'évaluation

Au 31 décembre 2025, SOTEMAIL ne dispose pas encore d'une démarche formalisée permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG selon leur matérialité financière.

La Société prévoit, à court terme, de structurer cette démarche à travers la réalisation d'une analyse de matérialité financière visant à identifier et à hiérarchiser les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, sa performance, la continuité de ses activités ou ses perspectives.

SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans le cadre de la phase transitoire du reporting ESG, SOTEMAIL présente principalement des informations qualitatives relatives aux actions mises en œuvre en lien avec les enjeux ESG considérés comme pertinents à ce stade.

À ce jour, les indicateurs quantitatifs ESG ne font pas encore l'objet d'un dispositif structuré et consolidé de reporting. Dans le cadre de la montée en maturité de sa démarche ESG, la Société prévoit, à court terme, de renforcer la collecte et la fiabilisation des données afin de mettre progressivement en place des indicateurs quantitatifs pertinents permettant le suivi de ses principaux enjeux ESG.

Dans ce contexte, les principales informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs mis en œuvre par SOTEMAIL en lien avec les enjeux ESG considérés comme pertinents à ce stade sont présentées ci-après :

Efficacité énergétique et maîtrise des consommations

En matière énergétique, les actions de la Société portent notamment sur le suivi des consommations de gaz et d'électricité, la maintenance des équipements industriels et l'amélioration de leur performance énergétique. SOTEMAIL dispose également d'un système de récupération de chaleur au niveau des cheminées des fours visant à valoriser une partie de la chaleur issue du processus de cuisson. Ce dernier élément devra être confirmé dans sa formulation définitive au regard du fonctionnement effectif du dispositif.

Utilisation des ressources et gestion des déchets

Les actions environnementales portent également sur la maîtrise de l'utilisation des matières premières et des ressources nécessaires au processus de fabrication ainsi que sur la gestion des déchets et rebuts issus de l'activité industrielle. Ces actions visent notamment à limiter les pertes de ressources et à améliorer progressivement la maîtrise des impacts environnementaux associés à l'activité.

Santé et sécurité au travail

En matière sociale, SOTEMAIL prend en compte la prévention des risques professionnels et des accidents du travail associés à son activité industrielle. Les actions mises en œuvre portent notamment sur la prévention des risques liés aux équipements et aux conditions de travail ainsi que sur la sensibilisation du personnel aux enjeux de santé et de sécurité.

Formation et développement des compétences

La Société accorde également une attention au maintien et au développement des compétences nécessaires à ses activités. Les actions de formation et de sensibilisation contribuent au renforcement des compétences techniques et à la prévention des risques liés aux activités industrielles.

Gouvernance et conformité

En matière de gouvernance, les actions portent principalement sur le suivi des obligations légales et réglementaires applicables aux activités de la Société ainsi que sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. SOTEMAIL prévoit par ailleurs de renforcer progressivement la prise en compte des enjeux ESG dans ses mécanismes de gouvernance, de collecte de l'information et de reporting.

CONCLUSION

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la présente note constitue une première étape dans la structuration de la démarche ESG de SOTEMAIL et de l'information relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur son activité et sa situation financière.

À ce stade, la Société n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG. SOTEMAIL prévoit de réaliser cette analyse à court terme afin de renforcer progressivement l'intégration des enjeux ESG dans sa stratégie et son dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre de la montée en maturité de sa démarche ESG, la Société prévoit également de renforcer progressivement ses dispositifs de collecte et de fiabilisation des données afin de compléter les informations qualitatives actuellement disponibles par des indicateurs quantitatifs pertinents et fiables.

XII. Le tableau de détermination du résultat fiscal au 31 décembre 2025

Résultat comptable avant impôt	**-14 393 127,125**
I- Réintégrations	
1-Charges non déductibles	
1-7 Dons & subventions	
non déductibles	146 612,315
1-9 Perte de change 2025 non réalisée	14 388,170
1-10 Gains de change non réalisés 2024 antérieurement non imposés	115 260,009
2. Provisions	
2.1 Provision non déductibles	765 361,671
2.2 Provision déductibles	
° Provisions pour créances douteuses (Autres que celles constituées par les établissements de crédit)	
° Provisions pour dépréciations des actions cotées en bourse (autres que celles constituées par les sociétés d'investissement à capital risque) ;	19 751,679
° Provisions pour dépréciations des stocks destinés à la ventes	1043 214,488
3. Amortissements	
3.3 Terrains & Fonds de commerces	10 125,000
Total réintégrations	**2 114 713,332**
I I - Déductions	
1. Reprise sur provisions non admises en déduction initialement	
Reprise sur provisions - clts non contentieux	0,000
Reprise sur provisions - MP	0,000
Reprise sur provisions PR	700 000,000
Reprise sur provisions RC	0,000
2. Gains de change 2025 non réalisée	121 156,021
3. Perte de change 2024 antérieurement réintégré	100 148,284
4. Produits réalisés par les établissements situés à l'étranger.	
5. Amortissements excédentaires réintégrés aux résultats des années antérieures.	
Total déductions	**921 304,305**
Résultat fiscal avant déduction des provisions	**-13 199 718,098**
Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des amortissements	**-13 199 718,098**
I I I - Déductions des amortissements diffères et déficits reportes	
* Réintégration des amortissements de l'exercice	3 938 780,510
* Déduction des déficits reportés	10 412 688,696
* Déduction des amortissements de l'exercice	3 938 780,510
* Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	11 418 825,814
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	**-35 031 232,609**

IV-LIQUIDATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

*** Calcul du minimum d'impôt (10% du CA)**	**Global**	**Soumis**	**57 801**
- Chiffre d'affaires Local TTC	**54 618 551**	**54 618 551**	
- Chiffre d'affaires export	**3 182 253**	**3 182 253**	

*** Calcul de l'impôt du sur la sté**	**57 801**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 21 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Email (« SOTEMAIL » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 21.705.615 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 14.450.929 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTEMAIL au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1) Ainsi qu'il en fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOTEMAIL détient des participations dans le capital des sociétés ABC et SANIMED pour des montants respectifs de 5.386.500 DT 3.253.002 DT. La participation ABC n'a pas fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation malgré l'existence d'indicateurs de perte de valeur. La participation SANIMED a fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant de 1.487.096 DT. Nous estimons qu'au vu de l'examen de la performance historique de la situation financière des société ABC et SANIMED, des provisions pour dépréciation devraient être estimées et constatées pour des montants respectifs de 306.162 DT et 938.512 DT afin de ramener leurs valeurs comptables à leurs valeur recouvrables estimées.

2) SOTEMAIL détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés SPG, SOMOCER négoce, AB corporation et SANIMED (parties liées) pour des montants respectifs de 1.966.918 DT, 1.884.191 DT, 402.961 DT (après déduction de solde fournisseurs factures non parvenues d'un montant de 816.606 DT) et 436.979 DT. Ces créances sont partiellement provisionnées pour un montant de 53.092 DT. Etant donné le retard constaté dans le recouvrement de ces créances ainsi que les impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision complémentaire d'un montant de 3.677.077 DT devrait être constatée au niveau des états financiers en couverture du risque de défaut potentiel lié à ces créances.

3) Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, cette situation risquerait de constituer une limitation à nos travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 15.951.206 DT et provisionnées à hauteur de 5.088.195 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la direction détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses par rapport aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, de l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), de l'existence d'éventuelles garanties ainsi que toute autre information disponible concernant la situation financière des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) <u>Evaluation des stocks</u>

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur brute de 20.132.174 DT et provisionnés à hauteur de 1.713.311 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat majoré des frais d'approche pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers exprimées ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

Les conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercices 2025 telles que détaillées dans notre rapport spécial n'ont pas fait l'objet d'autorisation au préalable par le Conseil d'Administration aux vues d'un rapport de la direction et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce modifié par la loi n° 2016-36 relative aux procédures collectives, nous avons demandé à la direction générale des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Une lettre a été adressée à la direction générale de la société en date du 20 août 2026 à l'effet de nous faire part du respect des engagements d'une part et l'avancement de la mise en place des plans de restructuration des crédits bancaires et la formalisation des nouveaux accords de financement avec les banques d'autre part.

Une réponse du management nous a été communiquée en date du 26 août 2026, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles en cours de mise en œuvre afin de remédier à la situation. Par ailleurs, la société mère de SOTEMAIL s'est engagée à apporter son soutien financier et opérationnel à la société pour faire face à ses engagements financiers en cas de besoin.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et XII « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation notamment la mise en place des crédits de restructuration et de gestion. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2026-2035 sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. La capacité de la société d'honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan ainsi que du support financier de la société mère.

Application de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

La société ne s'est pas conformée à l'article 275 du code des sociétés commerciales se rattachant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se réunir au moins une fois par an, dans un délai de six mois au maximum après la clôture de l'exercice à l'effet d'approuver les états financiers de l'année clôturée au 31 décembre 2025.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tunis le 21 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2025 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Concours bancaires et crédits de gestion

Les concours bancaires ainsi que les crédits de gestion dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2025 à 26.050.480 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**
Découverts bancaires	12 379 415
Crédits de gestion à court terme	5 880 000
Factures escomptées	1 613 126
Financement en devises	4 861 014
Crédits mobilisables	1 316 925
Total concours bancaires et crédits de gestion	**26 050 480**

2. Billets de trésorerie

- SOTEMAIL a souscrit à des billets de trésorerie sans intérêts émis par la société « SANIMED » pour un montant s'élevant à 250.000 DT pour une période de 360 jours commençant le 8 décembre 2025 avec une date d'échéance au 3 décembre 2026.

3. Autres Transactions avec les parties liées

- En date du 2 juillet 2025, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société A.B.C en un prêt en compte courant non rémunéré pour un montant de 2.825.609 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans avec une période de grâce de 2 ans. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.825.609 DT.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des parties liées

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2025 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **6.922.237** DT (en hors taxes) et se détaillent comme suit :

Désignation	**31/12/2025**
Société SOMOCER	3 951 589
Société A.B.C.	1 926 644
Société 3S TRADING	712 021
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	175 122
Société SOMOCER TRANSPORT	156 861
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	**6 922 237**

2. Achats auprès des parties liées

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2025 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **19.860.782** DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31/12/2025**
Société SOMOCER	16 872 618
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	2 472 450
SOMOCER Transport	515 714
Total des achats (HTVA)	**19 860 782**

3. Emprunts bancaires

Le solde des emprunts bancaires ainsi que des dettes de leasing restant à régler au 31 décembre 2025 s'élève à un montant total de 13.013.276 DT se détaillant comme suit :

Emprunts	Solde au 31.12.2025		
	Échéance à -1 an	Échéance à + 1 an	Total Fin de période
BH (7 MD)	261 782	-	261 782
BH (3.5 MD)	2 034 828	1 006 663	3 041 491
BNA (3.849 MD)	1 953 511	-	1 953 511
BNA (1.450 MD)	725 000	410 833	1 135 833
ATTIJ (0,800 MD)	215 906	141 224	357 130
STB (1,436 MD)	749 190	-	749 190
STB (5 MD)	1 000 000	-	1 000 000
STB (1 MD)	400 000	133 333	533 333
STB (0,116 MD)	25 139	-	25 139
STB (1,191 MD)	376 295	-	376 295
STB (0,724 MD)	410 267	144 800	555 067
STB (0.004 MD)	1 057	792	1 849
STB (0.169 MD)	62 432	13 068	75 500
STB (0.017 MD)	3 264	4 896	8 160
STB (0.181 MD)	80 775	-	80 775
STB (0.805 MD)	301 888	-	301 888
STB (0.020 MD)	3 323	5 113	8 435
STB (2.470 MD)	1 698 125	617 500	2 315 625
Total emprunts bancaires en dinars	**10 302 782**	**2 478 222**	**12 781 004**
Emprunts leasing	232 272	-	232 272
Total emprunts en dinars	**10 535 054**	**2 478 222**	**13 013 276**

4. Autres transactions avec les parties liées

- En 2024, un avenant à la convention d'assistance qui porte sur la gestion et l'administration des ventes entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce a été signé. En vertu de cet avenant, le taux de la commission a été révisé à la hausse passant de 3,5% à 5% avec une date d'effet le 1er janvier 2024. Le montant des commissions facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2025 s'élève à 2.046.486 DT hors taxes.

- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a transformé les créances détenues sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.552.122 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet

des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 138.450 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 134.636 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 134.503 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. Courant l'exercice 2025, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.574.242 DT hors taxes. Aucune convention n'a été signée entre les deux sociétés.

- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2025 à 232.015 DT, soit un net annuel de 139.787 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2025, a décidé de n'a pas allouer aux membres du conseil d'administration les jetons de présence pour l'exercice 2025.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée

Générale. En 2025, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	**CRG Audit**
Ahmed SAHNOUN	**Chiraz DRIRA**

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Moderne de Céramique

Siège social : *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

La Société Moderne de Céramique publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 Novembre 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	*Note*	*2025*	*2024*
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 802 737	1 785 707
Amortissements des Immo Incorp		(1 577 517)	(1 523 716)
	IV.1	**225 220**	**261 991**
Immobilisations corporelles		192 625 300	190 128 294
Amortissements des Immo Corp		(112 758 110)	(106 891 406)
Provisions des Immo Corp		(593 645)	(593 645)
	IV.2	**79 273 545**	**82 643 243**
Immobilisations Financières		81 698 457	66 260 053
Provisions des Immo financières		(5 724 101)	(5 165 101)
	IV.3	**75 974 356**	**61 094 952**
Total des actifs immobilisés		**155 473 121**	**144 000 186**
Autres actifs non courants	IV.4	1 116 076	2 188 980
Total des actifs non courants		**156 589 197**	**146 189 166**
Actifs courants			
Stocks		36 385 184	39 067 336
Provisions sur Stocks		(1 570 805)	(1 359 722)
	IV.5	**34 814 379**	**37 707 614**
Clients		25 058 088	35 505 208
Provisions sur Clients		(14 825 992)	(14 376 963)
	IV.6	**10 232 096**	**21 128 245**
Autres actifs courants		18 432 077	24 899 013
Provisions sur AAC		(1 291 651)	(1 340 617)
	IV.7	**17 140 426**	**23 558 396**
Autres Actifs financiers	IV.8	1 816 044	17 943 680
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	473 837	818 104
Total des actifs courants		**64 476 782**	**101 156 039**
Total des actifs		**221 065 979**	**247 345 205**

Bilan SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	*Note*	*2025*	*2024*
Capitaux propres			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		(1 000 000)	(1 000 000)
Réserves		22 867 967	22 867 967
Autres capitaux propres		8 566 459	8 840 740
Résultats reportés		(35 505 129)	(6 682 739)
Réserve spéciale de réévaluation		32 169 705	32 169 705
Capitaux propres avant résultat de la période		**67 755 002**	**96 851 673**
Résultat de l'exercice		(26 417 921)	(28 822 390)
Total des capitaux propres avant affectation	IV.10	**41 337 081**	**68 029 283**
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	64 260 860	59 761 859
Provision pour risques et charges		5 721 045	5 723 986
Total des passifs non courants		**69 981 905**	**65 485 845**
Passifs courants			
Fournisseurs	IV.12	22 850 143	39 425 394
Autres passifs courants	IV.13	19 954 154	13 989 383
Autres passifs financiers	IV.14	48 629 107	43 484 312
Concours bancaires	IV.15	18 313 589	16 930 988
Total des passifs courants		**109 746 993**	**113 830 077**
Total des passifs		**179 728 898**	**179 315 922**
Total des capitaux propres et passifs		**221 065 979**	**247 345 205**

Etat de résultat SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	*2025*	*2024*
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	59 049 752	56 186 835
Autres produits d'exploitation	V.2	668 519	668 465
Total des produits d'exploitation		**59 718 271**	**56 855 300**
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		(1 943 850)	(6 364 816)
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	(43 556 711)	(41 927 255)
Charges de personnel	V.4	(10 448 031)	(10 376 480)
Dotations aux amortissements et provisions	V.5	(8 848 575)	(16 785 834)
Autres charges d'exploitation	V.6	(7 055 478)	(6 402 112)
Total des charges d'exploitation		**(71 852 645)**	**(81 856 497)**
Résultat d'exploitation		**(12 134 374)**	**(25 001 197)**
Charges financières nettes	V.7	(14 350 195)	(9 800 405)
Revenus des placements	V.8	904 131	7 421 965
Autres gains ordinaires	V.9	246 665	21 034
Autres pertes ordinaires	V.10	(935 464)	(1 323 145)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**(26 269 237)**	**(28 681 748)**
Impôt sur les sociétés		(148 684)	(140 642)
Résultat net de l'exercice		**(26 417 921)**	**(28 822 390)**

Etat de flux de trésorerie SOMOCER S.A

Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	*2025*	*2024*
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		59 621 155	61 640 860
Autres encaissements		451 695	-
Sommes versées aux fournisseurs		(42 365 658)	(35 176 938)
Sommes versées au personnel		(4 733 469)	(6 048 873)
Frais financiers payés		(7 946 426)	(6 265 127)
Encaissements placements	**VI.1**	2 218	178 874
Décaissements placements	**VI.2**	(8 637)	-
Impôt et taxes		(3 922 892)	(853 836)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**1 097 986**	**13 474 960**
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	**VI.3**	5 000	-
Flux de trésorerie affectés à l'investissement		**5 000**	**-**
Flux de trésorerie liés au financement			
Encaissements provenant des emprunts LT	**VI.4**	6 260 000	-
Remboursement d'emprunts LT	**VI.5**	(1 840 454)	(3 130 842)
Décaissements nets provenant des moyens de financements CT	**VI.6**	(7 249 400)	(9 761 917)
Flux de trésorerie affectés au financement		**(2 829 854)**	**(12 892 759)**
Variation de trésorerie		**(1 726 868)**	**582 201**
Trésorerie au début de la période/ l'exercice		(16 112 884)	(16 695 085)
Trésorerie à la clôture de la période/l'exercice	**VI.7**	(17 839 752)	(16 112 884)

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Moderne de Céramique S.A (« SOMOCER » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

1) Difficultés opérationnelles et financières

La société SOMOCER connait des difficultés opérationnelles et financières depuis l'année 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;

- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaines d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;

- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulés ayant atteint 61.923 mille DT au 31 décembre 2025 en tenant compte de la perte enregistrée au cours de l'exercice 2025 s'élevant à 26.418 mille DT.

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales

- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier ;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants ;

- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement ;

- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.

- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023, 2024, 2025 et 2026 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale ;

- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de SOMOCER, les représentants de la STEG, de la CNSS, de la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement de SOMOCER et à préserver sa capacité de financement de l'exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.

Le management a engagé des opérations de restructuration de son endettement auprès de la STB, BH et BNA. Certains crédits ont déjà été mis en place, et d'autres sont actuellement en cours de finalisation avec lesdites banques.

Les principaux accords sont les suivants :

STEG

Le rééchelonnement a été effectué sur 5 ans, soit 60 mensualités, pour un montant de 15 MDT. Le restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 10.274 mille dinars.

Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 52.675 mille dinars moyennant l'abandon des pénalités d'un montant de 31.110 mille dinars sous réserve du respect du calendrier.

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 30 janvier 2026, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 7.995 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 2.413 mille dinars au 31 décembre 2025.

Amnistie sociale

Dans le cadre de l'amnistie sociale, SOMOCER a convenu, le 31 mars 2025, d'un échéancier de règlement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, pour un montant de 1.893 mille dinars sur une période de 4 ans.

Banques

BH Bank :

- La mise en place, à la date du 31 juillet 2026, d'un crédit de rééchelonnement des impayés d'un montant de 4.2 MDT sur 7 ans avec une année de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

- La mise en place, à la date du 3 août 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 5.8 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

STB :

- La mise en place, à la date du 9 février 2026, de deux crédits de consolidation des impayés d'un montant total de 16.3 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce.

BNA :

- La mise en place, à la date du 28 juillet 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 4 MDT sur 10 ans avec une année de grâce.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2026-2035 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. Par ailleurs, la société a bénéficié du support financier de l'un de ses principaux actionnaires (la société AGRIMED) qui s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à SOMOCER en cas de besoin pour faire face à ses engagements financiers et lui permettant ainsi de continuer son activité.

2) Contrôle douanier

La société a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier. Au 31 décembre 2025, le montant en cours de justification s'élève à 2,7 millions de dinars. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023 et 2024, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier qui a abouti en 2022 à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

3) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOMOCER et sa mise sous administration d'un mandataire de justice. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux mandataires de justice et un juge commissaire ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire de justice a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Les conventions comptables fondamentales relatives aux éléments des états financiers et aux procédés de prise en compte de l'information financière sont conformes au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les Normes Comptables Tunisiennes (NCT) mises en vigueur par l'arrêté du ministre des Finances du 30 décembre 1996.

Les états financiers de SOMOCER arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Générale NCT 01. Cette hypothèse repose notamment sur les mesures de restructuration financière engagées et réalisées par la société, les prévisions financières établies dans le cadre du business plan couvrant la période 2026-2035, ainsi que sur l'engagement de soutien financier de son principal actionnaire, destiné à permettre à SOMOCER de faire face à ses engagements et de poursuivre normalement ses activités.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.
Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée, de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir correspondent aux dépenses engagées par la société dans le cadre du développement de nouveaux produits, notamment les coûts liés aux travaux de conception, aux essais techniques et à la mise au point des nouveaux produits avant leur commercialisation.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges à répartir dans la mesure où elles répondent aux conditions requises pour leur inscription à l'actif et où les avantages économiques futurs attendus sont suffisamment justifiés.

Les charges ainsi immobilisées sont résorbées sur une durée de trois ans, conformément aux modalités retenues par la société.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.
Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique.
Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. *Evaluation :*

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.
Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

III.12 Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 nécessitant une information dans les notes aux états financiers.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Logiciels	359 809	342 779
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	269 493	269 493
Fonds de commerce Hammamet	681 250	681 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	194 185
Immobilisations incorporelles brutes	**1 802 737**	**1 785 707**
Amortissements cumulés Immob Incorp	<1 577 517>	<1 523 716>
Immobilisations incorporelles nettes	**225 220**	**261 991**

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Terrains	35 348 527	35 348 527
Constructions	23 058 909	22 964 697
Installations techniques matériels et outillages	112 385 734	110 952 390
Matériels de transport	2 387 360	2 364 233
Installations générales, agencements et aménagements	11 253 115	11 070 265
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 887 051	1 853 245
Immobilisations en cours	1 304 840	575 173
Immobilisations à statut juridique particulier	4 999 764	4 999 764
Immobilisations corporelles brutes	**192 625 300**	**190 128 294**
Amortissements cumulés Immob Corp	<112 758 110>	<106 891 406>
Provision pour dépréciation sur terrains	<593 645>	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	**79 273 545**	**82 643 243**

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Titres de participations *(voir Note IV. 3.1)*	67 973 098	55 963 991
Dépôts et Cautionnements	1 839 907	1 556 598
Prêt Somocer Négoce	5 387 243	6 216 049
Prêt AB corporation	2 286 177	2 523 415
Prêt ABC	4 212 032	-
Immobilisations financières brutes	**81 698 457**	**66 260 053**
Provision pour dépréciation *(voir Note IV. 3.1)*	<5 724 101>	<5 165 101>
Immobilisations financières nettes	**75 974 356**	**61 094 952**

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participation au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2025	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2025
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Médenine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	8 459 500	-	8 459 500
SOTEMAIL	35 839 388	-	35 839 388
SOMOCER NEGOCE	1 990 000	<1 990 000>	-
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	<400 000>	1 436 172
Participation Ste EL AKKAR	75 000	<75 000>	-
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<46 750>	51 850
SMC	531 000	-	531 000
3S TRADING	1 000 000	<1 000 000>	-
SOMOCER Transport	705 000	-	705 000
MEDIA PLUS	45 000	<45 000>	-
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	<777 913>	12 026 087
Total	**67 973 098**	**<5 724 101>**	**62 248 997**

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir (*)	17 168 992	16 520 617
Autres actifs non courants bruts	**20 497 135**	**19 848 760**
Résorption des autres actifs non courants	<19 381 059>	<17 659 780>
Autres actifs non courants nets	**1 116 076**	**2 188 980**

(*) Les charges à répartir de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

IV.5 Stocks

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Stocks de matières premières	19 732 322	20 423 011
Stocks de matières consommables et PDR	3 856 974	3 904 587
Stocks de produits finis	12 795 888	14 739 738
Total des stocks bruts	**36 385 184**	**39 067 336**
Provisions pour dép. des stocks de matières premières, matières consommable et pièces de rechange	<596 725>	<552 765>
Provisions pour dép. des stocks de matières consommable et PDR	<175 751>	<141 818>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<798 329>	<665 139>
Total des stocks nets	**34 814 379**	**37 707 614**

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Clients ordinaires	8 179 115	16 506 798
Clients effets à recevoir	2 231 732	4 627 138
Clients douteux ou litigieux	14 647 241	14 371 272
Total des comptes clients bruts	**25 058 088**	**35 505 208**
Provision pour dépréciation Clients douteux	<14 647 241>	<14 371 272>
Provision pour dépréciation effets à recevoir	<178 751>	<5 691>
Total des comptes clients nets	**10 232 096**	**21 128 245**

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Personnel, prêts et avances	551 374	474 693
Etat impôts et taxes	10 477 203	10 018 546
Fournisseurs ristourne à obtenir	210 960	-
Avances fournisseurs	54	54
Créances sur les sociétés du groupe (*)	5 663 093	10 837 787
Débiteurs divers	1 082 073	1 188 728
Loyer à recevoir	3 571	11 987
Blocage sur crédits documentaires	2 966	1 894 784
Charges constatées d'avance	440 783	472 434
Total des autres actifs courants bruts	**18 432 077**	**24 899 013**
Provision des autres actifs courants	<1 291 651>	<1 340 617>
Total des autres actifs courants nets	**17 140 426**	**23 558 396**

(*) Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Billets de trésorerie ABC gros	500 000	500 000
Titres de placement SOTEMAIL	-	16 393 375
Titres de placement AFC	-	1 833
Billets de trésorerie SANIMED	250 000	-
Prêt Somocer Négoce échéance à moins d'un an	828 807	828 807
Prêt AB Corporation échéance à moins d'un an	237 237	219 665
Total des autres actifs financiers	**1 816 044**	**17 943 680**

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Banques	459 418	816 589
Caisses	14 419	1 515
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**473 837**	**818 104**

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 568	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (1)	1 566 459	1 840 740
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Résultats reportés	<35 505 129>	<6 682 739>
Réserves spéciales de réévaluation légales (2)	1 771 850	1 771 850
Réserves spéciales de réévaluation libres (2)	30 397 855	30 397 855
Capitaux propres avant résultat	**67 755 002**	**96 851 673**
Résultat de l'exercice	<26 417 921>	<28 822 390>
Capitaux propres avant affectation	**41 337 081**	**68 029 283**

(1) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. D'investissements	**Date d'acquisition**	**Taux**	**Valeur Brute**	**Amort. Antérieurs**	**VCN au 31/12/2024**	**Résorption 2025**	**VCN au 31/12/2025**
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	**-**	-	**-**
4éme plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<40 243>	**15 932**	<3 747>	12 185
4éme plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<639 481>	**267 201**	<60 477>	206 724
5éme plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<281 358>	**140 920**	<28 166>	112 754
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<303 818>	**266 181**	<38 018>	228 163
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	<325 349>	**372 752**	<46 563>	326 189
Plan de mise à niveau 2023 (**)	31/12/2023	6,67%	1 458 926	<681 172>	**777 754**	<97 310>	680 444
Total			**7 041 841**	**<5 201 100>**	**1 840 740**	**<274 281>**	**1 566 459**

(*) Le plan de mise à niveau 2023 a été concrétisé en 2018 par les fonds propres de la société. L'encaissement de la subvention d'investissement ainsi que la résorption y rattachant a été effectué en 2023.

(2) Les réserves spéciales de réévaluation sont constituées par les plus-values résultantes de l'opération de réévaluation des terrains prévue par la nouvelle norme comptable N°5.

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 55.603.120 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2022	2 944 836	-	-	2 944 836
Amortissements différés 2023	8 445 888	-	-	8 445 888
Report déficitaire 2024	13 723 570	-	-	13 723 570
Amortissements différés 2024	6 272 570	-	-	6 272 570
Report déficitaires 2025	18 289 751	-	-	18 289 751
Amortissements différés 2025	5 926 505	-	-	5 926 505
Total	**55 603 120**	**-**	**-**	**55 603 120**

IV.11 Emprunts & Provision pour risque & charges

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Échéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (Voir note VIII.7)	13 607 016	12 533 759
Échéances à plus d'un an sur emprunts Leasing (Voir note VIII.6)	227 586	348 712
Autres dettes envers l'Etat (*)	50 426 258	46 879 388
Total des emprunts	**64 260 860**	**59 761 859**

(*) Les autres dettes envers l'état se présentent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Reconnaissance de dettes fiscales	41 499 184	45 262 609
Engagements CNSS	1 025 689	1 616 779
Engagements STEG	7 901 385	-
Total des emprunts	**50 426 258**	**46 879 388**

Le détail des provisions pour risque & charges se présente comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Provision pour risque et charges.	5 721 045	5 723 985
Total	**5 721 045**	**5 723 985**

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs d'exploitation	19 623 087	38 478 940
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	3 224 153	943 551
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	2 903	2 903
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	**22 850 143**	**39 425 394**

IV.13 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Dettes dues au personnel	1 054 335	1 148 032
Sécurité sociale	636 073	829 196
Etat, impôts et taxes	708 235	732 416
Etat, reconnaissance de dette	16 302 461	8 573 492
Obligations cautionnées	158 603	1 240 905
Autres créditeurs divers	30 239	55 578
Dividendes à payer	1 383	1 383
Charges à payer	1 062 825	1 408 381
Total des autres passifs courants	**19 954 154**	**13 989 383**

IV.14 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts à moins d'un an (Voir note VIII.7)	16 407 680	11 947 851
Emprunts leasing à moins d'un an (Voir note VIII.6)	121 126	106 183
Intérêts courus	1 766 936	1 522 759
Charge à payer échelle d'intérêt	532 915	897 442
Préfinancement export	4 080 000	4 330 000
Préfinancement stock	6 450 000	6 750 000
Billets de trésorerie	-	1 000 000
Mobilisation de créances	-	726 540
Crédits de financement	16 898 038	16 203 537
Engagement STEG	2 372 412	-
Total des autres passifs financiers	**48 629 107**	**43 484 312**

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 18.313.589 DT contre 16.930.988 DT au 31 décembre 2024 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Ventes locales	36 524 794	29 957 962
Ventes à l'exportation	3 817 597	6 593 480
Ventes électricité	3 855 810	3 937 179
Autres Ventes	14 851 551	15 698 214
Total des revenus	**59 049 752**	**56 186 835**

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Loyers	77 246	102 497
Subvention d'investissement	274 282	274 282
Mise à disposition de personnel	316 991	291 686
Total des autres produits d'exploitation	**668 519**	**668 465**

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Achats consommés de M.P et de consommables	23 779 581	23 857 358
Consommations énergétiques	12 507 056	11 259 904
Achats non stockés	7 184 362	6 497 826
Achats consommés de PSF	78 387	298 543
Achats sous-traitance	7 325	13 624
Total des achats d'approvisionnement	**43 556 711**	**41 927 255**

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Appointements et salaires	8 672 032	8 578 121
Charges sociales et autres	1 775 999	1 798 359
Total des charges de personnel	**10 448 031**	**10 376 480**

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Dotations aux amortissements des immobilisations	5 926 505	6 404 374
Dotations aux amortissements capitalisées	<73 068>	<131 804>
Résorption des charges reportées	1 721 279	3 873 952
Dotation aux provisions des stocks	211 083	248 105
Dotation aux provisions des soldes clients	463 089	800 257
Dotation aux provisions des autres actifs courants	57 688	391 245
Dotation aux provisions pour risques et charges	699 999	2 600 000
Dotation aux provisions des Immo. Fin	559 000	3 727 458
Total des dotations aux* amortissements et *aux provisions	***9 565 575***	***17 913 587***
Reprise sur provisions des créances clients	<14 060>	<50 034>
Reprise sur provisions pour risques et charges	<702 940>	<702 940>
Reprise sur provisions des stocks	-	<374 779>
Total des reprises sur dotations aux provisions	**< 717 000>**	**< 1 127 753>**
Total dotations aux amortissements et aux provisions	**8 848 575**	**16 785 834**

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Loyers et charges locatives	318 728	280 745
Assurances	591 403	610 048
Entretiens et réparations	609 430	533 753
Honoraires	592 018	718 952
Publicité et propagande	70 981	67 070
Autres services extérieurs	315 286	200 838
Frais de transport	890 633	1 289 391
Missions et réceptions	411 224	341 006
Dons et subventions	-	13 763
Jetons de présence	-	200 000
Services bancaires	970 549	734 324
Impôts et taxes	292 865	253 892
Commissions sur ventes	2 050 592	1 845 362
Remboursements d'assurances et de frais de formation	<58 231>	<687 032>
Total des autres charges d'exploitation	**7 055 478**	**6 402 112**

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts bancaires	9 849 315	9 887 246
Perte de change	602 604	475 334
Gain de change	<1 058 127>	<562 175>
Pertes sur placement	4 956 403	-
Total des charges financières nettes	**14 350 195**	**9 800 405**

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Produits financiers sur prêt AB Corporation	219 446	235 718
Produits financiers sur prêt Somocer Négoce	554 472	623 447
Autres produits financiers	130 213	273 536
Plus-value sur placements SOTEMAIL	-	6 289 264
Total des produits de placements	**904 131**	**7 421 965**

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Plus-value sur cession des immobilisations	5 000	10 000
Autres	191 665	11 034
Gain suite l'amnistie fiscale	50 000	-
Total des autres gains ordinaires	**246 665**	**21 034**

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2025 à 935.464 DT et sont composées essentiellement des amendes douanières et des pénalités de retard fiscales.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 les encaissements des placements

Désignation	2025	2024
Dividendes reçus	169	29 874
Titres de placement FCP	2 049	149 000
Total	**2 218**	**178 874**

VI.2 Les décaissements affectés aux placements

Désignation	2025	2024
Titres de placement SOTEMAIL	<8 637>	0
Total	**<8 637>**	**0**

VI.3 Les encaissements provenant de la cession des immobilisations :

Désignation	2025	2024
Plus-value sur cession d'un matériel de transport	5 000	0
Total	**5 000**	**0**

VI.4 Les encaissements provenant des emprunts à LT

Désignation	2025	2024
Emprunt ATTIJARI BANK	6 260 000	0
Total	**6 260 000**	**0**

VI.5 Les remboursements des emprunts à LT

Désignation	2025	2024
Remboursement des crédits STB	<83 431>	<1 785 051>
Remboursement des crédits AMEN BANK	<1 217 381>	<468 057>
Remboursement des crédits ATTIJARI BANK	<29 702>	<35 745>
Remboursement des crédits BNA	<114 813>	<45 551>
Remboursement des crédits BIAT	<228 945>	<542 264>
Remboursement net des crédits UIB	<166 180>	588 125
Remboursement des crédits UBCI	0	<136 778>
Remboursement des crédits BH	0	<535 329>
Remboursement des crédits ATB	0	<170 191>
Total	**<1 840 454>**	**<3 130 842>**

VI.6 Les décaissements nets liés aux moyens de financement à court terme

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Décaissements nets billets de trésorerie	<350 000>	<500 000>
Encaissements <Décaissements> nets MCNE	<727 000>	<727 000>
Encaissements <Décaissements> nets crédits préfinancement export	<250 000>	777 000
Décaissements nets crédits préfinancement stocks	<300 000>	<100 000>

Décaissements nets crédits de Financement	<5 622 400>	<9 211 917>
Total	**<7 249 400>**	**<9 761 917>**

VI.7 La trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Liquidités et équivalents de liquidités	473 837	818 104
Concours bancaires	<18 313 589>	<16 930 988>
Total	**<17 839 752>**	**<16 112 884>**

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Société A.B.C.	1 693 585	1 410 675
Société SOTEMAIL	16 872 618	15 656 146
Société SANIMED	-	83 786
STE PERIMETRE DE GESTION	26 806	-
Société Moderne de conditionnement	671 207	1 077 040
Société SOMOCER NEGOCE	5 283	925
Société 3S TRADING	1 316 707	908 033
STE SOMOCER DE TRANSPORT	254 379	481 464
AB-CORPORATION	-	5 437
STE AGRIMED	-	8 400
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 070 921	871 278
Total du chiffre d'affaires hors taxes	**21 911 506**	**20 503 184**

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Société A.B.C.	15 425	316
Société SOTEMAIL	3 951 589	3 421 097
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	3 149 856	2 300 577
Société Périmètre de gestion « SPG »	-	61 049
Société SOMOCER TRANSPORT	387 878	663 732

Total des achats HTVA	**7 504 748**	**6 446 771**

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

  - Société Périmètre de gestion : 26.806 DT
  - Société ABC : 20.543 DT
  - Société SOTEMAIL : 1.574.242 DT

  Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 43.770 DT hors taxes.

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

  En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

  En 2024, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 3,5% à 5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

  Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2025 s'élève à 2.017.120 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER NEGOCE » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

- La location au profit de la société «3S TRADING » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 hors taxes.

- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 DT hors taxes.

- Courant l'année 2025, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 69.229 DT hors taxes.

- Courant l'année 2025, SOMOCER a facturé un montant de 316.991 DT hors taxes à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.

- En date du 1er janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.523.415 DT dont 237.238 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 219.665 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 219.446 DT hors taxes.

- En date du 1er janvier 2023, SOMOCER a transformé ses créances envers la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 6.216.049 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 554.472 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En date du 02 juillet 2025, SOMOCER a transformé ses créances envers la société ABC en un prêt pour un montant de 4.360.874 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans, non rémunéré. Le montant restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 4.212.032 DT.

VII.4 Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2025, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2025
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
SANIMED	08/12/2025	250 000	03/12/2026	0%	250 000
Total		**750 000**			**750 000**

II.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs/passifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT)	Total
ABC GROS	695 134	500 000	-	**1 195 134**
3S TRADING	<230 026>	-	-	**<230 026>**
SOTEMAIL	<1 023 715>	-	-	**<1 023 715>**
SOMOCER Négoce	1 138 364	-	6 216 049	**7 354 413**
SOMOSAN	2 361 804	-	-	**2 361 804**
SAPHIR	25 025	-	-	**25 025**
AGRIMED	<25 615>	-	-	**<25 615>**
SANIMED	1 013 835	250 000	-	**1 263 835**
SMC	1	-	-	**1**
ABC	112 680	-	4 212 032	**4 324 712**
INCOMA	4 922	-	-	**4 922**
AB COPORATION	531 443	-	2 523 415	**3 054 858**
STE SOMOCER TRANSPORT	3 318	-	-	**3 317**
STE PERIMETRE DE GESTION	1 055 923	-	-	**1 055 923**
Total	**5 663 093**	**750 000**	**12 951 496**	**19 364 588**

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs/passifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	695 134	500 000	-	**1 195 134**
3S TRADING	<633 995>	-	-	**<633 995>**
SOTEMAIL	<43 183>	-	-	**<43 183>**
SOMOCER NEGOCE	4 301 006	-	7 044 856	**11 345 862**
SOMOSAN	2 356 804	-	-	**2 356 804**
SAPHIR	25 025	-	-	**25 025**
AGRIMED	88 719	-	-	**88 719**
SANIMED	899 501	-	-	**899 501**
SMC	974 150	-	-	**974 150**
A.B.C.	112 680	-	-	**112 680**
INCOMA	4 922	-	-	**4 922**
AB CORPORATION	455 613	-	2 743 080	**3 198 693**
STE SOMOCER TRANSPORT	142 333	-	-	**142 333**
STE PERIMETRE DE GESTION	1 459 078	-	-	**1 459 078**
Total	**10 837 787**	**500 000**	**9 787 936**	**21 125 723**

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2025 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes /Avances fournisseurs	Total
SOTEMAIL	<159 784>	69 818	**<89 966>**
SOMOCER Négoce	22 051	1 293 970	**1 316 021**
ABC	110 148	<1 708>	**108 440**
ABC GROS	16 132	-	**16 132**
3S TRADING	940 205	-	**940 205**
SMC	-	<1 590 415>	**<1 590 415>**
SOMOSAN	21 608	<27 672>	**<6 064>**
INCOMA	20 080	-	**20 080**
SANIMED	885 934	<754 562>	**131 372**
AGRIMED	11 099	-	**11 099**
STE SOMOCER TRANSPORT	2 168	<69 736>	**<67 568>**
SOMOCER France 3S	746 374	-	**746 374**
AB Corporation	8 334	-	**8 334**
SOPPEC	3 044	-	**3 044**
Société de Périmètre de Gestion	4 324	<4 340>	**<16>**
Total	**2 631 717**	**<1 084 645>**	**1 547 072**

Les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2024 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
ABC Gros	16 132	-	**16 132**
A.B.C.	4 830 420	<1 352>	**4 829 068**
SANIMED	885 931	<754 562>	**131 369**
3S TRADING	570 010	-	**570 010**
SOTEMAIL	1 307 029	<374 155>	**932 874**
SOMOCER NEGOCE	15 454	<2 232 890>	**<2 217 436>**
SOMOSAN	21 608	<123 163>	**<101 555>**
AB CORPORATION	8 334	-	**8 334**
SMC	671 223	<950 427>	**<279 204>**
STE SOMOCER TRANSPORT	664 019	<729 135>	**<65 116>**
STE PERIMETRE DE GESTION	<1 667>	<19 070>	**<20 737>**
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	20 080	-	**20 080**
SOMOCER France 3S	653 461	-	**653 461**
AGRIMED	11 099	-	**11 099**
Total	**9 673 133**	**<5 184 754>**	**4 488 379**

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2025 à 7.010.538 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2025
STE PERIMETRE DE GESTION	90 461
SOTEMAIL	6 706 347
AB CORPORATION	48 730
SMC	165 000
Total	**7 010 538**

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

  - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
  - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
  - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
  - TFB : Crédit moyen terme (CMT) 2400 000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL :

  - BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT ;
  - STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC :

  - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC :

  - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT.

- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :

  - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 7oo46 TUNIS, 7oo47 TUNIS et 7oo48 TUNIS ;
  - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m^2 ;
  - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 5o557 d'une superficie de 9684 m^2dès modification de sa vocation agricole ;
  - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

VIII. Autres notes complémentaires

VIII. 1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1 836 172	9,18%	400 000
STB	98 600	NA	46 750
EL AKKAR	75 000	50,00%	75 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	**6 599 210**	**-**	**1 911 188**

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	35 839 388	67,75%	-
ABC	8 459 500	58,02%	-
SOMOCER Négoce	1 990 000	66%	1 990 000
SMC	531 000	58%	-
3S Trading	1 000 000	90,91%	1 000 000
SOMOCER transport	705 000	39,70%	-
MEDIA PLUS	45 000	45%	45 000
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	99,95%	777 913
Total	**61 373 888**	**-**	**3 812 913**

Placements à court terme sociétés de groupe

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- Value
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Billet de trésorerie SANIMED	250 000	250 000	-
Total	**750 000**	**750 000**	**-**

VIII.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	<26 417 921>	<28 822 390>
Résultat par action	**<0,6498>**	**<0,7089>**

VIII.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	***31.12.2025***	***31.12.2024***	***Charges***	***31.12.2025***	***31.12.2024***	***Soldes***	***31.12.2025***	***31.12.2024***
CA Local	36 524 794	29 957 962	Stockage	<1 943 850>	<6 364 816>			
CA Export	3 817 597	6 593 480						
Vente électricité	3 855 810	3 937 179						
Autres Ventes	14 851 551	15 698 214						
Total	**59 049 752**	**56 186 835**	**Total**	**<1 943 850>**	**<6 364 816>**	**Production**	**57 105 902**	**49 822 019**
Production	57 105 902	49 822 019	Achats consommés	43 556 711	41 927 255	**Marge sur coût matière**	**13 549 191**	**7 894 764**
Marge sur coût matière	13 549 191	7 894 764	Autres charges externes	6 762 613	6 148 220	**Valeur ajoutée**	**6 786 578**	**1 746 544**
			Charges de personnel	10 448 031	10 376 480			
Valeur ajoutée	6 786 578	1 746 544	Impôts et taxes	292 865	253 892	**Excédent brut d'exploitation**	**<3 954 318>**	**<8 883 827>**
			Total	**10 740 896**	**10 630 372**			
Excédent brut d'exploitation	**<3 954 318>**	**<8 883 827>**						
Subventions d'exploitation	-	-	Charges financières nettes	14 350 195	9 800 405			
Autre produits ordinaires	915 184	689 499	Autres Pertes ordinaires	935 464	1 323 145			
			Dotations aux amort et prov	8 848 575	16 785 834			
Produits de placement	904 131	7 421 965	Impôt sur les bénéfices	148 684	140 642	**Résultat des activités ordinaires**	**<26 417 921>**	**28 822 390>**
Total	**<2 135 003>**	**<772 363>**	**Total**	**24 282 918**	**28 050 026**			
- Résultat des activités ordinaires	<26 417 921>	<28 822 390>	Pertes extraordinaires	-	-	**Résultat net**	**<26 417 921>**	**<28 822 390>**
Total	**<26 417 921>**	**<28 822 390>**	**Total**	**-**	**-**			

VIII.4 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		Cout des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats consommés	**43 556 711**	43 459 161		97 550	
Charges de personnels	**10 448 031**	8 776 346		1 671 685	
Amortissements et provisions	**8 848 574**	5 605 554		3 189 657	53 364
Autres charges	**7 055 478**	183 081	943 562	5 802 793	126 043
Total	**69 908 795**	**58 024 143**	**943 562**	**10 761 684**	**179 406**

VIII.5 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2024	Résultats reportés	Quote-part Sub. D'investissement	Réserves spéciales de réévaluation	Réserves légales de réévaluation	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2025
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-	-	-	-	-	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	-	7 000 000
Réserve spéciale de réévaluation légale	1 771 850	-	-	-	-	-	1 771 850
Réserves spéciales de réévaluation libre	30 397 855	-	-	-	-	-	30 397 855
Résultats reportés	<6 682 739>	<28 822 390>	-	-	-	-	<35 505 129>
Prime d'émission	14 755 568	-	-	-	-	-	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	-	2 965 154
Sub. D'investissement	1 840 740	-	<274 281>	-	-	-	1 566 459
Résultat de l'exercice	<28 822 390>	28 822 390	-	-	-	<26 417 921>	<26 417 921>
Total	**68 029 283**	**-**	**<274 281>**	**-**	**-**	**<26 417 921>**	**41 337 081**

VIII.6 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024	Acq	Cessions	Valeur brute au 31/12/2025	Amortiss. Cumulés au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Amortiss. Cumulés au 31/12/2025	V.C.N au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2025
Logiciels	342 779	17 030	-	359 809	339 656	1 929	-	341 585	3 123	18 224
Fonds de commerce	1 442 928	-	-	1 442 928	1 184 060	51 872	-	1 235 932	258 868	206 996
Total des immobilisations incorporelles	**1 785 707**	**17 030**	**-**	**1 802 737**	**1 523 716**	**53 801**	**-**	**1 577 517**	**261 991**	**225 220**
Terrains	35 348 527	-	-	35 348 527	593 645	-	-	593 645	34 754 882	34 754 882
Constructions	22 964 697	94 212	-	23 058 909	15 334 433	412 581	-	15 747 014	7 630 264	7 311 895
ITMOI	110 952 390	1 433 344	-	112 385 734	74 122 034	4 712 888	-	78 834 922	36 830 355	33 550 812
Matériels de transport	2 364 233	29 127	<6 000>	2 387 360	2 320 328	61 853	<6 000>	2 376 181	43 905	11 179
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265	182 850	-	11 253 115	9 434 515	397 687	-	9 832 202	1 635 750	1 420 913
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 853 245	33 806	-	1 887 051	1 713 057	47 540	-	1 760 597	140 188	126 454
Immobilisations à statut juridique particulier	4 999 764	-	-	4 999 764	3 967 039	240 155	-	4 207 194	1 032 725	792 570
Immobilisations en cours	575 173	729 667	-	1 304 840	-	-	-	-	575 173	1 304 840
Total des immobilisations corporelles	**190 128 294**	**2 503 006**	**<6 000>**	**192 625 300**	**107 485 051**	**5 872 704**	**<6 000>**	**113 351 755**	**82 643 243**	**79 273 545**
	191 914 001	**2 520 036**	**<6 000>**	**194 428 037**	**109 008 767**	**5 926 505**	**<6 000>**	**114 929 272**	**82 905 234**	**79 498 765**

VIII.7 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Remboursement 2025	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31/12/2025	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt mensuel
2 025	3291403	MiniBus	585 051	106 183	227 586	121 126	478 868	64 928	413 940	1,1%
	Total		**585 051**	**106 183**	**227 586**	**121 126**	**478 868**	**64 928**	**413 940**	

VIII.8 Tableau de variation des emprunts :

A. Emprunt bancaire

la société a contracté auprès de différents établissements bancaires des crédits à moyen et long terme, le tableau ci-après présente la situation des emprunts bancaires au 31 décembre 2025

	Solde au 31.12.2024			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2025		
Emprunts	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à -1 an**	**Additions**	**Règlement échéances**	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à - 1 an**
EMPRUNT UIB 588 125	588 125	375 747	212 378	-	159 379	428 746	179 706	249 040
EMPRUNT BNA 2 164 000	1 406 600	865 600	541 000	-	108 200	1 298 400	432 800	865 600
EMPRUNT BIAT 1500000.0	975 000	600 000	375 000	-	225 000	750 000	300 000	450 000
EMPRUNT BHKAR 1370.000 1ERTRAN	953 288	616 549	336 740	-	-	953 288	471 818	481 470
EMPRUNT BHKAR400.000 11EMETRAN	279 393	181 215	98 178	-	-	279 393	138 838	140 555
EMPRUNT BHKAR 500.0003EME TRAN	340 694	217 797	122 898	-	-	340 694	164 975	175 719
EMPRUNT BHKAR 400.0002EME TRAN	278 332	180 014	98 318	-	-	278 332	137 757	140 575
EMPRUNT BHKAR 400.000 5EME TRAN	278 332	180 014	98 318	-	-	278 332	137 757	140 575
EMPRUNT BHKAR 2700.0004EME TRAN	1 878 743	1 215 096	663 648	-	-	1 878 743	929 861	948 882
EMPRUNT BHKAR 560.000 6EME TRAN	382 452	244 807	137 645	-	-	382 452	185 647	196 805
EMPRUNT BHKAR 365.000 7EME TRAN	253 978	164 263	89 715	-	-	253 978	125 703	128 275
EMPRUNT BHKAR 275.000 8EME TRAN	191 353	123 760	67 594	-	-	191 353	94 708	96 645
EMPRUNT BHKAR 822.000 9EME TRAN	571 973	369 929	202 044	-	-	571 973	283 088	288 885
EMPRUNT BHKAR 200.000 10EMETRAN	139 696	90 608	49 089	-	-	139 696	69 419	70 277
EMPRUNT BHKAR 358.000 12EMETRAN	250 057	162 187	87 869	-	-	250 057	124 261	125 796
EMPRUNT BHKAR 456.000 01/2470	134 286	-	134 286	-	(36)	134 322	-	134 322
EMPRUNT BHKAR 214.000 02/2470	53 938	-	53 938	-	-	53 938	-	53 938
EMPRUNT BHKAR 461.000 03/2470	139 247	-	139 247	-	-	139 247	-	139 247
EMPRUNT BHKAR 771.000 04/2470	233 886	-	233 886	-	-	233 886	-	233 886
EMPRUNT BHKAR 568.000 05/2470	194 284	-	194 284	-	-	194 284	-	194 284
EMPRUNT BHKAR 284205	41 470	-	41 470	-	-	41 470	-	41 470
EMPRUNT BHKAR 510443	217 645	-	217 645	-	-	217 645	-	217 645
EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 575 433	2 170 089	1 405 344	-	-	3 575 433	1 511 709	2 063 724

EMPRUNT STB 36978	25 973	15 848	10 125	-	-	25 973	10 565	15 408
EMPRUNT STB 5400	2 016 194	-	2 016 194	-	-	2 016 194	-	2 016 194
EMPRUNT STB 27439.142	18 864	10 976	7 889	-	-	18 864	6 860	12 004
EMPRUNT STB 1000	716 667	333 333	383 333	-	-	716 667	133 334	583 333
EMPRUNT STB 1164	911 800	465 600	446 200	-	-	911 800	232 800	679 000
EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 185 250	2 592 625	2 592 625	-	-	5 185 250	1 111 125	4 074 125
EMPRUNT ATT 6 260 000	-	-	-	6 260 000	-	6 260 000	6 260 000	-
EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	934 371	493 418	440 953	-	934 371	-	-	-
EMPRUNT AMEN B 500/2175	285 714	178 571	107 143	-	71 428	214 286	107 143	107 143
EMPRUNT AMEN B 800/2175	514 286	342 857	171 429	-	114 286	400 000	228 571	171 429
EMPRUNT AMEN B 800II/2175	514 286	342 857	171 429	-	114 286	400 000	228 571	171 429
EMP. AMEN 1 000 000				1 000 000		1 000 000	-	1 000 000
Total Emprunts en DT	**24 481 610**	**12 533 760**	**11 947 854**	**7 260 000**	**1 726 914**	**30 014 696**	**13 607 016**	**16 407 680**

B. Autres dettes

	Solde au 31.12.2024			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2025		
Emprunts	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à -1 an**	**Additions**	**Règlement échéances**	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à -1 an**
Dettes fiscale Zeramdine	814 365	488 619	325 746	0	-143 680	670 685	464 321	206 365
Dettes fiscales Amn 2025	52 675 282	44 773 989	7 901 293	0	-4 000 474	48 674 808	34 238 932	14 435 876
Dettes fiscales Amn 2026	0	0	0	7 995 214	0	7 995 214	6 795 932	1 199 282
Engagement STEG	0	0	0	10 273 796	0	10 273 796	7 901 385	2 372 412
Engagement CNSS	1 963 232	1 616 780	346 453	0	-476 604	1 486 628	1 025 689	460 939

VIII.8 Garanties, engagements et restrictions sur immobilisations corporelles :

Conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NCT 05 (nouveau), les informations relatives aux restrictions de propriété, garanties accordées et engagements contractuels se détaillent comme suit au 31 décembre :

A. Restrictions de propriété et actifs donnés en garantie

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles de la société qui sont données en garantie des engagements bancaires, notamment sous forme d'hypothèques constituées au profit des établissements bancaires.

Les garanties hypothécaires se présentent comme suit :

Banque	Nature de crédit	Mt en principal de crédit (en kdt)	Nature de l'immobilisation	Hypothèque
ATB	**Crédit de gestion**	**8 500**	**Terrain**	- La totalité de la propriété lui appartenant située à Menzel Hayet. Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,
UIB	**CMT**	**588.**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR,
BNA	**CMT**	**2 164**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il » objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° **70046** TUNIS.
				la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° **70047** ru IS. D
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° **70048** TUN IS
BIAT	**CMT**	**1500**	**Terrain**	La totalité de la propriété lui appartenant située à Menzel Hayet.titre foncier N°**38216** Monastir.
				La totalité de la propriété lui appartenant située à Menzel Hayet titre foncier N°**38218**Monastir.
BH	**CMT**	**15 435**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il »objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° **70046** TUNIS.
				la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° **70047** ru IS. D
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° **70048** TUN IS
STB	**CMT**	**13 554**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il »objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR

				la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° **70046** TUNIS.
				la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° **70047** ru IS. D
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° **70048** TUN IS
ATT	**CMT**	**7342**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il »objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° **70046** TUNIS.
				la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° **70047** ru IS. D
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° **70048** TUN IS
AMEN BQ	**CMT**	**3100**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il »objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR

B. Immobilisations corporelles en cours de construction :

Les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 304 840 DT. Elles correspondent principalement aux avances versées dans le cadre de l'acquisition d'une nouvelle turbine de cogénération électrique, destinée à remplacer la turbine actuellement en exploitation.

IX. Engagement hors bilan

IX. 1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2025 est 18.666.176 DT.

IX. 2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit des sociétés du groupe notamment SOTEMAIL, SMC et AB Corporation, SPG (cf. note VII.6)

IX. 3 Engagements donnés relatifs aux emprunts (cf. le tableau suivant>

Crédit de gestion	19 550	**STB**	1/ Une hypothèque en rang utile sur :
Crédit de gestion	13 000	**BH**	**A**- La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Aouicha 3 située à Menzel Hayet. Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,d' une superfic ie de (34284 m2) et objet du ti tre fo ncier N°38216 Monastir.
Crédit de gestion	5 700	**BNA**	**B**- La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Aouicha 2, située à Menzel Hayet, Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,d' une superfi cie de (133577 m2) et objet du titre foncier N°38218 Monastir.
Crédit de gestion	3 700	**AMEN BANK**	**c**- la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° 50557 MONASTIR, d'une superficie globale de 9684 m2 , sise à MENZEL HAYET -MONASTIR.
Crédit de gestion	4 600	**BTK**	**d**- la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° 70046 TUNIS. d'une superficie globale de 499 m2• sise au Lac - Tunis.
Crédit de gestion	8 500	**ATB**	**e**- la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° 70047 TUNIS.d'une superficie globale de 505 1112 , sise au Lac - Tunis
CMT	588 125	**UIB**	**f**- la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° 70048 TUNIS, d"une superficie globale de 1348 rn2• sise au Lac - Tunis
CMT	2 164 000	**BNA**	2/ Un nantissement en rang utile conformément aux articles - 236- et sui vants du code de commerce sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, le fonds de commerce situé à Menzel Hayet, Zaremdine, Gouvernorat de Monastir, inscrit au Registre National des Entreprises sous l' identifi ant Unique N°0039247D et comprenant notamment : L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevet d' invention les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industri els et généralement les droits de propri été industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés.Le matériel et l'outillage servant à l'exploitation
CMT	1 500 000	**BIAT**	3/ Un nantissement sur La totalité des 8 012 371 actions de 1 dinars chacune lui appartenant dans le capital de LA SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL «SOTEMAIL», Société Anonyme, dont le Siège Social est à Menzel Hayet, Délégation Zarmdine, Gouvernorat de Monastir, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant Unique N°0742284E.
CMT	15 434 648	**BH**	
CMT	13 554 417	**STB**	
CMT	7 342 000	**ATT**	
CMT	3 100 000	**AMEN BQ**	

IX. 4 Engagements reçus (cf. le tableau suivant)

Type d'engagements	Valeur totale	Contrepartie	Observation
hypothèque terrain agricole	1 400 000	Ghadab	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 30399 Monastir	5 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 110789 Monastir	1 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Nantissement fond de commerce	250 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 104481 Tunis	150 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 97538 Monastir	453 787	GLC	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 27317 Gabes	150 000	DELTA CERAM	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Total général	**8 403 787**		

X. Note sur les évènements postérieurs à la clôture

1) Administration Judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement des mandataires précédents, avec obligation de signature conjointe pour toute opération tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 30 janvier 2026, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 7.995 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 2.413 mille dinars au 31 décembre 2025.

3) Restructuration financière

Au cours de l'exercice 2025, la société SOMOCER a poursuivi ses activités dans un environnement économique et sectoriel difficile, marqué par des contraintes opérationnelles et financières ayant affecté ses performances et sa situation financière.
Face à ces difficultés, la société a engagé plusieurs actions visant à améliorer ses performances opérationnelles, à renforcer sa capacité de recouvrement, à optimiser ses charges et à restructurer son endettement. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de redressement destinée à rétablir progressivement les équilibres financiers de la société et à assurer la continuité de son exploitation.
Au cours de l'exercice 2026, les principales actions réalisées avec les banques sont détaillées comme suit :

BH Bank :

- La mise en place, à la date du 31 juillet 2026, d'un crédit de rééchelonnement des impayés d'un montant de 4.2 MDT sur 7 ans avec une année de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.
- La mise en place, à la date du 3 août 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 5.8 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

STB :

- La mise en place, à la date du 9 février 2026, de deux crédits de consolidation des impayés d'un montant total de 16.3 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce.

BNA :

- La mise en place, à la date du 28 juillet 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 4 MDT sur 10 ans avec une année de grâce.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2026-2035 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. Par ailleurs, la société a bénéficié du support financier de l'un de ses principaux actionnaires (la société AGRIMED) qui s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à SOMOCER en cas de besoin pour faire face à ses engagements financiers et lui permettant ainsi de continuer son activité.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

XI. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Introduction

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Dans ce cadre, SOMOCER présente, à travers la présente note, les principaux facteurs ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité, sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

SECTION 1 — GOUVERNANCE ESG

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration de SOMOCER assure la supervision de la stratégie générale de la Société, de ses orientations de développement, de sa situation financière et des principaux risques susceptibles d'affecter la pérennité de ses activités. La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et la coordination des différentes fonctions opérationnelles, techniques, administratives et financières concernées.

Dans ce cadre, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de SOMOCER sont pris en considération dans le cadre des mécanismes de gouvernance et de gestion des risques de la Société.

À ce stade, les modalités de suivi des enjeux ESG par les organes de gouvernance, notamment leur fréquence d'examen, ne sont pas formalisées.

1.2. Comités concernés

À ce stade, SOMOCER ne dispose pas d'un comité formellement dédié au pilotage des enjeux ESG. Les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans le cadre des structures existantes de la Société, selon la nature des enjeux et les attributions des fonctions concernées.

Dans le cadre du renforcement progressif de sa gouvernance ESG, la Société prévoit de formaliser davantage les modalités de coordination et de suivi des principaux enjeux ESG, en s'appuyant notamment sur les structures existantes et, le cas échéant, sur des instances dédiées.

1.3. Départements et équipes impliqués

La prise en compte des enjeux ESG repose sur la contribution des différentes fonctions de SOMOCER, notamment les fonctions opérationnelles, techniques, environnementales et sociales ainsi que les fonctions administratives et financières, en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Dans le cadre de sa démarche ESG, la Société prévoit de renforcer progressivement la coordination entre les fonctions concernées, la formalisation des responsabilités et la centralisation des informations nécessaires au suivi et au reporting des enjeux ESG matériellement significatifs.

1.4. Formation et renforcement des capacités

À ce jour, SOMOCER ne dispose pas d'un programme de formation spécifiquement structuré autour des enjeux ESG.

Les actions de formation existantes portent principalement sur des thématiques opérationnelles liées à l'activité industrielle, notamment la sécurité industrielle, la prévention des accidents du travail, l'efficacité énergétique, la maintenance préventive, la gestion des déchets et la conformité réglementaire.

SOMOCER prévoit d'intégrer progressivement les enjeux ESG pertinents dans ses actions de sensibilisation et de formation, en fonction des risques prioritaires identifiés et des besoins des différentes fonctions.

1.5. Projet d'accompagnement ESG

SOMOCER ne dispose pas d'une démarche ESG formellement structurée.

La préparation de la présente note constitue une première étape dans la structuration de l'information relative aux enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence financière sur la Société.

Une réflexion portant sur la mise en place progressive d'une démarche ESG est envisagée afin de renforcer l'identification, le suivi et la prise en compte des enjeux ESG matériellement significatifs.

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

a. Business model et orientations stratégiques ESG

SOMOCER exerce une activité industrielle de fabrication et de commercialisation de carreaux céramiques destinés aux revêtements de sols et de murs. Son modèle économique repose principalement sur la transformation de matières premières minérales, l'utilisation d'équipements industriels spécialisés et la consommation d'énergie nécessaire aux différentes étapes du processus de fabrication.

À ce stade, la Société n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG au regard de leurs incidences financières potentielles. Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, SOMOCER prévoit de réaliser cette analyse afin de mieux identifier les enjeux ESG financièrement matériels et de renforcer progressivement leur intégration dans son dispositif de gestion des risques.

À ce stade, sur la base des caractéristiques de son activité et des informations disponibles, les principaux enjeux ESG considérés comme pertinents concernent notamment :

a. Enjeux environnementaux :

Efficacité énergétique et maîtrise des consommations

Compte tenu des besoins énergétiques associés au processus de fabrication des carreaux céramiques, notamment aux opérations de séchage et de cuisson, la consommation énergétique constitue un enjeu susceptible d'influencer les coûts de production, la performance et la compétitivité de la Société.

Autres enjeux environnementaux

Les principaux enjeux environnementaux identifiés concernent notamment la consommation et la disponibilité des matières premières minérales, l'utilisation de l'eau et des autres ressources nécessaires à la fabrication, les émissions atmosphériques, la gestion et la valorisation des déchets et rebuts céramiques ainsi que la conformité aux exigences environnementales applicables.

b. Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux concernent principalement la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail, la prévention des risques professionnels, la disponibilité des compétences techniques et le développement des compétences nécessaires à la continuité des activités.

c. Enjeux de gouvernance

Les enjeux de gouvernance concernent notamment la conformité réglementaire, le contrôle interne, la fiabilité de l'information financière et ESG ainsi que la gestion des principaux risques liés à l'activité.

Ces enjeux présentent à ce stade un caractère préliminaire et seront précisés et hiérarchisés dans le cadre de l'analyse de matérialité financière que la Société prévoit de réaliser.

a. Reporting de durabilité

À ce jour, SOMOCER ne dispose pas d'un dispositif de reporting de durabilité formellement structuré. Les informations ESG disponibles sont issues des dispositifs de suivi existants au sein de la Société, notamment en lien avec les activités industrielles, les consommations énergétiques, la maintenance, les ressources humaines et le suivi réglementaire.

Dans le cadre de la structuration progressive de la démarche ESG, SOMOCER prévoit de renforcer la collecte, la consolidation et la fiabilisation des données ESG afin de mettre progressivement en place un dispositif de reporting permettant le suivi des enjeux considérés comme significatifs.

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES ESG

Démarche d'identification et d'évaluation

Au 31 décembre 2025, SOMOCER ne dispose pas encore d'une démarche formalisée permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG selon leur matérialité financière.

À ce stade, les risques pouvant présenter une dimension ESG sont appréhendés dans le cadre des dispositifs existants de gestion et de suivi des risques liés à l'activité de la Société.

Dans le cadre de la réflexion engagée autour de la structuration de sa démarche ESG, SOMOCER prévoit de formaliser progressivement une analyse permettant d'identifier et de

hiérarchiser les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, sa performance, la continuité de ses activités ou ses perspectives.

SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans le cadre de la phase transitoire du reporting ESG, SOMOCER présente principalement des informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs existants en lien avec les enjeux ESG considérés comme pertinents à ce stade.

À ce stade, les indicateurs quantitatifs ESG ne font pas encore l'objet d'un dispositif structuré et consolidé de reporting et aucune cible ESG chiffrée spécifique n'est formalisée. Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, la Société prévoit de renforcer la collecte, la consolidation et la fiabilisation des données afin de mettre progressivement en place des indicateurs quantitatifs pertinents permettant le suivi de ses principaux enjeux ESG.

Dans ce contexte, les principales informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs existants au sein de SOMOCER sont présentées ci-après :

- **Efficacité énergétique et maîtrise des consommations**

En matière d'efficacité énergétique, SOMOCER dispose d'une installation de cogénération mise en service en 2015, permettant la production simultanée d'électricité et de chaleur, ainsi que d'un système de récupération de chaleur installé au niveau des cheminées des fours industriels. Ces dispositifs contribuent à l'optimisation de l'utilisation de l'énergie dans le processus de production.

À ce stade, les données relatives aux consommations énergétiques, à l'énergie produite ou récupérée ainsi qu'à la disponibilité et à la performance de ces équipements ne sont pas consolidées dans le cadre d'un reporting ESG structuré.

- **Utilisation des ressources et gestion des déchets**

Les dispositifs existants de SOMOCER couvrent notamment le suivi de l'utilisation des matières premières dans le cadre des activités industrielles ainsi que le suivi des obligations environnementales et de la gestion des déchets au niveau des fonctions concernées. La consommation d'eau, les émissions atmosphériques ainsi que la gestion et la valorisation des déchets et rebuts céramiques figurent parmi les enjeux environnementaux identifiés par la Société

- **Santé et sécurité au travail**

En matière de santé et de sécurité au travail, les dispositifs existants portent notamment sur la prévention des risques professionnels liés à l'activité industrielle et la sensibilisation du personnel. Ces actions s'inscrivent dans la prise en compte des risques associés aux équipements industriels et aux conditions de travail.

- **Formation et développement des compétences**

Le maintien et le développement des compétences nécessaires aux activités industrielles constituent un enjeu pour SOMOCER. Les thématiques de formation pertinentes au regard de l'activité concernent notamment la sécurité industrielle, la prévention des accidents du travail, l'efficacité énergétique, la maintenance préventive, la gestion des déchets et la conformité réglementaire.

- **Gouvernance et conformité**

En matière de gouvernance, les actions portent principalement sur le suivi des obligations légales et réglementaires applicables aux activités de la Société ainsi que sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. SOMOCER prévoit par ailleurs de renforcer

progressivement la prise en compte des enjeux ESG dans ses mécanismes de gouvernance, de collecte de l'information et de reporting.

Conclusion

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la présente note constitue une première étape dans la structuration de la démarche ESG de SOMOCER et de l'information relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur son activité et sa situation financière.

À ce stade, la Société n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG. SOMOCER prévoit de réaliser progressivement cette analyse afin de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans son dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, la Société prévoit également de renforcer ses dispositifs de collecte, de consolidation et de fiabilisation des données afin de compléter progressivement les informations qualitatives actuellement disponibles par des indicateurs quantitatifs pertinents.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 21 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique (« SOMOCER » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 41.337 mille DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 26.418 mille DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOMOCER détient des participations dans le capital des sociétés ABC et SOMOSAN pour des montants respectifs de 8.460 mille DT et 3.200 mille DT. Les participations ABC et SOMOSAN n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation malgré l'existence d'indicateurs de perte de valeur.

   Nous estimons qu'au vu de l'examen de la performance historique et de la situation financière des sociétés ABC et SOMOSAN, des provisions pour dépréciation devraient être estimées et constatées par le management afin de ramener leurs valeurs comptables à leurs valeurs recouvrables estimées.

2. SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés SOMOSAN, ABC Gros, SANIMED, ABC, SOMOCER Négoce, AB Corporation et SPG (parties liées) et sur les sociétés hors groupe pour des montants respectifs de 10.299 mille DT et 705 mille DT. Ces créances sont partiellement provisionnées pour des montants respectifs de 134 mille DT et 353 mille DT.

   Étant donné le retard constaté dans le recouvrement de ces créances ainsi que les impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'un complément de provision de 7.367 mille DT devrait être constaté au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances.

   Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant de

14.500 mille DT. Ainsi, une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture de l'engagement potentiel SOMOCER lié au titre de la caution octroyée à SOMOSAN qui est actuellement en situation financière difficile.

3. Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, cette situation risquerait de constituer une limitation à nos travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) <u>Evaluation des créances clients</u>

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 25.058 mille DT et provisionnées à hauteur de 14.826 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) <u>Evaluation des titres de participation</u>

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 67.973 mille DT et provisionnés à hauteur de 5.724 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritères en tenant compte notamment

de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) <u>Evaluation des stocks :</u>

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur brute de 36.385 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.571 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note II.2 aux états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers exprimées ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

Les conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2025 telles que détaillées dans notre rapport spécial n'ont pas fait l'objet d'autorisation au préalable par le Conseil d'Administration aux vues d'un rapport de la direction et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce modifié par la loi n° 2016-36 relative aux procédures collectives, nous avons demandé à la direction générale des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Une lettre a été adressée à la direction générale de la société en date du 20 août 2026 à l'effet de nous faire part du respect des engagements d'une part et l'avancement de la mise en place des plans de restructuration des crédits bancaires et la formalisation des nouveaux accords de financement avec les banques d'autre part.

Une réponse du management nous a été communiquée en date du 26 août 2026, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles en cours de mise en œuvre afin de remédier à la situation. Par ailleurs, un des principaux actionnaires de la société s'est engagé à apporter son soutien financier et opérationnel à la société pour qu'elle peut faire face à ses engagements financiers en cas de besoin.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et XI « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation notamment la mise en place des crédits de restructuration et de gestion. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2026-2035 sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. La capacité de la société d'honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan ainsi que du support financier des actionnaires de la société.

Application de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

La société ne s'est pas conformée à l'article 275 du code des sociétés commerciales se rattachant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se réunir au moins une fois par an, dans un délai de six mois au maximum après la clôture de l'exercice à l'effet d'approuver les états financiers de l'année clôturée au 31 décembre 2025.

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	***CRG Audit***
Ahmed SAHNOUN	***Chiraz DRIRA***

RAPPORT SPECIAL GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis, le 21 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Emprunts :

- En date du 15 janvier 2025, la société SOMOCER a contracté un nouveau crédit de consolidation auprès de « Attijari Bank » pour un montant de 6.260.000 DT au taux du marché monétaire majoré de 3 points remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise. Le montant restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 6.260.000 DT.
- En date du 09 octobre 2025, la société SOMOCER a contracté un nouveau crédit à court terme auprès de « Amen Bank » pour un montant de 1.000.000 DT au taux du Marché Monétaire majoré de 3 points remboursable en une seule tranche le 1er décembre 2025. Ce crédit n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2025.

2. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 02 juillet 2025, SOMOCER a transformé ses créances envers la société ABC en un prêt pour un montant de 4.360.874 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans, non rémunéré. Le montant restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 4.212.032 DT.
- SOMOCER a souscrit à un billet de trésorerie non rémunéré émis par la société « SANIMED » pour un montant de 250.000 DT commençant le 08 décembre 2025 et échéant le 03 décembre 2026.

Les conventions et opérations susmentionnées nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2025 n'ont pas fait l'objet d'autorisation au préalable par le Conseil d'Administration au vu d'un rapport de la direction et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2025 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 21.911.506 DT et se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2025**
Société A.B.C.	1 693 585
Société SOTEMAIL	16 872 618
Société Périmètre de gestion « SPG »	26 806
Société Moderne de conditionnement	671 207
Société SOMOCER NEGOCE	5 283
Société 3S TRADING	1 316 707
Société SOMOCER TRANSPORT	254 379
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 070 921
Total du chiffre d'affaires hors taxes	**21 911 506**

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2025 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 7.504.748 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**
Société A.B.C.	15 425
Société SOTEMAIL	3 951 589
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	3 149 856
Société SOMOCER TRANSPORT	387 878
Total des achats HTVA	**7 504 748**

3. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2025 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	**Solde au 31/12/2025**
Préfinancement à l'exportation	4 080 000
Préfinancement de stock	6 450 000

Total	**10 530 000**

- SOMOCER a fait appel à des crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Au 31 décembre 2025, l'encours de ce financement s'élève à 16.898.038 DT.

- Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2025 à 18.313.589 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31/12/2025**	**31/12/2024**
BNA	4 319 365	1 936 458
STB	5 452 822	5 974 831
BH	3 463 716	2 292 841
NAIB	2 385 543	-
AMEN BANK	370 258	1 413 370
UIB	126	-
B.T.K.	-	3 609
ZITOUNA	207 583	106 538
ATTIJARI BANK	152	3 940 607
WIFAK BANK	-	39
UBCI	88	-
BIAT	50	9 667
ATB	2 109 697	1 252 941
AFC	4 189	87
Total des concours bancaires	**18 313 589**	**16 930 988**

4. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires restant à régler au 31 décembre 2025 (relatif à des emprunts et crédits contractés avant 2025) s'élève à un montant total de 23.103.408 DT se détaillant comme suit :

Désignation	**Long terme**	**Court terme**	**Total**	**Taux d'intérêt**
EMPRUNT BNA	432 800	865 600	1 298 400	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK	564 285	450 001	1 014 286	5,73%
EMPRUNT STB	1 494 684	7 380 064	8 874 746	TMM+3%
EMPRUNT BH	4 375 541	6 012 975	10 388 516	4,17%
EMPRUNT BIAT	300 000	450 000	750 000	TMM+3%
EMPRUNT UIB	179 706	249 040	428 746	TMM+3%
EMPRUNTS LEASING	227 586	121 126	348 712	13,24%
Total	**7 574 602**	**15 528 806**	**23 103 408**	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;

- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;

- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
- TFB : Crédit moyen terme (CMT) 2400 000 DT.

6. Cautions solidaires au profit de la société SOTEMAIL

SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL :

- BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT
- STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT

7. Caution solidaire au profit de SMC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires à moyen terme et de gestion contractés par la société SMC auprès de Attijari Bank respectivement de 3.960.000 DT et 650.000 DT.

8. Caution solidaire au profit de ABC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire à moyen terme contracté par la société ABC auprès de Attijari Bank de 2.250.000 DT.

9. Hypothèques et nantissement au profit de SOTEMAIL :

Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :

- Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 7oo46 TUNIS, 7oo47 TUNIS et 7oo48 TUNIS ;
- Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m^2 ;
- Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 5o557 d'une superficie de 9684 m^2 dès modification de sa vocation agricole ;
- Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

10. Effets escomptés et non échus :

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève, au 31 décembre 2025, à 7.010.538 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2025
Société PERIMTRE DE GESTION	90 461
SOTEMAIL	6 706 347
AB CORPERATION	48 730
SMC	165 000
Total	**7 010 538**

11. Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « ABC Gros » pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2025.

12. Autres transactions avec les parties liées

- SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

  - Société Périmètre de gestion : 26.806 DT
  - Société ABC : 20.543 DT
  - Société SOTEMAIL : 1.574.242 DT

  Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 43.770 DT hors taxes.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été

signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export. Ce taux a été ramené dans un premier lieu à 3,5% (suite à un avenant signé en 2023) puis à 5% (suite à un avenant signé en 2024).

Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2025 s'élève à 2.017.120 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « SOMOCER NEGOCE » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société «3S TRADING » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 DT hors taxes.
- Courant l'année 2025, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 69.229 DT hors taxes.
- Courant l'année 2025, SOMOCER a facturé un montant de 316.991 DT hors taxes à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.

- En date du 1er janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.523.415 DT dont 237.238 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 219.665 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 219.446 DT hors taxes.
- En date du 1er janvier 2023, SOMOCER a transformé ses créances envers la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 6.216.049 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 554.472 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2025, a décidé de ne pas allouer des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2025, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.

- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2025 à 238.608 DT, et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint ainsi que les primes qui lui ont été accordées se sont élevées au titre de l'exercice 2025 à un montant brut de 134.322 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 8.352.808 dinars, un actif net de 8.291.177 dinars et un déficit de la période de 470.196 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 87,32% du total des actifs, dépassant le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 12,68% du total des actifs, se situent ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Octobre 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2026	30/09/2025	Année 2025
Portefeuille-titres	4	7 293 892	2 078 717	1 936 983
Actions et droits rattachés		7 293 892	2 078 717	1 936 983
Placements monétaires et disponibilités		1 058 916	551 015	525 248
Disponibilités		1 058 916	551 015	525 248
TOTAL ACTIF		**8 352 808**	**2 629 732**	**2 462 232**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	5	37 379	7 609	13 843
Autres créditeurs divers	6	24 253	22 973	25 713
TOTAL PASSIF		**61 631**	**30 581**	**39 556**
ACTIF NET				
Capital	7	8 168 588	2 523 985	2 370 233
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		122 589	75 166	52 442
ACTIF NET		**8 291 177**	**2 599 151**	**2 422 675**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**8 352 808**	**2 629 732**	**2 462 232**

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	8	69 107	261 696	22 362	100 181	100 181
Dividendes		69 107	261 696	22 362	100 181	100 181
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		69 107	261 696	22 362	100 181	100 181
Charges de gestion des placements	9	(36 214)	(72 575)	(7 611)	(20 694)	(29 103)
REVENU NET DES PLACEMENTS		32 894	189 121	14 752	79 488	71 078
Autres produits		5	5	-	-	-
Autres charges	10	(10 321)	(29 481)	(6 626)	(19 816)	(27 481)
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 578	159 645	8 125	59 672	43 598
Régularisation du résultat d'exploitation		(25 205)	(37 056)	14 992	15 494	8 844
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(2 627)	122 589	23 118	75 166	52 442
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		25 205	37 056	(14 992)	(15 494)	(8 844)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(790 177)	452 848	4 949	(37 223)	4 162
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		310 951	383 335	63 118	399 464	439 153
Frais de négociation de titres		(13 548)	(37 813)	(3 944)	(12 972)	(17 323)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**(470 196)**	**958 015**	**72 249**	**408 940**	**469 589**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(470 196)	958 015	72 249	408 940	469 589
Résultat d'exploitation	22 578	159 645	8 125	59 672	43 598
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(790 177)	452 848	4 949	(37 223)	4 162
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	310 951	383 335	63 118	399 464	439 153
Frais de négociation de titres	(13 548)	(37 813)	(3 944)	(12 972)	(17 323)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 712 416)	4 910 486	515 283	169 952	(67 172)
Souscriptions					
- Capital	2 469 533	9 799 241	418 155	431 294	608 818
- Régularisation des sommes non distribuables	613 645	1 677 377(*)	88 829	90 755	127 539
- Régularisation des sommes distribuables	42 093	29 801(*)	15 192	15 351	21 126
Rachats					
- Capital	(3 824 531)	(5 332 731)	(5 586)	(350 084)	(715 892)
- Régularisation des sommes non distribuables	(945 858)	(1 196 345)(*)	(1 107)	(17 508)	(96 482)
- Régularisation des sommes distribuables	(67 298)	(66 857)(*)	(199)	143	(12 282)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(2 182 612)**	**5 868 501**	**587 532**	**578 892**	**402 417**
ACTIF NET					
En début de période	10 473 789	2 422 675	2 011 618	2 020 259	2 020 259
En fin de période	8 291 177	8 291 177	2 599 151	2 599 151	2 422 675
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	62 614	18 117	15 949	19 152	19 152
En fin de période	52 257	52 257	19 937	19 937	18 117
VALEUR LIQUIDATIVE	158,662	158,662	130,368	130,368	133,724
TAUX DE RENDEMENT	(5,15%)	18,65%	3,36%	23,59%	26,77%

(*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable Actions de type capitalisation, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 24 Février 2000 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la Société « L'UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI BOURSE » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2026.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à 7.293.892 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		**6 658 894**	**7 293 892**	**87,97%**
	Actions		**6 593 111**	**7 255 275**	**87,51%**
TN0003400058	AMEN BANK	9 044	502 193	786 539	9,49%
TN0007300015	ARTES	11 324	138 750	121 189	1,46%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	589	36 165	46 563	0,56%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	1 508	81 550	125 918	1,52%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	11 880	96 913	146 053	1,76%
TN0004700100	ATL	8 796	39 435	122 810	1,48%
TN0001800457	BIAT	5 036	688 666	794 248	9,58%
TN0002200053	BT	46 476	317 137	379 755	4,58%
TN0003100609	BNA	20 896	312 646	401 767	4,85%
TN0007680010	BNA ASSURANCES	11 620	47 468	46 015	0,55%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	107 749	219 744	196 642	2,37%
TN0007550015	CITY CARS	9 779	212 924	182 437	2,20%
TN0004200853	C I L	6 536	228 326	245 028	2,96%
TN0007410012	ENNAKL	4 090	54 878	69 276	0,84%
TN0007510019	LAND'OR	21 095	356 317	311 742	3,76%
TN0001000108	MONOPRIX	4 837	53 692	54 958	0,66%
TN0007530017	OTH	45 673	537 390	447 230	5,39%
TN0007700016	OFFICE PLAST	93 910	134 335	123 961	1,50%
TN0005700018	POULINA GROUP HOLDING	6 925	188 865	176 698	2,13%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	2 961	75 552	99 697	1,20%
TN0007610017	SAH	11 277	153 646	135 437	1,63%
TN0001100254	SFBT	33 365	455 908	455 299	5,49%
TN0001400704	SPDIT	7 217	91 700	117 276	1,41%
TN0006060016	STAR	2 300	107 602	206 972	2,50%
TN0007380017	TUNIS RE	19 922	185 711	174 318	2,10%
TN0007440019	TELNET	11 294	101 708	122 992	1,48%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	3 997	137 043	141 406	1,71%
TN0007270010	TPR	16 052	214 915	200 554	2,42%
TN0002400505	UBCI	16 000	619 535	623 632	7,52%
TN0007720014	UNIMED	22 871	202 396	198 863	2,40%
	Droits rattachés		**65 784**	**38 617**	**0,47%**
TNLJGDWBLRV0	PGH DA 1/20	14 560	19 074	17 763	0,21%
TN5LQNFSME78	DA OFFICE PLAST 2026	93 910	25 356	18 782	0,23%
TN7EURHDVPK3	TUNIS RE DS 3/4	15 936	21 354	2 072	0,02%
TOTAL GENERAL			**6 658 894**	**7 293 892**	**87,97%**
Pourcentage par rapport au total des actifs					**87,32%**

NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 30 Septembre 2026 un montant de 37.379 dinars contre 7.609 dinars à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Gestionnaire	10 347	2 172	2 401
Dépositaire	2 587	544	1 144
Distributeurs	24 444	4 893	10 298
TOTAL	**37 379**	**7 609**	**13 843**

NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 30 Septembre 2026 un montant de 24.253 dinars contre 22.973 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Etat, retenue à la source	1 866	1 641	-
CMF	783	196	204
Charges à payer	21 603	21 136	25 509
TOTAL	**24 253**	**22 973**	**25 713**

NOTE 7 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Septembre 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025		
Montant		2 370 233
Nombre de titres		18 117
Nombre d'actionnaires		46
Souscriptions réalisées		
Montant		9 799 241
Nombre de titres émis		74 901
Nombre d'actionnaires nouveaux		34
Rachats effectués		
Montant		(5 332 731)
Nombre de titres rachetés		(40 761)
Nombre d'actionnaires sortants		(19)
Autres mouvements		
Régularisation des sommes non distribuables		382 210
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		452 848
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		383 335
Frais de négociation de titres		(37 813)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)	52 442
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital		98 823
Capital au 30-09-2026		
Montant		8 168 588
Nombre de titres		52 257
Nombre d'actionnaires		61

(A) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2026.

NOTE 8 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres enregistrés au cours de la période allant du 01/07 au 30/09/2026 s'élèvent à 69.107 dinars, contre 22.362 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Dividendes					
Des actions	69 107	261 696	22 362	100 181	100 181
TOTAL	**69 107**	**261 696**	**22 362**	**100 181**	**100 181**

NOTE 9 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 36.214 dinars contre 7.611 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Rémunération du gestionnaire	10 349	20 738	2 174	5 912	8 315
Rémunération du dépositaire	2 587	5 185	544	1 478	2 079
Rémunération des distributeurs	23 277	46 653	4 893	13 303	18 709
TOTAL	**36 214**	**72 575**	**7 611**	**20 694**	**29 103**

NOTE 10 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 10.321 dinars contre 6.626 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Redevance CMF	2 587	5 185	544	1 478	2 079
Services bancaires et assimilés	1 656	6 261	726	2 629	2 686
Taxes	433	1 284	173	517	691
Frais de publications	1 511	4 483	1 472	4 392	5 873
Honoraires CAC	1 518	4 504	1 081	3 035	5 771
Jetons de Présence	2 016	5 984	2 027	5 984	8 000
Autres	600	1 781	603	1 781	2 381
TOTAL	**10 321**	**29 481**	**6 626**	**19 816**	**27 481**

NOTE 11 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs. En contrepartie de leurs services, ils perçoivent une rémunération de 0,9% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.

L'UNION CAPITAL a régularisé sa situation de distributeur à compter du 3 août 2026 et ce, en vertu de l'agrément du CMF du 29 juillet 2026. Ainsi la facturation de sa part de commission, suspendue depuis le troisième trimestre 2025, a repris depuis cette date.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 85.999.133 dinars, un actif net de 85.763.594 dinars et un bénéfice de la période de 1.102.760 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post conclusion

- Les emplois en titres émis par la « BTK Leasing » représentent à la clôture de la période 10,37% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 Octobre 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	45 246 596	42 355 237	44 704 879
Obligations et valeurs assimilées		45 246 596	42 355 237	43 704 834
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	1 000 045
Placements monétaires et disponibilités		40 732 758	35 825 673	34 321 139
Placements monétaires	5	40 732 758	35 825 673	34 321 139
Créances d'exploitation	6	19 779	9 283	9 270
TOTAL ACTIF		**85 999 133**	**78 190 193**	**79 035 288**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	187 440	170 640	307 890
Autres créditeurs divers	8	48 099	54 147	31 097
TOTAL PASSIF		**235 540**	**224 787**	**338 987**
ACTIF NET				
Capital	9	82 110 643	74 271 248	73 852 007
Sommes capitalisables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		550	481	479
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 652 401	3 693 677	4 843 815
ACTIF NET		**85 763 594**	**77 965 406**	**78 696 300**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**85 999 133**	**78 190 193**	**79 035 288**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

Libellé	*Note*	*du 01/07/ au 30/09/2026*	*du 01/01/ au 30/09/2026*	*du 01/07/ au 30/09/2025*	*du 01/01/ au 30/09/2025*	*Année 2025*
Revenus du portefeuille-titres	10	789 025	2 367 235	772 956	2 483 829	3 232 462
Revenus des obligations et valeurs assimilées		789 025	2 367 235	772 956	2 343 226	3 091 859
Dividendes		-	-	-	140 602	140 602
Revenus des placements monétaires	11	380 240	1 109 261	436 949	1 045 445	1 541 881
Revenus des prises en pension	12	141 646	448 723	120 820	410 322	546 855
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**1 310 911**	**3 925 219**	**1 330 725**	**3 939 595**	**5 321 197**
Charges de gestion des placements	13	(179 591)	(526 638)	(170 641)	(481 714)	(657 833)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**1 131 320**	**3 398 581**	**1 160 084**	**3 457 881**	**4 663 364**
Autres produits		24	24	-	-	-
Autres charges	14	(33 064)	(97 407)	(26 885)	(75 160)	(116 495)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 098 280**	**3 301 197**	**1 133 199**	**3 382 721**	**4 546 869**
Régularisation du résultat d'exploitation		335 094	351 203	168 422	310 956	296 946
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**1 433 374**	**3 652 401**	**1 301 622**	**3 693 677**	**4 843 815**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(335 094)	(351 203)	(168 422)	(310 956)	(296 946)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	1 032	-	(138 317)	(135 463)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 480	13 956	4 816	14 292	19 108
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**1 102 760**	**3 316 185**	**1 138 016**	**3 258 697**	**4 430 514**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	*du 01/07/ au 30/09/2026*	*du 01/01/ au 30/09/2026*	*du 01/07/ au 30/09/2025*	*du 01/01/ au 30/09/2025*	*Année 2025*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**1 102 760**	**3 316 185**	**1 138 016**	**3 258 697**	**4 430 514**
Résultat d'exploitation	1 098 280	3 301 197	1 133 199	3 382 721	4 546 869
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 480	13 956	4 816	14 292	19 108
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	1 032	-	(138 317)	(135 463)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**-**	**(4 653 030)**	**-**	**(4 555 744)**	**(4 555 744)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**8 709 149**	**8 404 138**	**4 157 290**	**20 504 845**	**20 063 922**
Souscriptions					
- Capital	23 479 707	40 971 337	11 543 668	52 959 733	66 746 978
- Régularisation des sommes non distribuables	3 961	5 307	(20 108)	(26 066)	(49 020)
- Régularisation des sommes distribuables	884 715	1 875 163	479 135	3 077 131	3 889 500
Rachats					
- Capital	(15 107 190)	(32 729 264)	(7 547 879)	(33 725 593)	(47 940 518)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 479)	(3 732)	13 161	23 392	47 116
- Régularisation des sommes distribuables	(549 565)	(1 714 674)	(310 687)	(1 803 753)	(2 630 135)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**9 811 909**	**7 067 293**	**5 295 306**	**19 207 798**	**19 938 692**
ACTIF NET					
En début de période	75 951 685	78 696 300	72 670 100	58 757 608	58 757 608
En fin de période	85 763 594	85 763 594	77 965 406	77 965 406	78 696 300
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	742 057	743 370	707 512	554 373	554 373
En fin de période	826 332	826 332	747 668	747 668	743 370
VALEUR LIQUIDATIVE	**103,788**	**103,788**	**104,278**	**104,278**	**105,864**
TAUX DE RENDEMENT	**1,40%**	**4,19%**	**1,52%**	**4,50%**	**6,00%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l'« UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société «UNION CAPITAL» ex COFIB CAPITAL ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique «Revenus des prises en pension».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à 45 246 596 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			**43 426 200**	**45 246 596**	**52,76%**
Obligations des sociétés			**18 140 400**	**18 969 185**	**22,12%**
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	200 000	204 081	0,24%
TNR0O99VZUY8	AMEN BANK 2026-1	10 000	1 000 000	1 035 705	1,21%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	400 000	430 597	0,50%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	520 400	546 628	0,64%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	1 200 000	1 298 499	1,51%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	5 000	400 000	422 413	0,49%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 9.15%	5 000	500 000	520 556	0,61%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	60 000	60 118	0,07%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	60 000	60 117	0,07%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	600 000	648 686	0,76%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10 000	600 000	626 764	0,73%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	15 000	1 200 000	1 265 839	1,48%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 9.15%	6 000	600 000	629 360	0,73%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing 2025-1 CA 9.40%	5 000	400 000	401 154	0,47%
TNUVSEHTMT81	BTK Leasing 2026-1 CA 9%	10 000	1 000 000	1 039 058	1,21%
TN1T3HF5RKK6	BTK Leasing 2026-1 CB TMM+1.75	5 000	500 000	519 344	0,61%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	400 000	417 718	0,49%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	10 000	600 000	622 092	0,73%
	HL SUB 2026-1 CA 8.85%	7 000	700 000	700 407	0,82%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	400 000	430 247	0,50%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	10 000	600 000	601 933	0,70%
TNLTMNEVU2S7	TLF 2026-1 8.70%	7 000	700 000	702 269	0,82%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	800 000	841 197	0,98%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF 10.10%	5 000	500 000	538 297	0,63%
TNZ5W59MKJA8	DAAM SUB 2026-1 9.60%	10 000	1 000 000	1 030 089	1,20%
TN8S8S99B8S7	UBCI 2025-1 CC 9.40%	7 000	700 000	746 871	0,87%
TN4X28FG1HN5	UBCI 2025-2 CA 9.10%	25 000	2 500 000	2 629 145	3,07%
Emprunt National			**19 000 000**	**19 500 856**	**22,74%**
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	2 625 000	2 796 714	3,26%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	2 625 000	2 800 088	3,26%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	3 750 000	3 761 836	4,39%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	3 750 000	3 761 792	4,39%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	15 000	1 500 000	1 505 094	1,75%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	10 000	1 000 000	1 058 033	1,23%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000	3 817 299	4,45%
Bons du trésor assimilables			**6 285 800**	**6 776 555**	**7,90%**
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200	1 016 528	1,19%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500	5 242 543	6,11%
TN0008000796	BTA 7.5% JANV 2028	500	497 100	517 484	0,60%
TOTAL			**43 426 200**	**45 246 596**	**52,76%**
Pourcentage par rapport à l'Actif					**52,61%**

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à 40 732 758 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net
	Dépôts à vue	**2 548 140**	**2 548 140**	**2,97%**
	UBCI	2 548 140	2 548 140	2,97%
	Dépôts à terme	**5 000 000**	**5 000 800**	**5,83%**
	Dépôt à terme UBCI au 31/12/2026 à 7,3% pour 92 jours	5 000 000	5 000 800	5,83%
	Certificats de dépôt	**20 201 831**	**20 360 913**	**23,74%**
TN2ZOWPS6TS8	Certificat de dépôt AMEN BANK au 29/10/2026 à 7,5% 90 jours	3 448 466	3 483 761	4,06%
TNOIW0ZKPTX5	Certificat de dépôt BNA au 15/01/2027 à 7,84% 190 jours	2 420 533	2 454 873	2,86%
TNG5DUJ52HQ1	Certificat de dépôt BTE au 01/11/2026 à 7,9% 90 jours	1 969 012	1 989 189	2,32%
TNVO4XB0P3Q5	Certificat de dépôt BTE au 27/10/2026 à 7,6% 110 jours	3 927 375	3 982 531	4,64%
TNWJYE6RY962	Certificat de dépôt BTK Leasing au 04/11/2026 à 7,6% 40 jours	4 966 505	4 971 494	5,80%
TNVLIBBF4ML7	Certificat de dépôt BTK Leasing au 13/11/2026 à 8% 60 jours	989 474	992 428	1,16%
TNVM6XDX5V72	Certificat de dépôt BTK Leasing au 27/10/2026 à 8% 40 jours	992 952	995 404	1,16%
TNNUYROE3JS7	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 05/11/2026 à 7,57% 50 jours	1 487 515	1 491 233	1,74%
	Créances sur opérations de pensions livrées	**8 299 127**	**8 415 650**	**9,81%**
	Pension livrée AMEN BANK au 24/02/2027 à 7,55% pour 180 jours	999 127	1 006 040	1,17%
	Pension livrée BTL au 12/10/2026 à 7,29% pour 182 jours	1 000 000	1 034 551	1,21%
	Pension livrée BTL au 28/01/2027 à 7,2% pour 120 jours	600 000	600 117	0,70%
	Pension livrée BTL au 16/10/2026 à 7,24% pour 60 jours	2 200 000	2 219 850	2,59%
	Pension livrée BTL au 19/01/2027 à 7,24% pour 190 jours	3 500 000	3 555 092	4,15%
	Billets de trésorerie	**4 378 048**	**4 407 255**	**5,14%**
	Billets de trésorerie CITY CARS au 18/03/2027 à 8,45% 190 jours	2 897 536	2 908 950	3,39%
	Billets de trésorerie STA au 07/10/2026 à 8,49% 70 jours	1 480 512	1 498 304	1,75%
	TOTAL	**40 427 146**	**40 732 758**	**47,49%**
	Pourcentage par rapport au total des actifs			**47,36%**

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2026 à 19 779 dinars contre 9 283 dinars au 30 Septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	15 423	9 283	9 270
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	4 356	-	-
Total	**19 779**	**9 283**	**9 270**

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2026 à 187 440 dinars contre 170 640 dinars au 30 Septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Gestionnaire	40 916	38 867	40 115
Dépositaire	19 960	18 960	38 529
Distributeurs	126 565	112 813	229 246
Total	**187 440**	**170 640**	**307 890**

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2026 à 48 099 dinars contre 54 147 dinars au 30 Septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Etat, retenue à la source	12 894	37 526	-
Redevance CMF	6 715	6 292	6 676
Charges à payer	28 490	10 330	24 421
Total	**48 099**	**54 147**	**31 097**

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025	
Montant	73 852 007
Nombre de titres	743 370
Nombre d'actionnaires	849
Souscriptions réalisées	
Montant	40 971 337
Nombre de titres émis	412 404
Nombre d'actionnaires nouveaux	33
Rachats effectués	
Montant	(32 729 264)
Nombre de titres rachetés	(329 442)
Nombre d'actionnaires sortants	(83)
Autres mouvements	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 032
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 956
Régularisation des sommes non distribuables	1 575
Capital au 30-09-2026	
Montant	82 110 643
Nombre de titres	826 332
Nombre d'actionnaires	799

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 789 025 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026, contre 772 956 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

Libellé	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Dividendes					
- des titres OPCVM	-	-	-	140 602	140 602
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	337 077	968 788	250 927	768 472	1 020 865
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	451 947	1 398 447	522 029	1 574 754	2 070 994
Total	**789 025**	**2 367 235**	**772 956**	**2 483 829**	**3 232 462**

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 380 240 dinars, contre 436 949 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	8 334	25 061	32 236	32 236	40 773
Intérêts des dépôts à terme	90 434	280 552	96 056	191 704	311 429
Intérêts des certificats de dépôt	247 171	767 183	308 656	821 504	1 189 678
Intérêts des billets de trésorerie	34 301	36 465	-	-	-
Total	**380 240**	**1 109 261**	**436 949**	**1 045 445**	**1 541 881**

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

Libellé	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	141 646	448 723	120 820	410 322	546 855
Total	**141 646**	**448 723**	**120 820**	**410 322**	**546 855**

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 179 591 dinars, contre 170 641 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Rémunération du gestionnaire	40 917	119 967	38 868	109 724	149 840
Rémunération du dépositaire	19 960	58 520	18 960	53 524	73 093
Rémunération des distributeurs	118 714	348 151	112 813	318 467	434 901
Total	**179 591**	**526 638**	**170 641**	**481 714**	**657 833**

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 33 064 dinars, contre 26 885 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Redevance CMF	19 960	58 520	18 960	53 524	73 093
Taxes	3 199	9 493	2 379	7 097	9 489
Frais bancaires	8	24	180	240	299
Frais de publications	1 287	3 818	1 543	4 564	6 102
Honoraires commissaire aux comptes	6 594	19 568	1 797	3 750	19 512
Jetons de Présence	2 016	5 983	2 027	5 984	8 000
Total	**33 064**	**97 407**	**26 885**	**75 160**	**116 495**

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux en prorata de leurs distributions.
L'UNION CAPITAL a régularisé sa situation de distributeur à compter du 3 août 2026, et ce, en vertu de l'agrément du CMF du 29 juillet 2026. Ainsi, la facturation de sa part de commission, suspendue depuis le troisième trimestre 2025, a repris depuis cette date.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 73.227.684 dinars, un actif net de 72.938.196 dinars et un bénéfice de la période de 542.679 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 43,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités s'élèvent à 56,15% du total des actifs, dépassant le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 Octobre 2026

Le Commissaie Aux Comptes:

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2026	30/09/2025	Année 2025
Portefeuille-titres	4	32 092 860	22 213 035	23 373 424
Actions et droits rattachés		5 416 283	11 140	1 140 121
Obligations et valeurs assimilées		25 378 142	20 655 707	22 233 303
Titres OPCVM		1 298 435	1 546 188	-
Placements monétaires et disponibilités		41 118 150	16 938 804	10 363 629
Placements monétaires	5	32 984 542	15 325 096	9 124 752
Disponibilités		8 133 608	1 613 708	1 238 876
Créances d'exploitation	6	16 674	-	-
TOTAL ACTIF		**73 227 684**	**39 151 839**	**33 737 052**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	254 538	93 774	134 269
Autres créditeurs divers	8	34 949	28 364	26 149
TOTAL PASSIF		**289 487**	**122 137**	**160 418**
ACTIF NET				
Capital	9	70 087 359	37 376 870	31 693 683
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		477	265	224
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 850 360	1 652 566	1 882 728
ACTIF NET		**72 938 196**	**39 029 701**	**33 576 635**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**73 227 684**	**39 151 839**	**33 737 052**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	438 025	1 576 873	382 534	1 299 238	1 703 958
Dividendes		23 581	264 060	-	239 777	239 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées		414 444	1 312 813	382 534	1 059 461	1 464 181
Revenus des placements monétaires	11	433 352	889 254	180 183	317 672	457 059
Revenus des prises en pension	12	120 265	315 568	77 146	160 926	228 834
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		991 641	2 781 694	639 863	1 777 836	2 389 851
Charges de gestion des placements	13	(163 568)	(411 819)	(93 775)	(234 880)	(319 339)
REVENU NET DES PLACEMENTS		828 073	2 369 875	546 088	1 542 956	2 070 512
Autres produits		44	44	-	-	-
Autres charges	14	(30 475)	(86 956)	(17 695)	(51 161)	(73 853)
RESULTAT D'EXPLOITATION		797 642	2 282 963	528 392	1 491 795	1 996 659
Régularisation du résultat d'exploitation		254 602	567 397	188	160 771	(113 931)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 052 243	2 850 360	528 580	1 652 566	1 882 728
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(254 602)	(567 397)	(188)	(160 771)	113 931
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(483 847)	615 814	58 212	22 677	44 565
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		239 966	307 912	(10 405)	226 180	264 198
Frais de négociation de titres		(11 081)	(42 145)	(4 420)	(23 027)	(26 817)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**542 679**	**3 164 543**	**571 779**	**1 717 626**	**2 278 605**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	542 679	3 164 543	571 779	1 717 626	2 278 605
Résultat d'exploitation	797 642	2 282 963	528 392	1 491 795	1 996 659
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(483 847)	615 814	58 212	22 677	44 565
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	239 966	307 912	(10 405)	226 180	264 198
Frais de négociation de titres	(11 081)	(42 145)	(4 420)	(23 027)	(26 817)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(3 421 063)	-	(566 709)	(566 709)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 469 076	39 618 081	8 396	36 853 684	30 839 638
Souscriptions					
- Capital	7 241 705	38 111 878	18 307	35 749 761	39 272 470
- Régularisation des sommes non distribuables	169 304	336 207	445	700 403	789 422
- Régularisation des sommes distribuables	261 231	2 154 226	582	714 068	891 613
Rachats					
- Capital	(192 249)	(928 757)	(10 291)	(298 109)	(9 419 673)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 334)	(7 231)	(254)	(7 024)	(236 492)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 581)	(48 240)	(394)	(5 415)	(457 703)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**8 011 755**	**39 361 562**	**580 175**	**38 004 600**	**32 551 534**
ACTIF NET					
En début de période	64 926 441	33 576 635	38 449 526	1 025 101	1 025 101
En fin de période	72 938 196	72 938 196	39 029 701	39 029 701	33 576 635
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	555 726	284 874	336 486	9 287	9 287
En fin de période	619 089	619 089	336 560	336 560	284 874
VALEUR LIQUIDATIVE	117,815	117,815	115,967	115,967	117,865
TAUX DE RENDEMENT	0,84%	5,57%	1,49%	6,92%	8,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 19 Avril 1999 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Monsieur le Ministre des Finances, en date du 19 mars 1999.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la côte, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2026.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à 32.092.860 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2026	% Actif Net
Actions			**4 733 837**	**5 416 283**	**7,43%**
TN0003400058	AMEN BANK	15 656	903 157	1 361 571	1,87%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 308	105 153	103 403	0,14%
TN0001800457	BIAT	6 087	888 410	960 005	1,32%
TN0003100609	BNA	26 703	392 282	513 419	0,70%
TN0007680010	BNA ASSURANCES	33 069	122 196	130 953	0,18%
TN0002200053	BT	49 178	360 896	401 833	0,55%
TN0004200853	C I L	8 530	305 788	319 781	0,44%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	106 629	201 147	194 598	0,27%
TN0007530017	OTH	23 935	287 017	234 372	0,32%
TN0007270010	TPR	13 729	178 149	171 530	0,24%
TN0001100254	SFBT	56 820	733 707	775 366	1,06%
TN0002400505	UBCI	6 400	255 936	249 453	0,34%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			**25 123 730**	**25 378 142**	**34,79%**
Obligations des sociétés			**3 200 000**	**3 301 641**	**4,53%**
TNZ5W59MKJA8	DAAM SUB 2026-1 9.60%	10 000	1 000 000	1 030 089	1,41%
TN8S8S99B8S7	UBCI 2025-1 CC 9.40%	5 000	500 000	533 479	0,73%
TN4X28FG1HN5	UBCI 2025-2 CA 9.10%	7 000	700 000	736 161	1,01%
	HL SUB 2026-1 CA 8.85%	5 000	500 000	500 291	0,69%
TNLTMNEVU2S7	TLF 2026-1 8.70%	5 000	500 000	501 621	0,69%
BTA			**1 520 639**	**1 593 452**	**2,18%**
TN0008000606	BTA-04-2028	40	37 380	38 384	0,05%
TN0008000796	BTA 7.5% JANV 2028	500	497 100	517 484	0,71%
TN0008000762	BTA 8% NOV 2030	1 000	986 159	1 037 584	1,42%
Emprunt national			**20 403 091**	**20 483 050**	**28,08%**
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	2 500	187 500	194 867	0,27%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	200	200 000	203 589	0,28%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	3 550	15 591	16 668	0,02%
TNLBC9INKV10	Emprunt national 2024 T3 CC TV	200 000	20 000 000	20 067 925	27,51%
Titres OPCVM			**1 296 796**	**1 298 435**	**1,78%**
TN0002400638	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	8 193	1 296 796	1 298 435	1,78%
TOTAL GENERAL			**31 154 364**	**32 092 860**	**44,00%**
Pourcentage par rapport au total des actifs					**43,83%**

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à 32.984.542 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net
	Certificats de dépôt	**13 657 303**	**13 829 841**	**18,96%**
TND0OTB7FCD1	Certificat de dépôt BH au 07/12/2026 à 8,10% 320 jours	1 419 403	1 482 179	2,03%
TNOIW0ZKPTX5	Certificat de dépôt BNA au 15/01/2027 à 7,84% 190 jours	2 904 639	2 945 847	4,04%
TNIIOJT5FP78	Certificat de dépôt BTL au 28/01/2027 à 7,75% 120 jours	1 959 708	1 960 035	2,69%
TNTQJTHQIHM3	Certificat de dépôt BTK Leasing au 16/12/2026 à 8% 190 jours	3 386 567	3 453 497	4,73%
TNOID32D6WN6	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 19/10/2026 à 7,35% 20 jours	3 986 986	3 988 283	5,47%
	Créances sur opérations de pensions livrées	**7 199 853**	**7 258 004**	**9,95%**
	Pension livrée BTL au 28/01/2027 à 7,2 % pour 120 jours	600 000	600 117	0,82%
	Pension livrée BTL au 30/11/2026 à 7,3 % pour 70 jours	3 100 000	3 106 211	4,26%
	Pension livrée BTL au 20/01/2027 à 7,24 % pour 190 jours	1 000 000	1 015 541	1,39%
	Pension livrée AMEN BANK au 18/01/2027 à 7,42 % pour 181 jours	2 499 853	2 536 135	3,48%
	Dépôts à terme	**4 545 016**	**4 589 506**	**6,29%**
	Dépôt à terme BTL au 21/12/2026 à 7,84% pour 182 jours	2 545 016	2 589 186	3,55%
	Dépôt à terme UBCI au 31/12/2026 à 7,3% pour 92 jours	2 000 000	2 000 320	2,74%
	Billets de trésorerie	**7 277 449**	**7 307 192**	**10,02%**
	Billets de trésorerie STA au 07/10/2026 à 8,49% 70 jours	1 480 512	1 498 304	2,05%
	Billets de trésorerie CITY CARS au 18/03/2027 à 8,45% 190 jours	2 897 536	2 908 950	3,99%
	Billets de trésorerie CITY CARS au 29/03/2027 à 8,75% 180 jours	2 899 401	2 899 937	3,98%
	TOTAL	**32 679 621**	**32 984 542**	**45,22%**
	Pourcentage par rapport au total des actifs			**45,04%**

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique accuse au 30 Septembre 2026 un solde de 16.674 dinars contre un solde nul au 30 Septembre 2025, et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	16 674	-	-
TOTAL	**16 674**	**-**	**-**

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 30 Septembre 2026 un montant de 254.538 dinars contre 93.774 dinars à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Gestionnaire	77 931	43 963	39 413
Dépositaire	7 704	5 847	11 478
Distributeurs	168 903	43 964	83 378
TOTAL	**254 538**	**93 774**	**134 269**

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 30 Septembre 2026 un montant de 34.949 dinars contre 28.364 dinars à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Etat, retenue à la source	1 265	11 438	-
CMF	5 907	3 201	2 848
Charges à payer	27 778	13 725	23 301
TOTAL	**34 949**	**28 364**	**26 149**

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Septembre 2026 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2025	
Montant	31 693 683
Nombre de titres	284 874
Nombre d'actionnaires	36

Souscriptions réalisées	
Montant	38 111 878
Nombre de titres émis	342 563
Nombre d'actionnaires nouveaux	22

Rachats effectués	
Montant	(928 757)
Nombre de titres rachetés	(8 348)
Nombre d'actionnaires sortants	(4)

Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	615 814
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	307 912
Frais de négociation de titres	(42 145)
Régularisation des sommes non distribuables	328 976

Capital au 30-09-2026	
Montant	70 087 359
Nombre de titres	619 089
Nombre d'actionnaires	54

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 438.025 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026, contre 382.534 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Dividendes					
- des actions	23 581	264 060	-	239 777	239 777
- des titres OPCVM	-	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	44 949	102 154	161	496	8 821
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts (BTA,Emprunt National)	369 494	1 210 659	382 372	1 058 965	1 455 360
TOTAL	**438 025**	**1 576 873**	**382 534**	**1 299 238**	**1 703 958**

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 433.352 dinars contre 180.183 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des certificats de dépôt	357 961	660 945	137 334	261 316	357 038
Intérêts des Dépôts à terme	40 554	191 308	42 849	56 356	100 021
Intérêts des billets de trésorerie	34 837	37 000	-	-	-
TOTAL	**433 352**	**889 254**	**180 183**	**317 672**	**457 059**

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension se présentent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	120 265	315 568	77 146	160 926	228 834
TOTAL	**120 265**	**315 568**	**77 146**	**160 926**	**228 834**

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 163.568 dinars contre 93.775 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Rémunération du gestionnaire	77 932	194 824	43 964	109 396	148 810
Rémunération du dépositaire	7 704	22 171	5 847	16 088	21 719
Rémunération du distributeur	77 932	194 824	43 964	109 396	148 810
TOTAL	**163 568**	**411 819**	**93 775**	**234 880**	**319 339**

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 30.475 dinars contre 17.695 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Redevance CMF	17 318	43 294	9 770	24 310	33 069
Services bancaires et assimilés	571	6 315	874	6 703	6 795
Taxes	2 660	7 894	124	366	490
Frais de publications	1 567	4 649	1 522	4 517	6 039
Honoraires CAC	5 238	15 544	2 285	6 004	15 079
Jetons de Présence	2 521	7 479	2 521	7 479	10 000
Autres	600	1 781	600	1 781	2 381
TOTAL	**30 475**	**86 956**	**17 695**	**51 161**	**73 853**

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net investi en portefeuille titres.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.

L'UNION CAPITAL a régularisé sa situation de distribution à compter du 3 août 2026 et ce en vertu de l'agrément du CMF du 29 juillet 2026. Ainsi la facturation de sa part de commission, suspendue depuis le troisième trimestre 2025, a repris depuis cette date.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 433.622.298 dinars, un actif net de 432.491.736 dinars et un bénéfice de la période de 5.524.313 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2026, ainsi que

de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post conclusions

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 36,65% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

  Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 63,28% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 Octobre 2026

Le Commissaire Aux Comptes:

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	158 931 357	124 382 921	133 920 402
Obligations et valeurs assimilées		152 784 561	124 382 921	133 920 402
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 146 795	-	-
Placements monétaires et disponibilités		274 399 025	201 987 291	173 803 929
Placements monétaires	5	253 325 241	193 677 367	169 551 446
Disponibilités		21 073 785	8 309 923	4 252 483
Autres actifs	6	291 916	24 494	-
TOTAL ACTIF		**433 622 298**	**326 394 706**	**307 724 331**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	1 028 359	715 115	1 146 059
Autres créditeurs divers	8	102 204	135 544	43 227
TOTAL PASSIF		**1 130 562**	**850 659**	**1 189 287**
ACTIF NET				
Capital	9	414 804 647	310 293 447	287 827 595
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 687 089	15 250 600	18 707 449
ACTIF NET		**432 491 736**	**325 544 047**	**306 535 045**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**433 622 298**	**326 394 706**	**307 724 331**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

		du 01/07/2026 au 30/09/2026	*du 01/01/2026 au 30/09/2026*	*du 01/07/2025 au 30/09/2025*	*du 01/01/2025 au 30/09/2025*	*Année 2025*
Revenus du portefeuille-titres	10	2 456 981	7 611 328	2 158 629	6 782 170	9 005 887
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 456 981	7 217 495	2 158 629	6 060 065	8 283 782
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	393 832	-	722 105	722 105
Revenus des placements monétaires	11	3 301 704	8 873 001	2 880 573	6 638 163	9 605 610
Revenus des prises en pension	12	705 669	1 969 078	584 985	1 645 942	2 274 680
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 464 354	18 453 406	5 624 187	15 066 276	20 886 178
Charges de gestion des placements	13	(927 428)	(2 516 692)	(715 516)	(1 825 091)	(2 574 043)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 536 926	15 936 714	4 908 671	13 241 184	18 312 135
Autres produits		390	390	-	-	-
Autres charges	14	(130 080)	(359 680)	(93 606)	(242 003)	(359 782)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 407 237	15 577 424	4 815 065	12 999 181	17 952 353
Régularisation du résultat d'exploitation		1 232 532	2 109 665	756 594	2 251 419	755 096
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 639 769	17 687 089	5 571 659	15 250 600	18 707 449
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 232 532)	(2 109 665)	(756 594)	(2 251 419)	(755 096)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(66 186)	108 212	-	(615 647)	(611 068)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		183 262	(107 053)	19 890	5 609	92 899
Frais de négociation de titres		-	(6 899)	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**5 524 313**	**15 571 685**	**4 834 955**	**12 389 143**	**17 434 184**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/07/2026 au 30/09/2026	*du 01/01/2026 au 30/09/2026*	*du 01/07/2025 au 30/09/2025*	*du 01/01/2025 au 30/09/2025*	*Année 2025*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 524 313	15 571 685	4 834 955	12 389 143	17 434 184
Résultat d'exploitation	5 407 237	15 577 424	4 815 065	12 999 181	17 952 353
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	183 262	(107 053)	19 890	5 609	92 899
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(66 186)	108 212	-	(615 647)	(611 068)
Frais de négociation de titres	-	(6 899)	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	34 439 688	110 385 006	19 970 568	128 046 715	103 992 671
Souscriptions					
- Capital	66 873 205	229 467 507	48 118 591	207 692 536	279 694 886
- Régularisation des sommes non distribuables	4 335 666	14 940 078	3 022 671	13 395 030	17 938 835
- Régularisation des sommes distribuables	2 592 464	4 954 989	2 063 227	4 682 926	9 194 348
Rachats					
- Capital	(35 687 933)	(127 810 292)	(30 040 117)	(89 535 991)	(182 755 560)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 313 781)	(8 321 952)	(1 887 171)	(5 756 279)	(11 640 586)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 359 932)	(2 845 324)	(1 306 633)	(2 431 506)	(8 439 252)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**39 964 001**	**125 956 691**	**24 805 523**	**140 435 858**	**121 426 856**
ACTIF NET					
En début de période	392 527 735	306 535 045	300 738 525	185 108 189	185 108 189
En fin de période	432 491 736	432 491 736	325 544 047	325 544 047	306 535 045
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 515 049	2 020 378	2 043 802	1 296 934	1 296 934
En fin de période	2 733 951	2 733 951	2 178 719	2 178 719	2 020 378
VALEUR LIQUIDATIVE	158,193	158,193	149,420	149,420	151,722
TAUX DE RENDEMENT	1,36%	4,27%	1,54%	4,69%	6,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan,

« Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à 158.931.357 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			**146 283 598**	**152 784 561**	**35,33%**
Obligations des sociétés			**52 931 742**	**55 346 253**	**12,80%**
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	1 800 000	1 932 825	0,45%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK SUB 2025-2 CB TV+1.75	10 000	1 000 000	1 060 769	0,25%
TNR0O99VZUY8	AMEN BANK SUB 2026-1 TMM + 1.5%	30 000	3 000 000	3 107 114	0,72%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	12 360	495 202	533 021	0,12%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	1 000 000	1 050 400	0,24%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	40 000	2 400 000	2 596 997	0,60%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	10 000	800 000	844 825	0,20%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 9.65%	13 918	1 117 000	1 124 771	0,26%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 9.15%	20 000	2 000 000	2 082 225	0,48%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CA 9.6%	1 820	36 728	38 727	0,01%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1 TF 10.55%	3 510	214 391	220 916	0,05%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	100 000	100 197	0,02%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	100 000	100 196	0,02%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	1 800 000	1 946 059	0,45%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	30 000	1 800 000	1 880 293	0,43%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	23 280	2 334 626	2 396 559	0,55%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	800 000	835 437	0,19%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	30 000	1 800 000	1 866 276	0,43%
	HL SUB 2026-1 CA 8.85%	12 000	1 200 000	1 200 698	0,28%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.6 %	15 000	900 000	928 646	0,21%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	30 000	1 800 000	1 805 799	0,42%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 10%	30 000	2 400 000	2 477 326	0,57%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.7 %	3 740	228 664	242 662	0,06%
TNMTWPZD31L4	TLF SUB 2025 9.25%	10 000	1 000 000	1 066 499	0,25%
TNLTMNEVU2S7	TLF 2026-1 8.70%	12 000	1 200 000	1 203 890	0,28%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	25 000	2 000 000	2 109 731	0,49%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 9.15%	6 000	600 000	629 360	0,15%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 CB TV+1.75	18 000	1 800 000	1 885 818	0,44%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing 2025-1 CA 9.40%SS	5 000	400 000	401 154	0,09%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% actif net
TNUVSEHTMT81	BTK Leasing 2026-1 CA 9%	26 000	2 600 000	2 701 550	0,62%
TN1T3HF5RKK6	BTK Leasing 2026-1 CB TMM+1.75	19 000	1 900 000	1 973 508	0,46%
TN8S8S99B8S7	UBCI 2025-1 CC 9.40%	36 000	3 600 000	3 841 052	0,89%
TN4X28FG1HN5	UBCI 2025-2 CA 9.10%	48 000	4 800 000	5 047 959	1,17%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF 10.10% SS	15 000	1 500 000	1 614 891	0,37%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	1 200 000	1 261 795	0,29%
TN0003900263	UIB 2011-1 CB 6.3%	8 743	205 133	206 219	0,05%
TNZ5W59MKJA8	DAAM SUB 2026-1 9.60%	10 000	1 000 000	1 030 089	0,24%
Emprunt national			**44 255 108**	**45 534 053**	**10,53%**
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	1 750 000	1 864 476	0,43%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	1 750 000	1 866 725	0,43%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	4 000 000	4 014 606	0,93%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	5 287 500	5 495 257	1,27%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	750 000	781 784	0,18%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	2 250 000	2 301 130	0,53%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	2 250 000	2 300 943	0,53%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 700	15 700 000	15 981 757	3,70%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 248 127	0,98%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	40 000	4 000 000	4 013 585	0,93%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	20 000	2 000 000	2 116 066	0,49%
TN9CYAY77XT1	EMP NAT 2024-T4 CA 9.75%	50 400	517 608	549 596	0,13%
Bons du Trésor Assimilables			**49 096 748**	**51 904 255**	**12,00%**
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 183 919	2,12%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 630 616	3,15%
TNNC6SZ1UFM6	BTA-06 -2029	10 000	10 002 000	10 446 124	2,42%
TN0008000812	BTA 7.5% DEC 2028	4 000	3 942 440	4 133 125	0,96%
TN0008000796	BTA 7.5% JANV 2028	6 000	5 965 674	6 209 803	1,44%
TN0008000762	BTA 8% NOV 2030	8 000	7 878 082	8 300 668	1,92%
Titres OPCVM	**Titres des Organismes de Placement Collectif**		**6 334 232**	**6 146 795**	**1,42%**
TN0002400604	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	14 732	1 516 399	1 528 769	0,35%
TN0001700319	CAP OBLIGATION SICAV	42 632	4 817 833	4 618 026	1,07%
TOTAL			**152 617 831**	**158 931 357**	**36,75%**
***Pourcentage* par rapport à l'Actif**					**36,65%**

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à 253.325.241 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% actif net
	Certificats de dépôt	**162 881 849**	**165 455 129**	**38,26%**
TNTPER15SVJ5	Certificat de dépôt BTK Leasing au 14/06/2027 à 8,24% 370 jours	10 000 000	10 208 747	2,36%
TNKQK8BXMWBG	Certificat de dépôt BTK Leasing au 28/07/2027 à 9,5% 740 jours	2 500 000	2 539 583	0,59%
TNPLYZI70HA7	Certificat de dépôt BTK Leasing au 07/01/2027 à 8,25% 350 jours	9 405 979	9 824 280	2,27%
TNUU4LLOPRY1	Certificat de dépôt BTK Leasing au 12/10/2026 à 7,84% 70 jours	4 939 938	4 990 441	1,15%
TNVLIBBF4ML7	Certificat de dépôt BTK Leasing au 13/11/2026 à 8% 60 jours	1 978 947	1 984 856	0,46%
TNVM6XDX5V72	Certificat de dépôt BTK Leasing au 27/10/2026 à 8% 40 jours	4 964 758	4 977 022	1,15%
TNPQ7ZX8E0O9	Certificat de dépôt BT au 07/10/2026 à 7,49% 90 jours	14 779 430	14 985 039	3,46%
TNFVJODHLF50	Certificat de dépôt BTL au 02/11/2026 à 7,75% 90 jours	4 431 576	4 475 370	1,03%
TNRFXSPPGKB9	Certificat de dépôt BTL au 19/10/2026 à 7,49% 60 jours	7 921 092	7 976 121	1,84%
TNJ0MEGFE918	Certificat de dépôt BTL au 19/10/2026 à 7,49% 70 jours	7 908 129	7 976 121	1,84%
TNIIOJT5FP78	Certificat de dépôt BTL au 28/01/2027 à 7,75% 120 jours	4 409 342	4 410 079	1,02%
TN7800CC5YJ7	Certificat de dépôt BH au 10/06/2027 à 8,14% 350 jours	16 002 641	16 266 847	3,76%
TND0OTB7FCD1	Certificat de dépôt BH au 07/12/2026 à 8,10% 320 jours	10 882 090	11 363 370	2,63%
TNXX3A9I97C2	Certificat de dépôt BNA BANK au 20/10/2026 à 7,64% 120 jours	3 920 530	3 987 149	0,92%
TNWMNOQTP7K2	Certificat de dépôt BNA BANK au 09/10/2026 à 7,49% 100 jours	4 918 474	4 993 353	1,15%
TNWOVTM247C0	Certificat de dépôt BNA BANK au 12/01/2027 à 7,99% 190 jours	9 676 295	9 821 205	2,27%
TNOIW0ZKPTX5	Certificat de dépôt BNA BANK au 15/01/2027 à 7,84% 190 jours	1 452 320	1 472 924	0,34%
TNL2XFS6FR80	Certificat de dépôt BTE au 09/12/2026 à 7,99% 180 jours	5 330 973	5 433 634	1,26%
TNG5DUJ52HQ1	Certificat de dépôt BTE au 01/11/2026 à 7,9% 90 jours	4 922 530	4 972 973	1,15%
TNUPDCCYF203	Certificat de dépôt BTE au 02/12/2026 à 7,7% 100 jours	5 899 483	5 937 180	1,37%
TNVO4XB0P3Q5	Certificat de dépôt BTE au 27/10/2026 à 7,6% 110 jours	3 927 375	3 982 531	0,92%
TNXTGE7MMSR1	Certificat de dépôt Amen Bank au 10/11/2026 à 7,5% 90 jours	7 882 209	7 947 107	1,84%
TN7RSWC5V1F1	Certificat de dépôt Amen Bank au 26/10/2026 à 7,5% 90 jours	8 867 485	8 962 694	2,07%
TNNYF7K8K1B2	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 16/11/2026 à 7,57% 60 jours	1 980 065	1 984 672	0,46%
TNOB3B66NLQ4	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 28/10/2026 à 7,5% 30 jours	1 990 062	1 991 050	0,46%
TNOEPNY4IJS5	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 29/10/2026 à 7,45% 30 jours	1 990 128	1 990 782	0,46%
	Créances sur opérations de pensions livrées	**40 498 877**	**41 282 459**	**9,55%**
	Pension livrée Amen Bank au 18/01/2027 à 7,42% pour 181 jours	10 999 750	11 159 399	2,58%
	Pension livrée Amen Bank au 24/02/2027 à 7,55% pour 180 jours	999 127	1 006 040	0,23%
	Pension livrée BTL au 03/12/2026 à 7,39% pour 245 jours	7 000 000	7 258 185	1,68%
	Pension livrée BTL au 12/10/2026 à 7,29% pour 182 jours	3 500 000	3 620 927	0,84%
	Pension livrée BTL au 16/10/2026 à 7,24% pour 60 jours	3 000 000	3 027 068	0,70%
	Pension livrée BTL au 30/11/2026 à 7,3% pour 70 jours	2 000 000	2 004 007	0,46%
	Pension livrée BTL au 12/01/2027 à 7,24% pour 190 jours	3 000 000	3 051 425	0,71%
	Pension livrée BTL au 20/01/2027 à 7,24% pour 190 jours	10 000 000	10 155 409	2,35%
	Dépôts à terme	**21 797 112**	**22 089 433**	**5,11%**
	Dépôt à terme UBCI au 31/12/2026 à 7,3% pour 92 jours	5 000 000	5 000 800	1,16%
	Dépôt à terme BTL au 21/12/2026 à 7,84% pour 182 jours	16 797 112	17 088 633	3,95%
	Billets de Trésorerie	**24 337 840**	**24 498 219**	**5,66%**
	Billets de trésorerie STA au 07/10/2026 à 8,49% pour 70 jours	8 883 070	8 989 826	2,08%
	Billets de trésorerie CITY CARS au 29/03/2027 à 8,75% pour 180 jours	1 932 934	1 933 291	0,45%
	Billets de trésorerie CITY CARS au 18/03/2027 à 8,45% pour 190 jours	13 521 836	13 575 102	3,14%
	TOTAL	**249 515 679**	**253 325 241**	**58,57%**
	Pourcentage par rapport au total des actifs			**58,42%**

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2026 à 291.916 dinars contre 24.494 dinars au 30 Septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	102 300	-	-
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	184 501	-	-
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	5 115	-	-
Autres	-	24 494	-
Total	**291 916**	**24 494**	**-**

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2026 à 1.028.359 dinars contre 715.115 dinars au 30 Septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Gestionnaire	412 530	318 006	332 866
Dépositaire	103 133	79 502	162 719
Distributeurs	512 696	317 607	650 474
Total	**1 028 359**	**715 115**	**1 146 059**

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2026 à 102.204 dinars contre 135.544 dinars au 30 Septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Etat, retenue à la source	-	109 106	-
Redevance CMF	34 787	26 437	27 865
Charges à payer	67 417	-	15 362
Total	**102 204**	**135 544**	**43 227**

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2026 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2025		
Montant		287 827 595
Nombre de titres		2 020 378
Nombre d'actionnaires		1 108
Souscriptions réalisées		
Montant		229 467 507
Nombre de titres émis		1 610 725
Nombre d'actionnaires nouveaux		325
Rachats effectués		
Montant		(127 810 292)
Nombre de titres rachetés		(897 152)
Nombre d'actionnaires sortants		(125)
Autres mouvements		
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		108 212
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(107 053)
Frais de négociation de titres		(6 899)
Régularisation des sommes non distribuables		10 882
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)	18 707 449
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital		6 607 244
Capital au 30-09-2026		
Montant		414 804 647
Nombre de titres		2 733 951
Nombre d'actionnaires		1 308

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 Avril 2026.

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2.456.981 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026, contre 2.158.629 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	1 010 848	2 944 147	1 076 716	2 378 364	2 744 378
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 446 133	4 273 349	1 081 914	3 681 702	5 539 404
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif					
Revenus des Titres OPCVM					
- Dividendes	-	393 832	-	722 105	722 105
Total	**2 456 981**	**7 611 328**	**2 158 629**	**6 782 170**	**9 005 887**

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 3.301.704 dinars, contre 2.880.573 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des Dépôts à terme	487 309	1 475 544	474 209	826 092	1 302 519
Intérêts des dépôts	51 821	128 031	17 370	67 742	106 655
Intérêts des certificats de dépôt	2 561 439	7 050 984	2 388 993	5 744 329	8 196 437
Intérêts des billets de trésorerie	201 135	218 443	-	-	-
Total	**3 301 704**	**8 873 001**	**2 880 573**	**6 638 163**	**9 605 610**

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension se présentent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts au titre des opérations de prise en pensions livrées	705 669	1 969 078	584 985	1 645 942	2 274 680
Total	**705 669**	**1 969 078**	**584 985**	**1 645 942**	**2 274 680**

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 927.428 dinars, contre 715.516 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Rémunération du gestionnaire	412 531	1 118 871	318 007	811 152	1 144 019
Rémunération du dépositaire	103 133	279 718	79 502	202 788	286 005
Rémunération des distributeurs	411 764	1 118 103	318 007	811 152	1 144 019
Total	**927 428**	**2 516 692**	**715 516**	**1 825 091**	**2 574 043**

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à 130.080 dinars, contre 93.606 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Redevance CMF	103 133	279 718	79 502	202 788	286 005
Taxes	13 889	41 215	8 665	21 571	28 840
Frais bancaires	10	31	168	230	321
Frais de publications	1 221	3 622	1 333	4 628	6 187
Honoraires commissaire aux comptes	10 315	30 607	3 022	6 803	30 428
Jetons de Présence	1 512	4 488	915	5 984	8 000
Total	**130 080**	**359 680**	**93 606**	**242 003**	**359 782**

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, ils perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux au prorata de leurs distributions.

L'UNION CAPITAL a régularisé sa situation de distributeur à compter du 3 août 2026 et ce en vertu de l'agrément du CMF du 29 juillet 2026. Ainsi, la facturation de sa part de commission, suspendue depuis le troisième trimestre 2025, a repris depuis cette date.